LE MONDE RADIO-TÉLÉVISION : 32 pages de programmes et de commentaires

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION



QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 12984 6 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – DIMANCHE 26-LUNDI 27 OCTOBRE 1986

La mise en cause de la Syrie dans les actions terroristes

La décision de Londres de rompre avec Damas embarrasse Paris

La décision de la Grande-Bretagne de rompre ses relations diplomatiques avec la Syrie à la suite du verdict rendu vendredi 24 octobre dans l'affaire Hindawi a suscité à Damas une réplique immédiate dans le même sens. L'initiative britannique embarrasse la France, qui doit préciser sa position lundi lors de la réunion des ministres des affaires étrangères des Douze. Les Etats-Unis, pour leur part, ont décidé le retrait de leur ambassadeur en Syrie, et le Canada, le rappel du sien.

En rompant les relations diplomatiques avec Damas, Mme Thatcher a provoqué un embarras certain dans pas mal de capitales européennes, et notamment à Paris.

Pour la première fois, en effet, un Etat occidental dispose de faits irréfutables prouvant que la Syrie est directement responsable de la tentative de Nezar Hindawi de faire exploser en plein vol un Boeing d'*El Al*.

Dès lors se pose aux partenaires européens de Londres une délicate question : que faire ? Tant il est vrai, comme on le reconnaît en haut lieu à Paris, que *« les preuves dont dispose Londres sont autrement convaincantes que les propos fumeux que nous tenait le général Walters lorsqu'il voulait nous convaincre de la responsabilité de la Libye dans certains actes terroristes »*.

Cela dit, la rupture Londres-Damas n'a pas surpris les responsables français. Ils avaient été mis au courant à l'avance de la mesure, et M. Mitterrand avait pu lui-même se rendre compte de l'état d'esprit de Mme Thatcher, lorsqu'il l'a rencontrée le 16 octobre à Londres. L'affaire Hindawi et ses conséquences étaient à l'ordre du jour de la conversation, avait-on reconnu alors.

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite page 3.)

Un tabou brisé

MME Thatcher a brisé un tabou. En désignant la Syrie comme commanditaire de Niza Hindawi, elle a relégué le président Assad au rang d'un vulgaire terroriste, lui auquel nombre de chefs d'Etat occidentaux décernent depuis des années, non sans arrière-pensées il est vrai, des brevets de bonne conduite. Pis, pour la fierté syrienne : le président Assad est aujourd'hui traité comme le colonel Kadhafi, un allié des Syriens, mais un allié dont on ne se vante pas trop à Damas.

Pour la Syrie, qui entend rester le pivot de toute solution au Proche-Orient, le camouflet est d'autant plus fort qu'il intervient à un moment où le pays se trouve confronté à de nombreuses difficultés, intérieures avec la crise économique, et extérieures avec l'insuccès patent au Liban. En donnant l'exemple, Mme Thatcher pose au grand jour une question qui commençait à pointer : le président Assad, après avoir été un « gagnant », ne devient-il pas un « perdant » ? Certes, le secrétaire au Foreign Office a admis que la Syrie était un pays « important » et que, de ce point de vue, la rupture avec Damas constituait un « sacrifice » pour la Grande-Bretagne. Certes, Washington, bien qu'ayant applaudi à la décision britannique, tient à garder le contact avec Damas, interlocuteur obligé notamment dans l'affaire des otages du Liban.

Mais il n'en reste pas moins que dans une région où les symboles comptent tout autant que les faits la rupture décidée par Londres signifie aussi que le président Assad ne fait plus aussi peur qu'auparavant. Un constat qui réjouira tous les ennemis de Damas, et ils sont nombreux, en particulier dans le monde arabe. Comment interpréter autrement le silence des capitales arabes, à l'exception de Tripoli, vingt-quatre heures après la mesure britannique ?

Jusqu'à quand les dirigeants syriens pourront-ils maintenir la contradiction qu'il y a à abriter chez eux ou dans les zones qu'ils contrôlent nombre de groupes terroristes tout en condamnant officiellement leurs actions ? Rien ne permet de penser que le président Assad soit décidé à changer de ligne de conduite. En maîtrisant en partie le terrorisme, il peut espérer s'en garantir dans son propre pays. C'est son souci prioritaire. Ce parrainage parfois encombrant en fait d'autre part l'interlocuteur obligé des « victimes » qui viennent frapper à sa porte pour s'en préserver. Le président Assad aime jouer ce rôle ambigu que lui reconnaissent jusqu'à nouvel ordre beaucoup de dirigeants étrangers. Il n'est pas homme à céder aux pressions, et sa réaction, qui va au-delà de la simple rupture des relations diplomatiques avec le Royaume-Uni, prouve qu'il n'entend pas se laisser impressionner par Mme Thatcher.

La décision de Londres n'en risque pas moins de réduire sa marge de manœuvre ; le président syrien devra, au minimum, étudier soigneusement la raison des « bavures » de ses services de renseignement. Isolé dans le monde arabe à cause de son soutien à l'Iran dans la guerre du Golfe, mis en accusation devant l'Occident, il devra mobiliser toute son habileté pour sauvegarder sinon son image du moins son rôle.

«Tournée des popotes» dans le Nord-Pas-de-Calais

La campagne de M. Rocard trouble les socialistes

Au cours d'une visite des sections socialistes dans la région Nord-Pas-de-Calais, M. Michel Rocard n'a pas dissipé les craintes que fait naître, au sein du PS, son souhait de briguer la présidence de la République. L'interrogation majeure porte sur le point de savoir si M. Rocard se maintiendrait face à M. Mitterrand, quitte à se placer en dehors du PS. M. Mauroy ne croit pas que le député des Yvelines puisse mener campagne « hors de la communauté socialiste ».



(Lire page 6 les articles de JEAN-LOUIS ANDREANI et de JEAN-RENÉ LORE.)

Le sommet culturel franco-allemand des 27 et 28 octobre à Francfort

Une double épreuve de vérité

Le 48e sommet franco-allemand se tiendra les 27 et 28 octobre à Francfort-sur-le-Main. Le président François Mitterrand sera accompagné de M. Jacques Chirac et de nombreux ministres. Au centre de l'ordre du jour : les relations culturelles entre la France et la RDA.

« Rencontre-cirque » écrit *Spiegel*, *« Inutile comme un goitre »* surenchérit *Die Zeit*... On ne peut pas dire que le prochain sommet franco-allemand déchaîne l'enthousiasme outre-Rhin.

Le scepticisme est même de rigueur lorsque la presse ouest-allemande analyse les résultats possibles de ce sommet *« à dominante culturelle »*.

Conçu à l'origine pour revivifier des relations franco-allemande, quelque peu mises à mal par les divergences apparues lors du sommet de Bad-Kreuznach, au printemps 1985 – on s'était dit alors que la manifestation de la vitalité des échanges culturels entre les deux pays pourrait contribuer à relativiser les désaccords sur l'IDS, le satellite d'observation militaire et autres TGV, – il est apparu que ce point fort des relations franco-allemandes souffrait lui aussi de langueur.

Au point qu'aujourd'hui, un éminent spécialiste français des échanges entre les deux pays, M. Alfred Grosser, peut écrire dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* : *« Les attentes* [du sommet de Francfort] *doivent demeurer modestes, sinon la déception sera inévitable... »* Bienheureux si l'on peut *« préserver l'acquis »*. Un acquis certes non négligeable depuis que le tout premier accord culturel fut signé, en 1954, entre le gouvernement de Pierre Mendès France et celui du chancelier Adenauer, prémices de la grande réconciliation opérée en 1962 sous l'égide de ce dernier et du général de Gaulle...

Néanmoins, les forums préparatoires à la rencontre de Francfort, qui réunissaient la fine fleur intellectuelle du franco-allemand, n'ont pu que constater le point de blocage où l'on était arrivé.

Un exemple suffira à donner la mesure des difficultés à passer à la vitesse supérieure dans la coopération culturelle : celui de l'apprentissage de la langue.

De part et d'autre du Rhin, le nombre de ceux qui maîtrisent la langue de l'autre pays est en constante régression. Il n'est plus obligatoire, pour obtenir le baccalauréat français ou l'*Abitur* allemand, de connaître deux langues étrangères : l'anglais devient ainsi la langue de communication entre les Français et les Allemands.

Un germaniste récemment décédé, Pierre Bertaux, avait naguère esquissé une solution : donner à l'anglais le statut de matière fondamentale, au même titre que le français ou les mathématiques, et l'enseigner dès l'école primaire, laissant ainsi de la place pour d'autres langues dans l'enseignement secondaire...

Plus modestement, mais dans le même esprit, l'historien de Göttingen Rudolf von Thadden proposait, lors du forum de Versailles au mois de juin dernier, d'accorder un bonus aux élèves ayant choisi l'allemand ou le français comme première langue d'examen...

Il ne semble pas que ce type de mesure volontariste soit à l'ordre du jour de Francfort. Si Mme Gendreau-Massaloux, porte-parole de l'Elysée, se montre confiante dans la teneur de l'accord culturel qui pourrait être signé, en particulier sur des avancées dans les équivalences des diplômes, son homologue de Matignon, M. Denis Baudouin, est lui, beaucoup plus sceptique : *« J'ai vu le projet de déclaration. Il y a des points très précis qui devraient être dans la déclaration, sur certains diplômes, sur la langue, sur l'accès à l'enseignement supérieur... Je ne sais pas si ces points très précis seront acceptés... »*

LUC ROSENZWEIG.

(Lire la suite page 5.)

«Le Songe d'une nuit d'été»

Shakespeare façon tango

Un final éblouissant avec toute la troupe de la Comédie-Française pour ce « Songe » habillé 1930, où des couples en tenue de soirée se vautrent, la nuit, dans un bois de Boulogne.

Le public applaudit bien fort la version Lavelli du *Songe d'une nuit d'été*, il faut dire que le rideau final tombe sur un très joli tango argentin dansé par tous les personnages dans la forêt au clair de lune, c'est l'extase, et Richard Fontana, en danseur marlou de la Bastille recyclé Las Vegas, est éblouissant.

Juste avant le tango, Jorge Lavelli a dirigé à merveille la présentation, qu'imagine Shakespeare, d'une « tragédie comique », « Pyrame et Thisbé », par une petite troupe d'amateurs, un raccommodeur de soufflets, un chaudronnier, un menuisier...

Cet épisode, d'une drôlerie d'ailleurs assez « facile », est toujours d'un effet sûr, mais, là, c'est plus drôle que jamais, parce qu'une certaine qualité de comique pur est une spécialité des acteurs du Français. Alain Pralon en mur de pierres lézardé, Philippe Fretun en lune timide, Guy Michel en lion qui ne veut pas faire peur aux dames, François Chaumette en metteur en scène d'occasion, et Michel Aumont, déchaîné, en héros babylonien qui se poignarde parce qu'il croit que le lion a mangé sa fiancée, sont irrésistibles. Mention spéciale, peut-être, à ladite fiancée, en dentelles blanches et roses trémières, jouée par François Barbin, tout juste arrivé au Théâtre-Français dans l'attaché-case du nouvel administrateur.

Tubulure, le raccommodeur de soufflets qui joue le fiancé suicidaire, est, on le sait, dans *le Songe*, le même personnage qui se métamorphose en un âne, membré super comme tous les ânes, avec qui Titiana, la reine des Fées, s'offre des étreintes d'enfer. Michel Aumont, encore lui, est un âne plus que nature, ténébreux, buté, scrongneugneu, mais charmant quand même, et la grande Christie Fersen donne à la reine des Fées sa magnifique voix de viole de gambe, son immense et sobre talent, son allure souveraine de déesse de l'Olympe revue par Toulouse-Lautrec en vadrouille dans les faubourgs.

Les dames de compagnie de la reine, Fleur des pois, Graine de moutarde, Toile d'araignée, sont interprétées par des garçons format déménageurs, vêtus de robes longues de satin strassé, – vous avez deviné sans doute que nous sommes dans une vision du *Songe* sauvagement homosexuelle, c'est-à-dire orthodoxe puisque Shakespeare préférait les garçons.

Beaucoup moins exaltants sont les premiers actes de la pièce, où Shakespeare nous fait assister aux amours de deux couples dont le magicien Puck, par erreur, intervertit les partenaires. La seule histoire d'amour par envoûtement provoqué qui fasse rêver grands et petits, c'est celle de Tristan et Yseult, parce que le lecteur oublie qu'une vilaine jalouse, aux premières pages du livre, leur a fait boire un filtre.

MICHEL COURNOT.

(Lire la suite page 9.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 420 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 170 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 11 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 11 cs., Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.



Dates

RENDEZ-VOUS

Dimanche 26 octobre. – *Abu-Dhabi :* conseil ministériel de coopération du Golfe (jusqu'au 28).

Lundi 27 octobre. – *Francfort :* sommet franco-allemand.
Luxembourg : réunion des ministres des affaires étrangères des Douze.

Mardi 28 octobre. – *Amman :* visite du ministre des affaires étrangères espagnol.
Aden : élections législatives.

Mercredi 29 octobre. – *Maputo :* enterrement de Samora Machel.
Paris : visite du patriarche maronite.

Dimanche 2 novembre. – *Tunis :* élections législatives.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.



Le Monde
PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F




Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th Street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th Street, L.I.C., N.Y. 11104.

Il y a trente ans au Kenya

La révolte des Mau-Mau

NAIROBI
de notre correspondant en Afrique orientale

ILS le tenaient enfin, ce « combattant de la forêt » : la chasse à l'homme avait duré un an. Le 21 octobre 1956, Dedan Kimathi, le dernier chef historique mau-mau, était capturé dans le massif des Aberdares. Condamné à mort, il était *pendu le 13 février suivant,* à la prison de Kamiti, près de Nairobi. Son arrestation marquait le dernier quart d'heure d'une révolte déclenchée quatre ans plus tôt, les armes à la main, sur le sens de laquelle, aujourd'hui encore, les historiens s'interrogent et se querellent : simple jacquerie ou véritable soulèvement nationaliste ?

Quoi qu'il en soit, la révolte mau-mau eut pour effet de dissiper les rêves un peu fous de ceux qui, sur place, s'étaient mis en tête, malgré les conseils de prudence de l'autorité coloniale britannique, de bâtir, sur ces hautes terres africaines, un *« paradis pour l'homme blanc ».* Le processus de transfert du pouvoir à la majorité noire en fut ainsi accéléré. En septembre 1959, l'état d'urgence était levé. En août 1961, Jomo Kenyatta était libéré et, en décembre 1963, le Kenya accédait à l'indépendance.

Parce qu'ils avaient travaillé dur pour transformer des terres en friche en terres de rapport, les colons britanniques – ils étaient environ trente mille à la fin de la seconde guerre mondiale – estimaient avoir mérité le droit de ne jamais en être chassés. Mais les Kikuyus, l'ethnie dominante du pays, aux dépens desquels s'était fait, au fil du temps, ce partage foncier, se mirent à le *contester* pour la bonne raison que les « réserves » qui leur avaient été concédées ne suffisaient plus à nourrir une population en rapide expansion. S'ajoutait à cette revendication de justice élémentaire un sentiment de frustration psychologique, dans la mesure où se trouvait ainsi remis en cause l'attachement traditionnel et quasi mystique d'une tribu à son sol. D'où, à certains égards, le caractère singulier, presque ésotérique, de la révolte mau-mau, qui déroutera plus d'un observateur.

Les « combattants de la forêt »

Ce n'est donc pas un hasard si d'anciens membres de la Kikuyu Central Association (KCA), fondée en 1920 puis dissoute au début de la dernière guerre, occupèrent les postes de commande de la Kenya African Union (KAU), qui prit le relais en *1944* pour défendre les droits des autochtones, notamment celui de récupérer leurs terres. Jomo Kenyatta, l'un des Kikuyus alors les plus en vue, qui avait fait son apprentissage politique en Grande-Bretagne, devint naturellement, dès son retour à Nairobi en 1946, le président de cette organisation dont le pouvoir colonial apprit, très vite, à se méfier.

Personne ne s'inquiéta outre mesure de cette agitation, jusqu'au jour où les choses prirent un tour assez inattendu. Dès 1947, les autorités coloniales eurent vent des activités d'une Man-Mau Association, qui organisait en grand secret dans la Rift Valley, au cœur du pays kikuyu, des cérémonies nocturnes de prestations de serment au cours desquelles les autochtones juraient, devant Dieu, de combattre l'homme blanc – *nyakeru* – jusqu'à ce que le dernier pouce du sol kényan soit libéré.

Le mot *mau-mau* était une déformation de l'expression kikuyu *uma-uma,* qui signifie « sortez, sortez ». Cet ordre de dispersion était lancé par les guetteurs en cas de présence suspecte à proximité de l'endroit où avaient lieu ces cérémonies initiatiques. D'aucuns racontent que les *« combattants de la forêt »,* sorte de Robin des Bois hirsutes, détestaient ce terme et lui préféraient ceux de *njamba cia ita* – « guerriers – ou *ihii cia gitakha* – « garçons de la brousse ».

Cette affaire de serments, qui furent parfois extorqués, prit une telle ampleur en pays kikuyu que les autorités britanniques se décidèrent, en août 1950, à mettre hors la loi la Mau-Mau Association. Alors que certains responsables militaires évoquaient les vertus de la « guerre psychologique » pour regagner la confiance des autochtones, le Colonial Office penchait plutôt pour quelques concessions politiques limitées. C'est ainsi que fut « renforcée » la représentation africaine, très minoritaire au sein du conseil législatif.

Les Mau-Mau sautèrent alors le pas qui les conduisit à prendre le maquis et à s'engager dans une campagne de violences – incendies de huttes, destruction de récoltes, assassinats de fermiers blancs et même attaques de postes de police – contre tous ceux – Européens et surtout jamais, aux loyalistes – notamment en 1953, lors du massacre de Lari, – s'isolant ainsi toujours davantage de ceux dont ils étaient censés défendre les droits. Les villageois auprès desquels ils allaient quêter leur pitance en vinrent à les chasser, voire à les dénoncer.

Cette guerre qui cessa faute de combattants, coûta la vie à quelque onze mille cinq cents Mau-Mau et, dans le camp adverse, à deux mille loyalistes kikuyus. En revanche, au cours de ces quatre années de violences, moins d'une cinquantaine d'Européens trouvèrent la mort. Encore convient-il de souligner que près de la moitié de ces victimes blanches furent des soldats britanniques qui eurent



ROUIL.

Africains – qui jouaient le jeu de la collaboration avec le pouvoir colonial. Le 20 octobre 1952, les autorités britanniques répliquèrent par l'instauration de l'état d'urgence et l'arrestation de Jomo Kenyatta, soupçonné d'être l'homme-orchestre de cette agitation. Le 8 juin 1953, elles prononcèrent la dissolution de la KAU. Difficile mission pour Sir Evelyn Baring, le gouverneur de l'époque : conserver la confiance des Européens, qui réclamaient des mesures énergiques, sans s'aliéner la « majorité silencieuse » des autochtones qui, comme toujours, se trouvait prise entre deux feux.

Au plus fort de la révolte, la puissance coloniale aligna onze bataillons d'infanterie, quelque vingt mille policiers, des milliers d'auxiliaires africains, et utilisa même des bombardiers lourds. Les forces rebelles, qui vivaient retranchées dans le massif des Aberdares et sur les pentes du mont Kenya, comptèrent alors environ quinze mille hommes, répartis en petites unités très mobiles mais principalement équipées d'armes blanches. Pendant deux ans, ces « combattants de la forêt » réussirent à tenir le terrain, grâce à la complicité d'une bonne partie de la population locale.

La politique gouvernementale de quadrillage du pays kikuyu réussit à isoler les Mau-Mau, qui ne purent plus s'y déplacer comme poissons dans l'eau. Les zizanies entre chefs de guerre et le manque de coordination entre unités combattantes contribuèrent aussi à affaiblir l' « Armée de libération de la terre » *(Land Freedom Army).* En désespoir de cause, les rebelles s'en prirent, avec plus de brutalité que la malchance d'être chargés par des rhinocéros alors qu'en forêt ils faisaient la chasse à l'homme...

Les séquelles de cette révolte furent longues à disparaître. Les autorités britanniques n'avaient-elles pas arrêté soixante-dix-huit mille Kikuyus qu'elles n'entendaient relâcher qu'après une longue et pénible période de probation dans des camps de rééducation ? C'est dans l'un deux, à Hola, que le 3 mars 1959 onze détenus mau-mau furent battus à mort par leurs gardiens.

Quant aux derniers Mau-Mau, ils ne se decidèrent à sortir de la forêt, où ils avaient fini par prendre leurs habitudes, qu'une fois proclamée l'indépendance du pays. C'est en 1963, au stade de Nyeri, qu'ils rendirent leus armes à Jomo Kenyatta, le tout nouveau chef de l'Etat kényan.

Quatre années de violences

Tristes et amers lendemains d'indépendance pour ces « combattants de la forêt ». En attendant que leurs cas soient étudiés, certains continuèrent à purger des peines auxquelles ils avaient été condamnés par... le pouvoir colonial. En 1975, quelque cent quarante-cinq vétérans réclamèrent en justice à l'Etat de leur verser des pensions, eu égard à leurs états de services passés. Sans obtenir gain de cause.

Du vivant de Kenyatta – il mourut en août 1978, – personne n'aurait osé s'interroger sur le rôle exact que celui-ci joua pendant la période troublée de l'histoire kényane qui précéda l'indépendance. C'eût été alors un crime de lèse-majesté à l'endroit du « Javelot flamboyant ». Lors de son procès, le gouvernement britannique, qui le tenait pour un dangereux chef terroriste, ne put en apporter concrètement la preuve. Trop habile manœuvrier pour cela, il évita, en effet, de se ranger ouvertement aux côtés des « combattants de la forêt », sans pour autant condamner la violence qui pouvait servir ses desseins politiques. Un fait est clair : il ne fut en rien mêlé à la révolte proprement dite des Mau-Mau. A cette époque-là, il était en effet en prison.

Aussi, il y a deux ans, des universitaires kényans exilés à Londres, parmi lesquels le romancier marxiste Ngugi Wa Thiong'o, suggérèrent de remplacer le Kenyatta Day pour un Mau-Mau Day. Mieux valait, à leurs yeux, rendre hommage à ceux qui avaient contribué, de manière décisive, à l'indépendance du pays plutôt qu'à un homme qui n'avait jamais été l'allié des « combattants de la forêt ». Et qui, une fois arrivé au pouvoir, avait trahi leur idéal. *« Proposition stupide,* répliqua-t-on en haut lieu. *Comme si la lutte contre le colonialisme n'avait pas été l'affaire de tout un peuple ! »*

Ni monument ni médailles

Cette lutte avait-elle vraiment mobilisé *« tout un peuple »* ? En réalité, seuls les Kikuyus et, accessoirement, leurs voisins Embus et Merus – soit trois tribus sur les cinquante-quatre que compte le Kenya – brandirent, à l'époque, l'étendard de la révolte. *« Les Mau-Mau étaient des jeunes gens et des jeunes femmes illettrés qui n'avaient aucune vision de l'avenir, aucune idée de la société qu'ils voulaient bâtir après le départ des Britanniques »,* affirme M. William Ochieng, le directeur du département d'histoire à l'université de Nairobi.

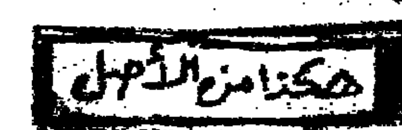
En définitive, cette révolte dégénéra en une guerre civile entre Kikuyus, habilement attisée par l'autorité coloniale. *« Les Mau-Mau ne cherchaient pas un succès militaire,* assurent ceux qui voient en eux d'authentiques nationalistes. *Ils combattaient pour une victoire politique et économique. »* Il n'empêche qu'au lendemain de l'indépendance ce ne sont pas « les masses » qui prirent en main les destinées du pays, mais les « loyalistes », qui s'étaient préparés à prendre la relève pendant que, dans les forêts, les *« bush boys »* jouaient à cache-cache avec les forces de l'ordre.

En février dernier, pour la première fois depuis l'indépendance, les anciens combattants mau-mau furent autorisés à se réunir. Ils le firent sur le stade Nyeri. Ils en profitèrent pour exprimer l'amertume que leur inspirait l'absence de reconnaissance des pouvoirs publics à leur égard. Beaucoup de promesses non tenues mais, au bout du compte, pas un jour de commémoration, pas un monument, pas même de médailles pour rappeler le souvenir d'une révolte qui contribua, quand même, à faire bouger les choses.

Par les temps qui courent, les Mau-Mau sont, encore moins que par le passé, en odeur de sainteté au Kenya. Le soutien que leur apportent, sans qu'ils l'aient sollicité, les opposants les plus radicaux au régime de M. Daniel Arap Moi, aussi bien que l'exploitation qu'en fait la communauté kikuyu pour se pousser sur le devant de la scène, indisposent les gens au pouvoir, comme si cette référence aux « combattants de la forêt » avait une connotation contestataire.

Certains orateurs, lors du rassemblement de Nyeri, demandèrent au gouvernement kényan de permettre l'exhumation du corps de Dedan Kimathi, enterré à la prison de Kamiti, afin de lui donner une sépulture décente et, mieux encore, d'autoriser la construction d'un monument à sa mémoire. Pareil hommage ne sera rendu avant longtemps à l'un des plus prestigieux chefs mau-mau...

JACQUES DE BARRIN.



Etranger

La rupture des relations entre la Grande-Bretagne et la Syrie

La réplique syrienne à la décision britannique de rompre avec Damas a été immédiate. La Syrie a annoncé dès la soirée du vendredi 24 octobre qu'elle rompait à son tour ses relations avec la Grande-Bretagne. Dans un très bref communiqué, la Syrie accuse la Grande-Bretagne de *« malveillance impérialiste raciste »* à l'encontre des Arabes et d'avoir agi *« en collusion »* avec Israël pour impliquer Damas dans la *« tentative présumée »* de destruction de l'avion d'El Al, *« bien que le gouvernement syrien ait officiellement expliqué au gouvernement britannique qu'il n'y était mêlé en rien »*.

Le communiqué détaille ainsi la réplique syrienne : la Grande-Bretagne a une semaine pour fermer son ambassade à Damas ainsi que le centre culturel britannique ; les aéroports et l'espace aérien syriens sont désormais interdits aux appareils britanniques ; les ports et eaux territoriales du pays sont fermés à tout bâtiment britannique ; enfin, les Syrian Airlines vont interrompre leurs vols à destination de Londres.

L'ambassadeur britannique à Damas, M. Roger Tomkys, s'est borné à un bref commentaire : *« C'est une circonstance très triste pour moi,* a-t-il dit, *de devoir quitter ce beau pays où je suis resté deux ans et où j'ai bénéficié de bonnes relations, du meilleur traitement et de la plus grande courtoisie de la part des responsables syriens. »*

Dans les capitales occidentales, les seules réactions de soutien immédiates à la décision britannique sont venues des Etats-Unis et du Canada. A Washington *(voir l'article d'Henri Pierre)*, on explique qu'il s'agit de manifester le vif mécontentement des Etats-Unis à la suite des preuves apportées par Londres impliquant la Syrie dans la tentative d'attentat.

• A OTTAWA, le ministre des affaires étrangères, M. Joe Clark, annonçant le rappel de l'ambassadeur canadien à Damas, a souligné devant le Parlement que le Canada *« soutenait pleinement »* la décision britannique et devait avoir à ce sujet des consultations avec le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe.

Aucune réaction n'avait encore été enregistrée ce samedi dans les grandes capitales ouest-européennes, alors que la Grande-Bretagne a annoncé qu'elle allait incessamment inviter les autres pays de la CEE à prendre aussi des mesures à l'encontre de la Syrie. Sir Geoffrey Howe doit convier ses partenaires à en débattre dès lundi prochain à Luxembourg lors du prochain conseil des ministres des affaires étrangères des pays membres de la CEE.

• A MOSCOU, l'agence officielle soviétique Tass a qualifié la décision britannique d'*« acte provocateur »*. Pour porter ses accusations à l'encontre de la Syrie, Londres, selon Tass, *« s'est fondé sur les déclarations du terroriste qui s'est avéré être un homme ne disposant pas de son intégrité psychique et mentale »*. La décision britannique, écrit encore l'agence soviétique, *« peut se retourner contre la Grande-Bretagne comme un boomerang (...) et compromettre les tentatives* [de la Grande-Bretagne] *de jouer un rôle actif au Proche-Orient »*.

• En Israël, en revanche, les autorités ne cachent pas leur *« satisfaction »* de voir enfin placé au banc des accusés un pays, la Syrie, que l'Etat hébreu a toujours désigné comme étant un des principaux – sinon le plus important – parrains du terrorisme international. *« La décision de la Grande-Bretagne est un acte important dans la lutte des démocraties contre le terrorisme international »*, a commenté un haut fonctionnaire.

A l'exception de la Libye – qui a dénoncé *« l'attitude raciste malveillante inspirant la politique britannique envers les Arabes »*, – les pays arabes n'ont encore formulé aucune réaction. A Paris, M. Hammadi Essid, chef de la mission de la Ligue arabe en France, a condamné le *« projet criminel »* de Nezar Hindawi mais fait part de sa crainte qu'on ait aussi voulu, à l'occasion de ce procès, *« monter l'opinion publique contre les Arabes et les causes qu'ils défendent »*. – *(AFP, Reuter, AP.)*

Londres affirme disposer de « preuves concordantes »

LONDRES
de notre correspondant

Après la condamnation de Nezar Hindawi et la décision prise à l'encontre de la Syrie, Londres ne redoute pas tant des représailles directes de la part de Damas que celles de divers groupes terroristes arabes plus ou moins contrôlés par les services syriens.

Le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, a reconnu ce danger en rappelant, au cours d'une interview télévisée, vendredi soir 24 octobre, que la Grande-Bretagne maintiendrait fermement son refus de négocier en cas de prise d'otages ou de campagnes d'attentats. La menace existe d'abord au Liban, et c'est notamment pour cela que le Foreign Office a pris des dispositions, dès le début de la semaine pour diminuer la représentation britannique à Beyrouth en rappelant deux diplomates.

Il ne fait pas de doute que le gouvernement britannique va entreprendre des consultations avec ses partenaires américains et européens. Sir Geofrey Howe présidera lundi une nouvelle réunion des ministres des affaires étrangères de la Communauté. Il a laissé entendre qu'il soulignera vraisemblablement la nécessité d'un durcissement de l'attitude de l'ensemble des pays occidentaux à l'égard des Etats qui soutiennent le terrorisme, maintenant que l'un d'eux est, pour la première fois, si précisément mis en cause.

Personnellement impliqué dans cette affaire et contraint, avec vingt de ses collaborateurs, de regagner Damas dans un délai de quatorze jours, l'ambassadeur de Syrie à Londres, M. Loutof Al-Haydar, a, de nouveau, nié la responsabilité de la Syrie, en ajoutant que la sanction prise contre lui-même et son pays était une *« absurdité »* résultant d'un *« complot israélo-américain »*. Il a estimé que la réaction britannique était *« surprenante »*, mais le représentant de la Ligue arabe dans la capitale britannique, qui venait de s'entretenir avec M. Al-Haydar, a dit que celui-ci *« s'y attendait depuis un certain temps »*.

Il était clair que le gouvernement de Mme Thatcher n'en resterait pas là, et, aussitôt après le début du procès d'Hindawi, le 6 octobre, l'accusation ayant confirmé les indications qui avaient été fournies par Hindawi et qui compromettaient gravement la Syrie, les autorités de Damas savaient à peu près à quoi s'en tenir. D'autant que, quelques jours plus tard, l'ambassadeur de Grande-Bretagne en Syrie allait être rappelé *« en consultation »* par le Foreign Office, et que les diplomates britanniques en poste à Damas étaient avertis qu'ils



devaient prévoir un probable déménagement.

Lorsque, en milieu de journée, vendredi, le juge Mars-Jones, qui présidait la cour criminelle de Londres, a prononcé contre Hindawi l'un des verdicts les plus sévères de l'histoire judiciaire britannique – quarante-cinq ans d'emprisonnement, – il a précisé : *« C'était un crime très préparé et organisé, qui engageait, en dehors de vous, beaucoup d'autres personnes, certaines haut placées. »* L'allusion était transparente après tant d'audiences où il avait été si souvent question du rôle joué par différents officiels syriens. Il n'appartenait pas à la cour de juger de ce rôle, c'était au gouvernement de le faire, ce qui ne devait pas tarder.

Bien qu'Hindawi soit revenu sur ses premières déclarations et qu'il ait plaidé non coupable, la justice a retenu la version de l'accusation. Hindawi savait que le sac que lui avait remis un Syrien contenait des explosifs. C'est lui-même qui a activé le détonateur avant de confier le bagage à son innocente « fiancée », miss Ann Murphy, alors que celle-ci, le 17 avril, à l'aéroport de Londres-Heathrow, allait s'embarquer sur un avion d'El Al, à destination de Tel-Aviv. La bombe devait être repérée *in extremis* par un agent de sécurité de la compagnie israélienne.

« Si votre tentative avait réussi, a dit le juge à Hindawi, *quelque trois cent quatre-vingts personnes auraient assurément péri, y compris la femme que vous prétendiez aimer et qui porte votre enfant »* (miss Murphy était enceinte de cinq mois). Hindawi est demeuré impassible et, quand il a quitté le box après quinze jours de procès, il a levé la main pour faire le signe de la victoire, geste militant qui paraissait démentir sa dernière version des faits, selon laquelle il n'aurait été qu'un simple trafiquant de drogue.

Hindawi, lors de sa comparution, a estimé que les agents des services secrets israéliens avaient placé la bombe dans le sac qu'il avait confié à son amie afin que la Syrie soit mise en accusation.

Entre autres et multiples éléments qui ont joué contre Hindawi au cours de ce procès, figurait la révélation de l'arrestation en Allemagne de son frère. Celui-ci, lui aussi lié avec les agents syriens, est soupçonné d'avoir participé à deux attentats à Berlin, dont celui qui a été, début avril, l'ultime motif de l'intervention militaire américaine contre la Libye. A ce sujet, la presse britannique s'interroge, une fois de plus, sur l'attitude du gouvernement de Washington qui, jusqu'à maintenant, s'était abstenu de s'en prendre à la Syrie. Plusieurs commentateurs considèrent que le rappel de l'ambassadeur des Etats-Unis à Damas est une décision pour le moins mesurée.

Approbation des Communes

Trois heures à peine après la fin du procès, Sir Geoffrey a annoncé à la Chambre des Communes la rupture des relations diplomatiques avec Damas. La nouvelle a été accueillie avec un murmure d'approbation par l'ensemble des députés. Le secrétaire au Foreign Office a alors dressé une longue liste des indices et *« preuves concordantes »* retenues contre la Syrie. Avant l'attentat manqué, *« Hindawi avait passé quelque temps dans une chambre d'hôtel réservée par les équipages des Syrian Arab Airlines. Hindawi* [après sa tentative] *a passé la nuit dans un logement mis à disposition par l'ambassade. (...) Hindawi voyageait avec un passe port officiel syrien portant un faux nom. Les demandes de visa présentées par Hindawi à deux reprises ont été appuyées par des notes officielles du ministère syrien des affaires étrangères. »* Sir Geoffrey a souligné que Hindawi avait rencontré l'ambassadeur de Syrie à Londres aussitôt après la découverte de la bombe.

Puis, le secrétaire au Foreign Office a mentionné d'*« autres preuves »* que celles réunies dans le dossier du procès. Selon ses informations, l'ambassadeur syrien, plusieurs mois avant l'attentat manqué, aurait mis Hindawi en relation avec *« les services de renseignements syriens »*. Le chef de la diplomatie britannique a, d'autre part, révélé que, durant sa détention, Hindawi avait cherché à entrer secrètement en contact avec des membres des services de renseignements à Damas, pour réclamer leur assistance afin d'obtenir sa libération. *(Lire encadré ci-dessous.)*

L'ambassadeur syrien – qui est présenté à Londres comme un ami personnel du président Assad – a rejeté les accusations de Sir Geoffrey en déclarant à la BBC qu'il n'avait *« jamais entendu parler de Hindawi avant le 17 avril »*. M. Haydar a précisé que s'il l'avait reçu, c'est parce qu'il affirmait être un parent du ministre syrien des affaires étrangères et qu'il avait besoin d'argent pour rentrer à Damas.

« A ce moment, je ne connaissais pas sa véritable identité », ajoutait M. Haydar. Le lendemain, Hindawi se livrait à la police britannique. Il a toujours dit avoir agi ainsi par ce que, identifié et recherché, il craignait d'être d'abord capturé par le Mossad (service secret israélien), mais les enquêteurs britanniques pensent que, en réalité, il cherchait davantage à échapper aux services syriens parce qu'il redoutait que ceux-ci ne soient tentés de le faire disparaître après son échec.

FRANCIS CORNU.

Une perte d'influence au Proche-Orient

LONDRES
de notre correspondant

Le secrétaire au Foreign Office a admis, vendredi 24 août, dans une interview à la télévision, que la Syrie était un pays *« important »* sur la scène internationale et que, de ce point de vue, la rupture des relations diplomatiques constituait un *« sacrifice »* pour la politique étrangère britannique. Sir Geoffrey Howe a ainsi fait comprendre qu'il s'attendait que la Grande-Bretagne perde une partie de l'influence qu'elle peut encore avoir au Proche-Orient, notamment dans la perspective d'un processus de paix.

Le poids diplomatique de la Grande-Bretagne au Proche-Orient est donc actuellement assez réduit, d'autant que Mme Thatcher a toujours privilégié le maintien de rapports très étroits avec Washington (son attitude au moment du raid contre la libye en est un exemple) et semble moins préoccupée d'avoir un rôle international dans cette région comme tant d'autres – on le regrette parfois avec quelque amertume au Foreign Office.
Golfe, au niveau économique plus particulièrement.

Mme Thatcher a souvent souligné que, lors de ses déplacements à l'étranger, elle pense d'abord à représenter les intérêts industriels et commerciaux de la Grande-Bretagne. Ainsi s'est-elle vivement félicitée en 1985 de la conclusion avec le gouvernement saoudien d'un très substantiel accord pour la fourniture d'avions militaires.

Les échanges économiques entre la Grande-Bretagne et la Syrie sont des plus limités. Ils ne dépassent guère un montant annuel de 80 millions de livres (près de 800 millions de francs), dans un sens comme dans l'autre. Il n'y a en ce moment qu'à peu près deux cent cinquante Britanniques résidant en Syrie (tandis qu'on dénombre deux mille Syriens en Grande-Bretagne). La rupture des relations diplomatiques avec la Libye en avril 1984 (1) était nettement plus grave. Plus de cinq mille Britanniques travaillaient alors dans ce pays.

Dans ces conditions, la décision prise par Damas d'interdire aux appareils britanniques l'espace aérien syrian prend un certain relief. Chaque semaine, une centaine de vols aller-retour des compagnies British Airways, British Caledonian et Cathay Pacific (Hongkong), à destination du sous-continent indien, de l'Extrême-Orient, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, empruntent les couloirs aériens au-dessus de la Syrie. Ces compagnies sont désormais obligées de prévoir un assez long et coûteux détour.

F. C.

(1) Lorsque des membres de l'ambassade libyenne à Londres – déjà soupçonnés d'avoir préparé des attentats – avaient tué un agent de police en ouvrant le feu contre des opposants au régime du colonel Kadhafi.

Trois Hindawi en prison en Europe

D'origine palestinienne et installée en Jordanie depuis 1948, la famille Hindawi – à l'instar du clan libanais des Abdallah – est engagée dans le militantisme arabe le plus extrémiste contre Israël et les pays occidentaux.

Un des frères de Nezar Hindawi, Ahmed Asi, est en prison à Berlin-Ouest, soupçonné d'avoir participé à un attentat à la bombe contre un centre culturel et contre une discothèque de cette ville.

Nezar a, d'autre part, un cousin, Awni Hindawi, détenu à Gênes. Il a été arrêté peu après que la police italienne a réussi à intercepter une lettre que Nezar Hindawi lui avait écrite de sa prison britannique. Selon l'hebdomadaire italien *Panorama*, qui a reproduit des extraits de cette lettre, Nezar demandait à son cousin d'étudier avec un haut responsable des services secrets syriens – « Haitham Abou Ahmed » – dans quelle mesure sa libération pourrait être obtenue à la suite d'une prise d'otages occidentaux à Beyrouth ou en échange de quatre militaires israéliens.

Toujours selon *Panorama*, Awni a indiqué aux enquêteurs italiens que lui-même et ses deux cousins – Nezar et Ahmed Asi – avaient été entraînés à la lutte armée par les Syriens dans un camp de la plaine de la Bekaa au Liban, région sous le contrôle de Damas.

Washington condamne Damas mais souhaite éviter la rupture

WASHINGTON
correspondance

Le rappel de l'ambassadeur américain, M. Eagleton, pour *« une période de temps indéfinie »* est considéré comme une démonstration absolument nécessaire de solidarité envers Mme Thatcher. *« Nous applaudissons la décision du gouvernement britannique »*, a dit le porte-parole de la Maison Blanche, en ajoutant que le gouvernement américain allait consulter d'autres pays pour assurer pratiquement l'isolement d'un Etat qui, en encourageant le terrorisme, *« s'isole de lui-même du monde civilisé »*. Mais, en dépit de cette sévère condamnation, le souci de ne pas rompre les ponts, de maintenir un lien, si ténu soit-il, avec la Syrie, transparaît dans les commentaires privés des officiels du département d'Etat.

Le président Reagan avait plusieurs options. La plus grave aurait été la rupture des relations diplomatiques, la moins sévère aurait été le rappel temporaire de l'ambassadeur. Le président a ainsi opté pour une formule intermédiaire qui lui permet de condamner la Syrie tout en maintenant un contact avec le gouvernement de Damas.

Aussi bien un certain nombre de sénateurs estiment que le président n'est pas allé assez loin, et ils insistent pour, en coopération avec les autres pays, que des sanctions concrètes et efficaces soient prises contre la Syrie, qui figure, en effet, sur la liste des pays vers lesquels certaines exportations américaines sont interdites.

A dire vrai, les milieux officiels pensent que la Syrie a organisé les bombardements de 1983 contre l'ambassade américaine et le camp des « Marines » à Beyrouth, mais non l'attentat de Berlin-Ouest contre les militaires américains attribué à la Libye.

A court terme, on pense toujours que la Syrie, force dominante au Liban, est le seul pays en mesure d'exercer une influence sur les groupes terroristes et de pouvoir jouer un rôle positif pour la libération des otages américains à Beyrouth. A plus long terme, on estime qu'aucun règlement des problèmes du Proche-Orient ne pourra être obtenu sans la coopération de la Syrie.

N'ayant jamais cessé d'exhorter les alliés des Etats-Unis à combattre plus activement le terrorisme international, M. Reagan ne pouvait pas, toutefois, ignorer l'action de Mme Thatcher, le seul des chefs de gouvernement occidentaux ayant appuyé en avril, au prix de sérieuses difficultés sur le plan intérieur, l'action de représailles américaine contre la Libye.

HENRI PIERRE.

Paris embarrassé

(Suite de la première page.)

On peut aussi penser que les responsables de la sécurité britannique ont entrouvert leur dossier au profit de M. Robert Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité, lorsque celui-ci s'est rendu à Londres, le 20 octobre.

Ce samedi matin, Paris n'avait pas encore arrêté précisément sa position. Mais on affirmait presque avec soulagement que Londres demande pour l'essentiel dans cette affaire une *« solidarité verbale »* et se contentera d'une condamnation morale de la Syrie. Cette condamnation sera discutée lundi 27 octobre au cours de la réunion – prévue depuis longtemps – des ministres des affaires étrangères des Douze ; M. Jean-Bernard Raimond, qui avait quelques raisons de déclarer vendredi à l'Assemblée nationale que la décision de Mme Thatcher *« ne le surprenait pas »*, n'y participera pas, puisqu'il s'entretiendra au même moment avec M. Genscher, dans le cadre du sommet franco-allemand de Francfort ; il sera représenté par M. Bernard Bosson, ministre délégué chargé des affaires européennes, qui aura pour instruction de manifester une *« solidarité totale »* avec la Grande-Bretagne. Reste à savoir si tous les participants auront reçu les mêmes instructions, notamment le ministre grec, qui s'était livré à des manœuvres dilatoires au sein de la même assemblée lorsqu'il s'était agi en avril dernier de condamner nommément la Libye dans l'affaire de l'attentat perpétré contre une discothèque de Berlin-Ouest. Les Douze étaient cependant parvenus à un accord, prévoyant notamment une diminution des effectifs diplomatiques libyens dans leurs pays et un plus grand contrôle des activités des diplomates de Tripoli sur leurs territoires.

Il n'empêche que la marge du gouvernement français face à la Syrie s'amenuise. On ne compte plus en effet les déclarations de M. Chirac du type de celle qu'il fit le 8 octobre à l'Assemblée nationale lors du débat sur le terrorisme : *« Si la preuve était apportée que certains Etats, ou certains services dépendant d'eux, ont apporté leur soutien direct ou indirect à des actions terroristes perpétrées sur notre territoire ou contre les intérêts français, le gouvernement en tirerait toutes les conséquences. »*

Dilemme accru

Certes, c'est sur le territoire britannique qu'Hindawi a commis sa tentative d'attentat. La preuve n'en est pas moins faite que la Syrie est un Etat terroriste. Alors, que faire en ces temps où on parle tant de coopération européenne en matière de lutte contre le terrorisme ? Faut-il se contenter d'une dénonciation platonique ? Faut-il aller un peu plus loin et demander à la Syrie d'alléger ses effectifs diplomatiques en France, comme on l'a exigé de la Libye ? Peut-on continuer à envisager d'envoyer à Damas ce groupe d'experts économiques et financiers que le président Assad attend avec impatience depuis juillet dernier et qui doit se livrer à une sorte d'« audit » de la situation du pays ? Est-il bien réaliste d'envisager toujours d'accorder une aide économique à un Etat terroriste au bord de la banqueroute, même si la France ne dispose d'aucune preuve impliquant directement la Syrie dans l'affaire des attentats commis en septembre à Paris ?

Telles sont les questions auxquelles doivent répondre les responsables français au cours du week-end. L'affaire des otages détenus au Liban a accru encore leur dilemme, d'autant plus que c'est lundi que reprennent les négociations financières franco-iraniennes dont le but est de *« normaliser »* les relations avec Téhéran. Téhéran, l'allié conjoncturel de Damas et le pays qui, pour reprendre l'euphémisme diplomatique habituel, *« dispose d'une influence sur ceux qui détiennent les otages »*...

JACQUES AMALRIC.

Afrique

Les deux pilotes français libérés par le Polisario ont regagné Paris

Les deux aviateurs français, Serge Ousman et Pierre Daucourt, concurrents du Rallye de l'aérospatiale reliant Paris à Saint-Louis-du-Sénégal, et dont l'appareil a été abattu jeudi 16 octobre par une unité du Polisario au-dessus du littoral du Sahara occidental, ont regagné Paris, vendredi 24 octobre dans l'après-midi. Ils avaient été remis aux autorités françaises vendredi matin, au siège de la représentation de la « République arabe sarahouie démocratique », à Alger, par M. Fadel Ismaël, conseiller de M. Mohammed Abdelaziz, « président » de la RASD.

« C'était absolument extraordinaire »

HAFEDH-BOUDJEMA
de notre envoyé spécial

Réaliser un vieux rêve. Voilà comment Serge Ousman, quarante-six ans, et Pierre Daucourt, cinquante-deux ans, en sont venus au pilotage en 1981. Ils étaient loin, à l'époque, d'imaginer que leur passion commune les entraînerait à vivre pareille odyssée. Ils n'en reviennent pas eux-mêmes. Et c'est deux hommes euphoriques que nous avons rencontrés jeudi 23 octobre, dans un salon de la Maison d'hôte du Polisario à Hafedh-Boudjema, à quelque 40 kilomètres de Tindouf, dans l'extrême sud-ouest algérien, quelques heures avant que le Mystère-20, dépêché par Alger, ne les ramène dans la capitale.

« Tout est de notre faute », conviennent les deux compères, qui ne se font pas prier pour raconter leur histoire. Au départ de Noudhibou, dans le nord-ouest de la Mauritanie, au moment de partir, ils s'aperçoivent que l'une des brassières de sauvetage, empruntée par une concurrente du rallye, leur fait toujours défaut. Ils savent bien évidemment qu'il leur faut, au large des côtes du Sahara occidental, voler pour le moins 35 kilomètres du littoral. Mais la perspective de survoler avec leur Sessna, monomoteur, une si longue étendue de mer *« infestée de requins »* ne leur dit rien du tout. Ils optent donc pour une solution intermédiaire et restent à une dizaine de kilomètres des côtes, rassurés par la proximité de la terre ferme. Mais cette région est déclarée *« zone de guerre »* par le Polisario, qui a clamé fort et souvent qu'il ne fallait pas s'y aventurer. De deux maux, MM. Ousman et Daucourt n'ont pas forcément choisi le moindre. Subitement, l'hélice se met à vibrer, déséquilibrant l'appareil. Ils sont à 2 500 mètres d'altitude. La tour de contrôle de Dakha, une ville côtière du Sahara occidental, tenue par les Marocains et à l'abri du mur de défense, leur enjoint d'amerrir. Mais craignant de couler, M. Daucourt amène en douceur le SESSNA au-dessus d'une plage et le pose. Les deux hommes descendent et, stupéfaits, s'aperçoivent qu'ils ont été touchés par des balles de mitrailleuse qui ont déchiqueté l'hélice et percé le carter du moteur.

Une heure et demie plus tard, l'unité de Polisario qui les a touchés arrive en land-rover. Les deux hommes lèvent les mains et sortent. *« Nous sommes Français, nous sommes Français »*. Il leur faudra exhiber leurs passeports et le carnet de bord du SESSNA immatriculé en Ile-de-France pour convaincre les guerilleros sahraouis dont l'attitude disent-ils, change du tout au tout. Ils chargent les affaires des deux Français dans une voiture, les font grimper et démarrent sur les chapeaux de roue.

Des kilomètres de caillasse

Direction l'intérieur : le désert avec ses reliefs, ses oueds et sa végétation maigrichonne sera leur hôte pendant quatre jours. De l'Atlantique à Tindouf, ils vivent comme les combattants sahraouis. Ils dévorent des kilomètres de sable et de caillasse la journée, tirent à l'occasion une gazelle ou un lapin et dorment à la belle étoile. *« C'était absolument extraordinaire »* disent-ils. Apparemment sans rancune pour les deux balles de mitrailleuse qui les ont couchés au tapis. Et Serge Ousman qui est aussi maire de Moissel, une commune du Val-d'Oise, d'annoncer qu'il allait au plus tôt lancer dans son département des campagnes de solidarité en faveur des réfugiés sahraouis.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

TUNISIE

M. Mzali a rencontré M. Chirac à Lausanne

L'ancien premier ministre tunisien, M. Mohamed Mzali, a confirmé, vendredi 24 octobre, avoir rencontré M. Jacques Chirac lors du passage du premier ministre français à Lausanne, à l'occasion de la quatre-vingt-onzième session du Comité international olympique, le 15 octobre. M. Mzali a déclaré à ce sujet : *« J'ai rencontré mon ami Jacques Chirac, qui a été très gentil avec moi, qui s'est préoccupé de la situation de ma famille. Il m'a affirmé qu'il n'avait pas à interférer dans les affaires de politique intérieure de la Tunisie, mais que, sur le plan humanitaire, il compatissait avec le sort qui est fait aux membres de ma famille. »* — (AFP.)

● **ANGOLA : M. Toubon a reçu M. Jonas Savimbi.** — Le chef des maquisards angolais de l'UNITA a été reçu, vendredi 24 octobre, par M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, et par M. Jacques Kosciusko-Morizet, secrétaire national chargé des relations extérieures. M. Toubon a indiqué à M. Savimbi que le RPR *« apportait son soutien à tous les combattants de la liberté à travers le monde »*. Dans une interview accordée à l'agence Reuter, M. Savimbi a, d'autre part, accusé la société ELF — implantée en Angola — d'avoir tenté de persuader les autorités françaises de lui refuser un visa d'entrée en France. Il a ajouté : *« Elf-Aquitaine est bien plus vulnérable que les Américains. Qui fera pression sur nous pour ne pas l'attaquer ? Personne. »*

MOZAMBIQUE

La mort de Samora Machel

La thèse de l'accident contestée à Maputo

Des milliers de personnes en pleurs ont défilé, vendredi 24 octobre, devant la dépouille mortelle de Samora Machel, qui repose à l'hôtel de ville de Maputo. Alors que de nombreuses personnalités commencent à arriver pour assister aux obsèques — fixées à mardi 28 octobre, — des journalistes venant des pays d'Afrique australe et d'Afrique du Sud ont été refoulés à leur arrivée à l'aéroport de la capitale. M. Guy Penne, ancien conseiller de M. Mitterrand pour les affaires africaines et malgaches, représentera le président de la République. Le président américain déléguera, pour sa part, sa fille, Mme Maureen Reagan, ainsi que M. Charles Freeman, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux affaires africaines. En Afrique du Sud, des délégations soviétique et mozambicaine sont arrivées vendredi pour inspecter le site de l'accident d'avion au cours duquel Samora Machel a trouvé la mort.

Les causes de cette catastrophe continuent de prêter à controverse. Le quotidien mozambicain *Noticias*, qui reflète en général le point de vue gouvernemental, accuse implicitement Pretoria, indiquant notamment : *« L'avion était visible sur notre écran radar. Il n'y a eu aucun incident à bord. Les lumières de l'aéroport de Maputo étaient allumées, mais l'avion n'a pas atterri (...). Peu après, il s'est écrasé en territoire sud-africain. Comment est-ce possible ? Les instruments de bord — le radar notamment — avaient-ils été sabotés, ou bien a-t-il* [l'avion] *été dévié de sa route, par des interférences techniques ? »* — (AFP, Reuter.)

Europe

Le trentième anniversaire de l'insurrection de Budapest

Les dirigeants hongrois ont accepté que certains tabous soient levés

Le trentième anniversaire du début de l'insurrection hongroise a été célébré dans la discrétion, le jeudi 23 octobre à Budapest. Les principaux lieux « sensibles » avaient été placés sous surveillance policière, en particulier la statue du général polonais Bem, héros de la guerre d'indépendance hongroise de 1848, devant laquelle les étudiants de Budapest avaient manifesté en masse en 1956. Une jeune fille de seize ans a tenté, jeudi, d'y déposer un drapeau, mais la police est intervenue. De même, la parcelle 301 d'un cimetière de Pest, où sont inhumés, dans un coin isolé, près d'une décharge, les corps de certaines personnes exécutées dans les mois et les années qui suivirent l'écrasement de la révolte, était tout spécialement surveillée. Un policier à qui l'on demandait pourquoi il contrôlait l'identité des visiteurs a répondu : *« Ceux qui viennent ici aujourd'hui sont susceptibles de penser comme en 1956. »*

Les autorités hongroises refusent toujours, trente ans plus tard, de révéler l'identité, le nombre précis et tous les lieux d'inhumation des victimes des exécutions, même si, sur d'autres points, l'interprétation officielle de la « contre-révolution » est moins figée que par le passé *« voir ci-dessous)*.

Dans la soirée de jeudi, une soixantaine de personnes — les principales personnalités de l'opposition et quelques étudiants — se sont réunies dans un appartement pour commémorer l'insurrection.

« La décision de faire appel au gouvernement soviétique dans la nuit du 23 au 24 octobre 1956 pour obtenir une aide militaire contre l'insurrection était une erreur politique » expliquent les auteurs d'un livre paru tout récemment à Budapest aux Editions du Parti (*Dramai Napok* ou « Journées dramatiques »), qui contient de nombreux documents inédits provenant des archives du PC. La publication de ces documents permet de penser qu'il y a du nouveau dans l'interprétation officielle des événements.

Le travail historiographique systématique et impartial n'en est encore qu'à ses débuts mais un changement se dessine dans l'attitude du pouvoir. Les dirigeants souhaitent que soit abordé dans toute sa complexité « 1956 » un sujet longtemps tabou en expliquant enfin comment et pourquoi le régime s'est effondré en quelques jours ; pourquoi le Parti communiste a dû accepter sous la pression populaire le partage du pouvoir avec les formations noncommunistes ; pourquoi se sont créés les conseils ouvriers. Autant de questions relatives aux « événements » qui intéressent les Hongrois de plusieurs générations.

Des « interviews-chocs » insolites

Tout a commencé pendant l'été avec la publication d'une série de cinq articles dans *Magyarorszag*, l'hebdomadaire de politique étrangère. Intitulés « Les responsables de 1956 », ces articles, sans être exhaustifs ou exempts de quelques erreurs (probablement volontaires...) ont présenté les portraits de plusieurs protagonistes de l'insurrection, permettant au grand public — et pour la première fois dans un journal hongrois — de prendre connaissance de certains faits longtemps dissimulés concernant les origines, le déroulement et les conséquences de l'insurrection. Parallèlement à cette série d'articles était mis en vente un livres présentant les souvenirs de seize personnalités de la vie politique et intellectuelle qui relatent leur expérience personnelle (*Visszaemlekezesek* 1956, Zrinyi).

On retrouve la plupart des auteurs dans une série d'émissions diffusées pendant le mois de septembre sur Radio-Budapest ; « interviews-chocs » insolites dans lesquelles les personnalités, longuement interrogées (dont plusieurs membres de l'actuel bureau politique), se remettent en question, n'hésitent pas à reconnaître leurs erreurs et faiblesses, et adoptent un ton nouveau pour évoquer un passé pas toujours glorieux de leur parti...

Trois livres et quatre séries d'articles publiés depuis le mois d'août sont consacrés aux « années 50 » (« ötvenes evek » en hongrois), expression couramment utilisée pour désigner la période allant de 1949 l'exécution de Laszlo Rajk — jusqu'à l'explosion du mécontentement populaire en octobre 1956, après une série de crises politiques, économiques et sociales secouant le pays.

Une « campagne d'explication »

Enfin, la télévision hongroise diffuse actuellement un programme composé de six séquences de soixante minutes chacune dans lesquelles une centaine d'acteurs et de témoins commentent les images des événements d'il y a trente ans à l'intention de ceux qui, trop jeunes à l'époque, ne se souviennent pas de ce qu'on appelle désormais à Budapest le « traumatisme de 1956 ».

La *« campagne d'explication »* déclenchée autour des événements d'il y a trente ans vise apparemment un double objectif. D'abord, il convient de « neutraliser » les médias occidentaux qui à l'occasion de l'anniversaire parleront de la Hongrie de 1956. D'autre part, la publication d'articles, la réalisation d'émissions de radio ou de télévision constituent la meilleure démonstration de la solidité du pouvoir actuel. A savoir que, grâce au large consensus réalisé autour de la direction, celle-ci s'estime suffisamment forte pour évoquer le passé, quitte même à « rectifier » certains jugements.

Cependant, les livres, les émissions ou les discours prononcés ne peuvent ou ne veulent encore tout dire : certaines omissions sont caractéristiques, et en premier lieu, l'évocation de l'itinéraire de M. Kadar pendant les journées historiques, pourtant à peu près reconstitué grâce à des sources diverses.

Le 1er novembre 1956, le gouvernement présidé par Imre Nagy décide le retrait de la Hongrie du pacte de Varsovie. M. Kadar, premier secrétaire du Parti communiste reconstitué et ministre d'Etat, approuve — selon plusieurs témoins — cette décision capitale. Dans la soirée, par un appel radiodiffusé, il salue une nouvelle fois l'*« héroïque soulèvement du peuple »*, Mais il ajoute aussi que ce soulèvement est arrivé à la croisée des chemins et insiste sur le danger contre-révolutionnaire.

Vingt ans plus tard, dans une conversation avec M. François Mitterrand (alors premier secrétaire du Parti socialiste), il déclare : *« Oui, la révolte de 1956 était justifiée. Et Rakosi était un dictateur ; mais Imre Nagy s'est laissé entraîner trop loin ; je l'ai soutenu jusqu'à la limite du possible : l'impossible, l'inacceptable c'était de renverser le régime communiste (1). »*

Peu après avoir lancé son appel radiophonique dans la soirée, Janos Kadar disparaît dans la nuit ; il devait se rendre à l'ambassade soviétique à Budapest, dirigée par un certain Youri Andropov, pour partir ensuite à Oujgorod, petite ville de l'Ukraine subcarpathique. Le numéro un du Kremlin, Nikita Khrouchtchev, consacrera les journées des 2 et 3 novembre aux consultations avec les dirigeants des pays de l'Est, y compris le maréchal Tito, rencontré à l'île de Brioni. Et c'est le maréchal yougoslave qui recommande le choix de M. Kadar, ancienne victime du stalinisme, comme président d'un nouveau gouvernement.

Un jugement équitable ?

Nous connaissons la suite des événements. A l'aube du 4 novembre, les troupes soviétiques entrent en action pour écraser la *« contre-révolution »*. Trois jours plus tard, M. Kadar et les membres de son cabinet restreint prêtent serment au Parlement, à peu près au même moment où cesse toute résistance armée. Imre Nagy et plusieurs membres de son gouvernement dispersé trouvent refuge à l'ambassade de Yougoslavie : le 22 novembre, ils quittent l'ambassade, assurés en principe d'être libres. Mais, en dépit des protestations de Belgrade, ils sont conduits à l'état-major soviétique et emmenés de force en Roumanie. Tous ces « détails » restent encore dissimulés au public hongrois en 1986. Le 17 juin 1958, les journaux hongrois ont seulement publié un long communiqué annonçant l'exécution d'Imre Nagy et de trois de ses proches collaborateurs, accusés de « haute trahison ».

Vingt-huit ans après le verdict de Budapest, le secrétaire général du Parti communiste italien, Alessandre Natta, de retour d'une visite en Hongrie, vient de qualifier, dans *l'Unita* du 12 octobre, l'exécution d'Imre Nagy d'*« injuste et inhumaine »*. Si les archives soviétiques deviennent un jour accessibles aux historiens et si M. Janos Kadar publie ses Mémoires, il sera enfin possible de formuler un jugement équitable et sans passion de l'insurrection hongroise, l'un des grands tournants de l'histoire du communisme.

THOMAS SCHREIBER.

(1) Dans *l'Abeille et l'Architecte*, Flammarion, pp. 344-347.

« L'Humanité » : une « Saint-Barthélemy » contre-révolutionnaire

L'Humanité, organe central du Parti communiste français, a consacré une page, le jeudi 23 octobre, au trentième anniversaire de l'insurrection de Budapest. Un « rappel chronologique » sommaire indique : *« 23 octobre 1956 : manifestation insurrectionnelle d'étudiants et de jeunes à Budapest. Les émeutes s'étendent à tout le pays et, à partir du 30 octobre, prennent le caractère d'une Saint-Barthélemy, dont sont victimes des milliers de communistes. Le 4 novembre 1956 : Janos Kadar forme un nouveau gouvernement. »*

Dans un article un peu plus détaillé, Yves Moreau admet que la manifestation du 23 octobre *« n'exprimait que des intentions généreuses »*, mais il ajoute que, *« très vite, ce furent des hommes tels que le cardinal Mindszenty et d'anciens disciples de Horthy qui imprimèrent aux émeutes une orientation rien moins que démocratique, avec l'aide de quelque trois mille cinq cents criminels de guerre sortis des prisons »*. *« C'est dans ces conditions*, explique Yves Moreau, *que, en application des traités, le gouvernement hongrois a fait appel à l'aide de l'armée soviétique »*. Aucune indication n'est donnée sur le bilan de cette *« aide »*.

Dans son numéro du vendredi 24 octobre, *l'Humanité* publie un long entretien avec M. Karoly Nemeth, secrétaire général adjoint du Parti socialiste ouvrier de Hongrie. M. Nemeth répond aux questions de Jacques Coubard, qui avait suivi les événements de 1956 pour *l'Humanité* et s'était signalé, notamment, en évoquant le *« sourire de Budapest »* au terme de l'intervention soviétique, M. Nemeth déclare que cette intervention était *« inévitablement nécessaire »*, car *« les partisans du pouvoir populaire auraient été incapables, à eux seuls, d'opérer rapidement un retournement de la situation en faveur du socialisme »*.

L'hebdomadaire *Révolution* (daté du 24-30 octobre) présente les événements de façon quelque peu différente. Georges Girard souligne que *« l'arbitraire, l'autoritarisme, les illégalités* [étaient] *devenus méthodes de gouvernement »* sous le règne de Rakosi. Il rappelle le procès et l'exécution de l'ancien ministre des affaires étrangères, Laszlo Rajk. Il évoque l'*« opposition de droite »* à l'intérieur du parti, la *« réapparition des personnages du fascisme hongrois »* et la *« menace d'une confrontation internationale »*, mais il ajoute que ces facteurs n'auraient pu *« conduire à cette situation »* sans *« la première raison, relevant des crimes de Rakosi »*.

BIBLIOGRAPHIE

Trois ouvrages

Octobre 1956, tel qu'il fut vécu en Hongrie et en Pologne, occupe une place de choix dans le second numéro (double) de *la Nouvelle Alternative*, revue chère à ceux qui se sentent concernés par l'Europe de l'Est, ses espoirs, ses désillusions, ses recommencements. Tous les textes rassemblés ne sont pas d'égale valeur, mais on lira avec grand intérêt une interview du Hongrois G. Krasso, qui paya de longues années de prison sa participation à l'insurrection, et vit, jour après jour, depuis sa cellule, dresser les potences. Figure aussi la reprise d'un excellent article publié — mais en 1980 — dans la presse officielle polonaise, et qui évoque celui qui fut un peu le Walesa d'octobre 1956 en Pologne, Leszek Gozdzik, aujourd'hui simple pêcheur de la Baltique.

L'anniversaire de l'insurrection de Budapest est aussi pour le journaliste allemand Hans Henning Paetzke l'occasion de rassembler des entretiens avec bon nombre des « opposants » hongrois d'aujourd'hui, parmi les plus connus. Entretiens fort intéressants, mais sur la Hongrie d'aujourd'hui, pas sur celle de 1956. Et on regrettera l'absence d'une véritable préface, qui aurait été plus utile au lecteur qu'un entretien supplémentaire, celui-là entre Tibor Tardos et Yves Montand.

Enfin, les spécialistes se réjouiront de la publication en français d'une série de textes d'Istvan Bibo, qui, avant de participer au gouvernement d'Imre Nagy en 1956 — puis de connaître la prison, — était considéré comme l'un des principaux écrivains politiques hongrois. Des textes déjà anciens (ils datent des années 40), mais qui ont la qualité des œuvres qui peuvent « durer ».

J. K.

★ *La Nouvelle Alternative*, 14-16, rue des Petits-Hôtels, 75010 Paris, et dans les FNAC, 80 F.

★ *Budapest, trente ans plus tard*. Editions Joseph Clims, 260 p., 85 F.

★ *Misère des petits Etats d'Europe de l'Est*, Istvan Bibo. L'Harmattan, 443 p., 180 F.

Attentat au Pays basque espagnol

Le gouverneur militaire de Saint-Sébastien tué par une bombe

Saint-Sébastien (*Reuter*). — Le gouverneur militaire de Saint-Sébastien, le général Garrido Gil, a été tué ce samedi matin 25 octobre ainsi que sa femme, par l'explosion d'une bombe lancée sur leur voiture dans le centre ville ; au moins cinq autres personnes ont été blessées.

Deux jeunes gens circulant à moto ont fixé un puissant engin explosif sur le toit de la voiture du gouverneur militaire, qui était arrêtée à un feu rouge.

Diplomatie

NATIONS UNIES

Washington va verser 100 millions de dollars d'arriérés à l'Organisation

NEW-YORK (Nations unies) de notre correspondant

Le département d'Etat a décidé, le vendredi 24 octobre, de verser 100 millions de dollars (sur les 210 millions normalement dus) à titre de contribution des Etats-Unis au budget de l'ONU pour l'année 1986, mettant ainsi fin à une période d'incertitude quant à l'avenir immédiat de l'Organisation. Le versement permettra de faire face aux dépenses courantes, en attendant les contributions pour l'année 1987 dues en janvier. La cotisation américaine représente en théorie le quart des ressources annuelles des Nations unies.

« Nous survivrons ! », s'est exclamé le chef comptable de l'ONU, M. Richard Foran, lorsqu'il a appris la décision de Washington. Visiblement soulagé, et presque heureux, il a fait devant nous un rapide calcul : *« A moins de 85 millions, nous étions étranglés ; avec 100 millions, il nous restera même une réserve pour le mois de janvier. C'est une bonne nouvelle. »* Dans les couloirs du palais de verre, une discrète satisfaction se lisait sur les visages.

Bonne nouvelle ? Décidément, Washington réussit à brouiller les cartes, au point de provoquer un flot de félicitations pour ce qui est d'abord une punition. Mécontent du fonctionnement de l'ONU, des affectations budgétaires et de la tonalité « anti-occidentale » des débats, le Congrès avait limité, dans le cadre de la loi Gramm-Rudman sur la réduction des dépenses publiques, la contribution américaine aux quarante-six organisations internationales dont le pays est membre à 255 millions de dollars pour l'année 1986, recommandant un plafond de 66 millions de dollars pour l'ONU. Soudain conscient que sa campagne anti-onusienne est allée trop loin, le département d'Etat a décidé unilatéralement d'ignorer les désirs des membres du Congrès et d'augmenter la part des Nations unies au détriment de l'OTAN et de l'Organisation des Etats américains, notamment.

Selon des sources bien informées, l'administration serait prête à reprendre l'examen de la situation financière de l'ONU au mois de janvier, c'est-à-dire après le vote de l'Assemblée générale sur la réforme des structures proposée par le « comité des 18 ». En réalité, ce réexamen pourrait devenir une obligation si le département d'Etat décidait d'exiger l'application de l'amendement Kassebaum, qui lie le versement de la contribution à la modification du fonctionnement de l'ONU.

CHARLES LESCAUT.

A TRAVERS LE MONDE

Pays-Bas

La lecture d'un discours du dissident tchèque Vaclav Havel est autorisée

La Haye. — Le gouvernement néerlandais a finalement autorisé, vendredi 24 octobre — après avoir envisagé de l'interdire la semaine dernière (*le Monde* du 23 octobre), — la lecture d'un discours de l'écrivain tchécoslovaque Vaclav Havel, lauréat du prix 1986 de la Fondation Erasme, lors d'une cérémonie en son honneur le mois prochain à Rotterdam.

Le premier ministre néerlandais, Ruud Lubbers, a précisé que son ministre des affaires étrangères, M. Hans Van den Broek, qui s'était opposé initialement à la lecture du discours parce que son contenu pourrait embarrasser la famille royale néerlandaise, s'était incliné devant le souhait de la Chambre des députés, favorable à cette lecture.

Dans son texte, Havel mettrait son travail d'écrivain en rapport avec son engagement pour les droits de l'homme et la Charte 77, principal mouvement dissident tchécoslovaque.

Havel ne sera pas présent lui-même lors de la remise du prix. Il redoute de ne pas pouvoir retourner dans son pays s'il vient recevoir son prix aux Pays-Bas. — *(AFP.)*

Philippines

Attentat à Manille

Trois personnes ont été blessées, dont une grièvement, par l'explosion d'une bombe artisanale, vendredi 24 octobre, devant un restaurant McDonald's du quartier d'affaires de Makati à Manille. D'autre part, des ingénieurs sud-coréens ont été enlevés, dans le nord, par des rebelles communistes.

Enfin, Mme Aquino a déclaré, vendredi, qu'elle ne limogerait pas les ministres de gauche et qu'elle ne rétablirait pas temporairement l'ancienne Constitution, ainsi que le lui ont demandé le vice-président, M. Salvador Laurel, et le ministre de la défense, M. Enrile. Elle a néanmoins admis que la composition du gouvernement serait modifiée à l'occasion de l'élection d'un congrès, prévue en mai. *« A ce moment-là, puisque beaucoup seront candidats au congrès, nous aurons un remaniement »*, a-t-elle déclaré. — *(AFP, Reuter.)*

URSS

Washington accusé de vouloir créer une « OTAN orientale »

Au cours d'un banquet offert, vendredi 24 octobre, en l'honneur du président nord-coréen Kim Il Sung, M. Gorbatchev a déclaré : *« Washington a planté ses systèmes nucléaires comme des échardes dans le corps de la Corée, le corps de l'Asie. A cela, il faut ajouter le projet de constituer un bloc réunissant Washington, Tokyo et Séoul avec le concours d'autres Etats. Si l'on en croit les apparences, cela est appelé à devenir une sorte d'« OTAN orientale ».*

» Ce qui fait planer une menace réelle sur l'Union soviétique, la Corée du Nord et beaucoup d'autres pays, comme sur la cause de la paix. »

Les deux pays, a-t-il également déclaré, ont manifesté, *« une fois de plus, leur désir partagé d'élever nettement le niveau de notre coopération »*. M. Gorbatchev a, enfin, accepté une invitation à se rendre en Corée du Nord. — *(Reuter.)*

Le budget des affaires étrangères à l'Assemblée nationale

M. Roland Dumas procureur

Le bilan des sept mois de politique extérieure du gouvernement Chirac a été au cœur du débat qui s'est déroulé, le mercredi 24 octobre, à l'Assemblée nationale jusque tard dans la nuit, sur le budget des affaires étrangères (droits de l'homme et francophonie). L'Assemblée nationale a adopté les crédits de ces départements, qui s'élèvent à 10 118,5 millions de francs (plus 3,85 points par rapport à 1986).

Les chiffres de ce budget (*le Monde* du 11 octobre) ont été très rapidement passés en revue avant que les différents orateurs présents ne se livrent, devant un cénacle restreint de députés, à ce qu'en langage diplomatique on nomme un vaste tour d'horizon. Le ministre des affaires étrangères, **M. Jean-Bernard Raimond**, a trouvé dans l'hémicycle une ambiance feutrée et courtoise, à quelques haussements de ton près. Cet examen de la politique extérieure ne remet toutefois pas en cause le principe arrêté entre M. Raimond et le nouveau président de la commission des affaires étrangères, **M. Roland Dumas** (PS, Dordogne) d'organiser ultérieurement un grand débat, en bonne et due forme, sur l'action du gouvernement dans un domaine décisif pour la cohabitation. Enfin, la discussion a donné l'occasion à un certain nombre de ministres ou de secrétaires d'Etat ayant en main des départements liés aux affaires étrangères (affaires européennes, droits de l'homme et francophonie) de faire leurs premières armes à la tribune.

Le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, a tout d'abord affirmé que l'action du gouvernement est *« efficace »* et *« cohérente »*, pour peut que l'on veuille bien *« regarder les choses de près et ne pas se laisser guider par des passions contradictoires ou des informations approximatives ou erronées »*. Le ministre a, dans la foulée, dressé un bilan complet et serré (*le Monde* du 25 septembre) de ses premiers mois au Quai d'Orsay, dans un contexte marqué par de nombreux soubresauts internationaux. Son principal contradicteur, l'ancien ministre des relations extérieures **Roland Dumas**, s'est livré, quant à lui, à un jeu subtil consistant à mettre en contradiction le ministre des affaires étrangères et M. Jacques Chirac. *« Quel gâchis ! dont vous êtes le plus souvent victime*, s'est apitoyé M. Dumas. *Ne dit-on pas que les agents de votre département passent leur temps à réparer les pas de clerc du premier ministre ? »* M. Dumas a ensuite énuméré les différentes *« gaffes »* commises, selon lui, par M. Chirac : le jugement au vitriol porté sur le premier ministre australien, M. Bob Hawke ; l'interview démentie au journaliste israélien Ben Porat, rejetant la responsabilité de l'accord nucléaire de 1975 avec l'Irak sur M. Giscard d'Estaing — *« Qui croire ? M. d'Ornano ou M. Chirac ? »* ; enfin les déclarations *« mettant sur le même pied les Palestiniens et les Corréziens »*. *« Les choses vont plutôt bien quand elles se dégagent des orientations tracées par le premier ministre ; dans la pratique quotidienne, un désordre incompréhensible et inquiétant frappe l'esprit (...). Derrière toutes ces questions se profile une seule considération : on ne peut, dans le domaine de la politique étrangère, souffler le chaud et le froid »*, a précisé M. Dumas avant de lancer, à l'adresse de M. Chirac : *« qui aspire à la magistrature suprême devrait s'efforcer de prendre de la hauteur, et non s'enliser dans des pratiques politiciennes de piètre envergure »*.

La surprise venue de Londres

Bien que touché par la commisération de son prédécesseur, **M. Raimond** a trouvé la ficelle un peu grosse. En fin d'après-midi, il s'est efforcé d'en dénoncer l'argumentation, affirmant : *« En vous écoutant, je me demandais si je n'entendais pas le porte-parole du Parti socialiste. Ce serait mal me connaître que de tenter de me dissocier de l'action du premier ministre. Je suis totalement solidaire du chef du gouvernement, c'est lui qui m'a choisi. »* Très calmement, mais très fermement, le ministre des affaires étrangères devait ensuite récuser l'analyse faite par M. Dumas selon laquelle, en matière de politique extérieure, le dernier mot appartient au chef de l'Etat : *« Je vous laisse la responsabilité de cette interprétation de la Constitution »*, a-t-il dit. Sans nier les prérogatives de M. François Mitterrand, M. Raimond a rappelé qu'*« aux termes de la Constitution, le premier ministre dirige l'action du gouvernement qui lui-même détermine et conduit la politique de la nation »*. C'est peu après que **M. Alain Peyrefitte** (RPR) devait, de son banc, demander l'autorisation d'interrompre le ministre. Evoquant la toute fraîche décision du gouvernement britannique de rompre ses relations diplomatiques avec la Syrie, M. Peyrefitte a demandé à M. Raimond ce qu'il pensait de cette décision, et si le gouvernement français envisagerait de telles mesures de rétorsion s'il venait à détenir des preuves aussi convaincantes que celles des Britanniques.

Visiblement surpris par la question, hésitant, le ministre des affaires étrangères a répondu que la décision britannique ne le surprenait pas et que *« le jour où nous aurons des preuves contre un Etat tiers, nous aviserons »*. Interrogé dans les couloirs de l'Assemblée, M. Dumas a estimé, pour sa part, que *« si la preuve était établie d'une complicité de la Syrie dans les attentats de Paris, il faudrait prendre les mesures qui s'imposent, éventuellement la rupture, mais*, a-t-il ajouté, *la France n'a pas, pour l'instant, de raisons d'adopter une mesure similaire à celle de la Grande-Bretagne »*.

S'agissant du dossier européen, les députés centristes présents dans l'hémicycle, **M. Stasi** (UDF, Marne) et **M. Jean-Marie Daillet** (UDF, Manche), rapporteur pour les affaires européennes, ont, avec « leur » ministre des affaires européennes, **M. Bernard Bosson**, longuement insisté sur l'avancée positive que constituera à leurs yeux la venue, le 20 novembre prochain devant l'Assemblée nationale, du débat sur l'acte unique européen. Connaissant les dissensions internes sur ce sujet (notamment l'hostilité de M. Debré), M. Dumas n'avait pas manqué, peu avant, de dénoncer les *« tergiversations »* du gouvernement, affirmant, sans le citer, qu'un ministre (il s'agirait de M. Méhaignerie) aurait menacé de démissionner si ce texte ne venait pas en conseil des ministres. M. Bosson a démenti : *« Il n'y a point de drames, ni de menaces de démission »*. Il s'est lancé ensuite dans un éloquent plaidoyer pro-européen : *« Seule la construction européenne nous rendra maîtres de notre destin. Elle est, en outre, au-delà des intérêts, un acte de foi et d'espérance »* (...).

Au diapason de M. Bosson, **M. Stasi** s'est exclamé : *« Puisse l'adoption de l'acte unique européen marquer le départ d'une nouvelle relance de la politique européenne. »* **M. Daillet** a regretté, pour sa part, que l'Europe, *« géant économique »*, ne soit encore qu'un *« nain politique »*.

Le Front national et le PC se sont livrés, de leur côté, à une polémique sur l'Afrique du sud : *« La France restera-t-elle le dernier rempart de l'apartheid ? »* a demandé **M. Maxime Gremetz** (PS, Somme), protestant contre la venue prochaine de M. Botha, tandis que le doyen de l'Assemblée, **M. Frédéric-Dupont** (FN, Paris), s'étonnait que l'on critique la venue prochaine en France du président Botha, *« le premier libéral en Afrique du Sud »*, avant de vilipender M. Nelson Mandela, *« le plus grand terroriste du monde »*.

Par ailleurs, s'agissant de la francophonie, **M. Jacques Baumel** (RPR, Hauts-de-Seine) s'est interrogé sur le rôle du secrétariat d'Etat à la francophonie. Constatant la faiblesse de l'implantation culturelle française à l'étranger, l'ancien ministre a conclu : *« Je ne pense pas qu'un secrétariat d'Etat à la francophonie arrange grand-chose... »* **Mme Michaux-Chevry**, secrétaire d'Etat chargée de la francophonie, devait répondre par l'annonce de la réunion, à Paris, d'états généraux de l'ensemble des médias francophones.

Océanie

AUSTRALIE : les difficultés des travaillistes au pouvoir

Quand M. Bob Hawke perd le sourire...

SYDNEY correspondance

M. Bob Hawke n'a plus le sourire facile. Ces derniers temps, il se contrôle avec peine, s'emporte contre un groupe de presse qui lui est pourtant traditionnellement acquis, éructe de venimeux propos contre la Nouvelle Droite, une alliance d'universitaires, d'économistes et de chefs d'entreprise qui prétendent depuis quelque temps lui donner des leçons, allant jusqu'à leur lancer : *« Espèces de troglodytes, vous ne comprenez rien ni à la politique ni à l'économie ! »*

Signe des temps difficiles, les fuites commencent à suinter de son propre cabinet. Ces difficultés annoncent-elles la chute de M. Hawke, premier ministre de l'Australie depuis 1983, celui qu'on appelait il n'y a pas si longtemps encore « M. 76 % » tant il était populaire ? Est-ce le début de la fin pour celui qui s'était promis de remplir trois mandats, ce qui ne s'est jamais vu pour un premier ministre travailliste ?

Les sondages réalisés début octobre donnent au gouvernement travailliste sa cote la plus basse depuis 1984 : 41 %, contre 47 % pour l'opposition (une coalition du Parti libéral et du Parti national). Le premier ministre continue de jouir d'une meilleur cote personnelle que le chef de l'opposition, M. Howard (58 % contre 25 %), mais l'écart entre les deux hommes se resserre.

L'hiver austral a été rude. La dette extérieure, déjà impressionnante, s'est encore accrue (elle frisera bientôt les 100 milliards de dollars). Le taux d'inflation est encore en hausse (8,4 %), tout comme le taux de chômage. Le 25 juillet, le dollar australien avait atteint la cote la plus basse de son histoire par rapport au dollar américain.

En dépit de l'intervention soutenue de la Banque fédérale, les marchés de change internationaux n'ont plus, depuis, confiance dans l'économie australienne. Début septembre, les « services Moody », qui évaluent la cote du crédit des économies internationales, ont baissé la note qu'ils donnaient d'ordinaire à l'Australie. Le pays-continent peut espérer, au mieux, une récession douce.

Le budget d'austérité présenté le 19 août n'a pas arrangé les choses : sans vraiment rassurer la finance internationale ni les milieux d'affaires, il heurte les sensibilités de la classe moyenne, dont M. Hawke est d'abord l'élu. Augmentation importante de l'impôt, coupes sévères dans les dépenses publiques, font leurs victimes, notamment chez les pupilles de l'Etat, les mères célibataires... L'introduction de droits « administratifs » à payer par les étudiants de l'enseignement supérieur a par ailleurs mis en émoi le monde universitaire.

Marche arrière

Autre point sensible, M. Hawke a levé l'embargo sur les ventes d'uranium à la France, pour susciter des rentrées de devises. Ce n'est pas la première fois qu'il manque à un principe du programme travailliste, et le parti se reconnaît de moins en moins dans ce dirigeant qu'on compare volontiers aujourd'hui à un M. Reagan ou une Mme Thatcher. M. Hawke n'a, du reste, pas consulté ses pairs avant de malmener cette « vache sacrée » des travaillistes.

Fin septembre, M. Hawke a récidivé avec une lettre à son ministre de l'environnement, M. Barry Cohen, recommandant de poursuivre la prospection minière dans le parc national de Kakadu, l'un des joyaux de la nature australienne situé dans le Territoire du Nord. Le parc est riche en or, en platine et en... uranium. Son exploitation minière épongerait, du jour au lendemain, la dette extérieure. Pour les défenseurs de l'environnement et les aborigènes, Kakadu est intouchable. A la suite d'une fuite, la lettre de M. Hawke a fini dans la presse. Cette fois, c'en était trop : le Caucus fédéral (l'ensemble des parlementaires travaillistes) força le premier ministre à faire marche arrière.

Les démocrates, qui se présentent aujourd'hui comme le seul vrai parti anti-nucléaire, accusent M. Hawke d'être sous l'influence de la Nouvelle Droite, une force nouvelle sur l'horizon australien, qui rassemble des néo-conservateurs organisés en un réseau d'instituts de recherche, de chambres de commerce et de « sociétés ». Son crédo : le retour au libéralisme économique du dix-huitième siècle. Sa bête noire : l'Etat-providence, la taxation, les syndicats, le travaillisme en général. Un de ses buts : sonner le glas des relations industrielles telles qu'elles fonctionnent depuis quatre-vingts ans dans le pays-continent...
Des thèmes qui depuis quelques mois ravissent à M. Hawke la manchette des journaux.

C'est le système de fixation des salaires auquel la Nouvelle Droite a décidé de s'attaquer d'abord : un système centralisé qui veille à compresser l'échelle des salaires, contrôlés par la « commission australienne de conciliation et d'arbitrage », une sorte de Cour de justice nommée par le gouvernement fédéral.

Outre cette institution qu'elle entend supprimer, la Nouvelle Droite part en guerre contre le syndicalisme obligatoire. Fin août, un de ses animateurs, M. Charles Copeman, le président-directeur général de la société Peko Wallsend, qui exploite une énorme mine de fer dans l'Etat de l'Australie Occidentale, excédé par les exigences et les grèves des huit syndicats auxquels est affilié son personnel, a répertorié deux cent quarante « pratiques » syndicales, qui, dit-il, entravent la productivité de son entreprise, et y a mis fin de sa propre autorité. Quand les ouvriers ont protesté, M. Copeman a licencié la totalité de ses travailleurs. Non content de son exploit, M. Copeman profite du rôle de vedette que lui attribuent les médias pour appeler à la mise à bas du pouvoir fédéral.

Les pouvoirs des syndicats

Parallèlement, un autre membre influent de la Nouvelle Droite, le président de la chambre de commerce de Melbourne, déclare vouloir saisir l'ONU de la question du syndicalisme obligatoire. C'est une atteinte, dit-il, aux droits civiques des ouvriers, une brèche dans la déclaration des droits de l'homme.

Ces thèses trouvent un écho de plus en plus favorable dans l'opinion publique : 80 % des Australiens pensent que les syndicats ont trop de pouvoir (49 % seulement en 1971), et 42 % d'entre eux souhaitent l'abolition du système salarial actuel, préférant des négociations directes entre employeurs et employés.

M. Hawke a repris l'initiative, le 25 septembre, et convoqué autour d'une table le Conseil australien des syndicats et les deux grandes organisations patronales, sur le thème des pratiques démodées en usage dans le monde du travail. Les syndicats ont joué le jeu, car bon nombre de leurs dirigeants sont devenus des stratèges à col blanc, comme M. Hawke, lui-même ancien dirigeant syndical.

A dix mois des prochaines élections fédérales, M. Hawke s'efforce ainsi de reprendre l'Australie en main par le consensus plutôt que par la manière forte. Faudra-t-il que le Parti travailliste, pour survivre, en vienne à adopter tout entier ces allures de *« New Labour »* qu'aura façonnées M. Hawke, mettant si mal à l'aise les travaillistes traditionnels ?

SYLVIE CROSSMAN.

Le sommet franco-allemand

Une double épreuve de vérité

(Suite de la première page.)

Du côté allemand, en effet, on ne tient pas à s'engager trop fermement sur le plan fédéral sur des questions qui sont du ressort exclusif des Länder... Epreuve de vérité pour les relations franco-allemandes, ce sommet de Francfort l'est également pour la cohabitation politique en France...

Le gouvernement de M. Chirac a hérité sans grand plaisir de cette réunion décidée par le précédent. De plus, le cérémonial qui est désormais de règle dans ce genre de rencontre met beaucoup plus en valeur le président de la République que le premier ministre. M. François Mitterrand recevra solennellement le titre de citoyen d'honneur de la ville de Francfort, comme le chancelier Helmut Schmidt avait reçu celui de docteur *honoris causa* de la Sorbonne en 1981 à Paris, lors du dernier sommet culturel.

Le tête-à-tête Mitterrand-Kohl, qui précédera la réunion plénière du lundi 27 octobre, sera le premier entre les deux hommes depuis la rencontre de Reykjavik. Le chancelier ouest-allemand, qui rentre tout juste de Washington, évoquera sans nul doute ses entretiens avec le président Reagan. On parlera défense et sécurité européenne, et notamment de cette pomme de discorde entre les deux pays que sont les armements nucléaires tactiques (ou préstratégiques) sur lesquels les Allemands aimeraient bien avoir un droit de regard.

Bref, dans ce type de rencontre, le président de la République française exerce la plénitude de ses fonctions, et le premier ministre est réduit aux seconds rôles. On comprend donc le souci de Matignon de minimiser les effets du sommet de Francfort, et de relever, comme le fait M. Denis Beaudoin, les points de friction plutôt que les succès...

L'Elysée, de son côté, se plaît à souligner que c'est grâce à l'opiniâtreté de François Mitterrand que les deux pays sont parvenus à un accord de financement du projet de navette européenne spatiale Hermès (*le Monde* daté 19-20 octobre) et à stigmatiser par un *no comment* réprobateur la décision de M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, de ne faire qu'une brève apparition à Francfort. Il est en effet attendu à New-York pour courir le marathon...

LUC ROSENZWEIG.

La campagne de M. Rocard chez les socialistes du Nord-Pas-de-Calais

M. Michel Rocard a achevé, le vendredi 24 octobre, à Hautmont (Nord), une tournée de trois jours dans la région Nord-Pas-de-Calais. L'ancien ministre s'est entretenu vendredi dans la mairie de Lille avec M. Pierre Mauroy. L'attitude de la plupart des responsables et élus socialistes rencontrés dans le Nord (notamment M. Bernard Roman, premier secrétaire fédéral), a été proche de celle de leurs collègues du Pas-de-Calais *(le Monde* du 24 octobre) : un accueil souriant, voire chaleureux, assorti d'un rappel ferme des règles et des statuts du parti à propos de la désignation du candidat socialiste à l'élection présidentielle.

L'entourage de M. Rocard toutefois ne cachait pas sa satisfaction à l'issue d'un voyage où l'ancien ministre a bénéficié, dans ses diverses réunions, d'une écoute attentive de la part des militants et du public : il juge, que, tout en déplorant ses « écarts de langage », la plupart des élus du Nord-Pas-de-Calais considèrent M. Rocard comme le candidat naturel du PS au cas où M. Mitterrand ne se représenterait pas. L'ancien ministre s'est refusé à ce propos à toute nouvelle précision, tout en se montrant très confiant ; il a néanmoins réaffirmé, vendredi, à Wasquehal, devant la presse régionale : *« Il m'est arrivé de dire que lorsqu'on n'est plus d'accord avec les règles du jeu, on se retire ; c'est une décision très lourde. »*

***La crise économique et sociale majeure* que traverse la région Nord-Pas-de-Calais a été rarement absente des préoccupations exprimées par l'ancien ministre, comme par ses hôtes. M. Rocard a terminé son circuit dans le bassin de la Sambre. Selon M. Umberto Battist, ancien député socialiste de Maubeuge, la population active pour 19 % est au chômage dans ce bassin touché à mort par la disparition de la sidérurgie. Et l'INSEE laisse prévoir une proportion de 24 % au printemps 1987.**

Cette dernière étape a illustré, tout aussi symboliquement, la complexité du personnage Rocard : tout juste sorti d'un déjeuner avec des dirigeants d'entreprises du bassin, l'ancien ministre a fait, à l'intérieur de l'usine, une prise de parole militante. Juché sur une caisse, dans un atelier, au milieu des machines, M. Rocard *a vivement critiqué l'attitude des banques et* apporté son soutien aux ouvriers en bleus de travail, rassemblés autour de lui et partagés entre la colère et l'abattement.

Contre l' « anti-étatisme primaire de la droite »

HAUTMONT (Nord)
de notre envoyé spécial

Plus encore qu'à l'accoutumée – M. Rocard aime à rappeler qu'il est à l'origine économiste, – les questions économiques ont occupé l'esprit et les déclarations de l'ancien ministre de l'agriculture, lors de cette visite. Par *petites touches*, M. Rocard a brossé le portrait du personnage qu'il entend incarner, à la recherche d'une troisième voie entre le *« socialisme administratif »* et le *« libéralisme sauvage »*.

M. Rocard marcherait-il ainsi sur les traces de celui qui, avec l'invention de la *« participation »*, voulut le premier définir une *« troisième voie »* pour la France ? De fait, l'*« idée d'une pérennité avec la démarche du général de Gaulle »* ne le choque pas. Si le premier président de la cinquième République a *« commis l'erreur de se laisser tirer trop à droite »*, faute, selon M. Rocard, d'une vraie connaissance du monde du travail, l'ancien dirigeant du PSU *rappelle qu'il n'a jamais repris à son* compte l'expression de *« pouvoir personnel »*, qui faisait, dans les années 60, les beaux jours de l'opposition de gauche.

Le remplacement décidé par M. Hervé de Charette du commissariat du Plan par un commissariat de la stratégie vient à la rescousse de sa démonstration : apparaître comme le défenseur de l'œuvre du général, face à la « dérive libérale » du gouvernement de droite. Dans le même mouvement, défendant la planification, M. Rocard réfute les accusations de crypto-libéralisme que certains socialistes, dont M. Jean-Pierre Chevènement, émettent à son encontre. L'ancien ministre, qui revendique l'antériorité dans la critique du « tout Etat », s'est offert le plaisir de rappeler à plusieurs reprises qu'il est spécialement bien placé pour dénoncer l'« anti-étatisme primaire de la droite ».

Une telle politique n'a même pas, à ses yeux, le mérite de défendre les intérêts des entreprises. L'ancien ministre a rappelé jusqu'à plus soif, devant *tous ses* auditoires, l'exemple des privatisations pour appuyer son raisonnement : le gouvernement ne fait pas la politique des entreprises, il fait la politique des *« riches »*. M. Rocard joue ainsi avec une certaine subtilité sur un double registre : son propre camp, la gauche, peut difficilement l'accuser de mettre son drapeau dans sa poche. Vis-à-vis des centristes, de la droite modérée ou des décideurs économiques, il s'attache à montrer qu'à travers son personnage, la gauche bat la droite sur le terrain économique et financier.

Tout en se rapprochant, pour la forme, d'être *« presque technique »*, M. Rocard multiplie les démonstrations : après le 16 mars, dit-il, un *point de baisse des taux d'intérêt* eût mieux valu, tant que la situation internationale le permettait facilement, que la dévaluation. Quant à la stimulation de l'économie, l'ancien ministre martelle que, en réservant aux grandes entreprises la possibilité d'avoir recours au papier interentreprises, mis en place par M. Bérégovoy (dont il pense le plus grand bien), en imposant ainsi aux PME des taux d'intérêt réels supérieurs de quelque cinq points à l'inflation, on étouffe dans l'œuf toute possibilité de reprise de l'investissement.

De telles suggestions s'inscrivent naturellement dans la perspective d'une action volontariste contre un chômage qui prend, dans le Nord-Pas-de-Calais, les dimensions d'un drame régional. M. Rocard l'a affirmé à Lens : il pense que seule une puissante *« chirurgie »* économique peut avoir quelque chance d'enrayer le mal, sans mettre en cause l'équilibre extérieur du pays et le ralentissement de l'inflation.

La chirurgie contre le chômage

La chirurgie, cela fait mal. Et M. Rocard pense qu'il faudra accepter de souffrir. Exemple : il ne peut plus être question, dans l'esprit de l'ancien ministre, d'une nouvelle réduction du temps de travail sans réduction du salaire. Seule la liaison entre les deux est la marque d'une solidarité réelle. De la même façon, M. Rocard juge proprement dérisoire que le gouvernement fasse de la réduction du chômage des jeunes la priorité, tout en n'accordant que quelque 5 milliards de francs à cette « priorité ».

L'ancien ministre s'interroge avec ses experts sur l'efficacité d'une injection massive d'argent (plusieurs dizaines de milliards de francs) dans l'économie pour attaquer vraiment le chômage ; injection qui ne serait pas sans conséquences sur le déficit budgétaire. M. Rocard avait déjà dénoncé, lorsque la gauche était au pouvoir, les effets pervers d'une *« gestion notariale »* des finances publiques et indiqué que l'utilisation du déficit compte plus qu'une limitation rigide de son montant. L'ancien ministre, au demeurant, juge possible de financer en partie une telle dépense supplémentaire par d'autres moyens que le déficit budgétaire et s'interroge sur la définition même d'un tel déficit.

Antre piste : un programme massif *d'économies d'énergie, que M. Rocard* avait déjà évoqué lorsque la gauche était encore au pouvoir et auquel il reste attaché.

L'ancien ministre néanmoins trace lui-même les limites de son raisonnement, car il juge qu'en matière d'emploi il n'est pas possible de faire abstraction de la CEE, c'est-à-dire, en fait, de la RFA et de sa politique. Au total, en se fiant à l'action *stimulante* de grands projets nationaux et, si possible, européens, M. Rocard se situe dans la filiation d'un keynésianisme qu'il refuse de jeter aux orties.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

Une reconversion « gênante »

« Nous aurions pris nos 7 000 000 et nous serions partis, ç'aurait sans doute été mieux ! » L'heure est à l'amertume dans les rangs des salariés de l'entreprise Coupes de France, à Hautmont, dans le Nord, dont le dépôt de bilan doit être entériné en début de semaine prochaine par le tribunal de commerce de Valenciennes. Deux cent trente-sept salariés. Presque tous anciens sidérurgistes de Cockerill, qui, à la fer*meture de leur usine en décembre* 1984, faisaient le pari de leur reconversion que leur proposait un industriel parisien, Patrice Ringrave, en voulant faire de Hautmont la *« capitale mondiale »* des coupes sportives.

Un marché important : deux millions de coupes vendues chaque année en France, dix-huit millions en Europe. Un marché à conquérir puisque jusqu'à présent essentiellement occupé par une production italienne d'origine artisanale. Voilà pour le projet. Les moyens ? Les fonds laissés par le groupe belge Cockerill pour la reconversion de ses salariés, l'aide financière de la municipalité communiste, une avance remboursable de la région, des prêts consentis par Sodinor, la société de conversion d'Usinor, des capitaux privés... le tout mobilisé non sans mal, avec l'appui du député socialiste du secteur, M. Umberto Battist, qui fait de cette affaire un problème personnel.

En octobre 1985, l'usine est inaugurée par le ministre du travail d'alors, M. Michel Delebarre. Un an plus tard, c'est un manque de trésorerie de quelque 10 millions de francs et le dépôt de bilan.

Que s'est-il passé ? Une défaillance technique sur l'un des postes essentiels de l'usine : la chaîne automatisée de traitement de surface. L'entreprise n'atteindra pas le niveau de production prévu au départ. Et quand le problème est enfin résolu en septembre, la saison des catalogues et des ventes est passé.

Pour autant, cette défaillance ne devrait pas remettre en cause le choix industriel. M. Ringrave et M. Battist en sont d'autant plus convaincus que deux expertises réalisées en septembre à la demande de Sodinor, *l'une technique, l'autre* financière, concluent à la viabilité de l'entreprise, prévoyant même pour 1987 une rentabilité de l'ordre de 30 % du chiffre d'affaires.

Jusqu'à la dernière minute, d'ailleurs, la direction et les salariés de l'usine ont cru à la possibilité de franchir ce cap difficile. M. Ringrave hypothéquait une partie de ses biens, *Sodinor consentait un* prêt de 5 millions de francs, les quatre banques de l'entreprise apportant quatre autres millions. C'est là que le plan a capoté, deux banques refusant d'apporter leur concours.

« Ce refus bancaire est voulu politiquement, il ne se justifie pas économiquement » déclarait vendredi Michel Rocard, debout sur une caisse au milieu des salariés de l'usine. *On cherche à vous étrangler parce qu'une reconversion réussie gêne du monde. »* M. Battist, accusateur lui aussi, se fait plus précis, mettant en cause les dirigeants de la sidérurgie française.

La défaillance technique du lancement de l'usine se double manifestement d'un imbroglio économico-politique dont les deux cent trente-sept salariés de Coupes de France risquent de faire les frais si une solution n'est pas rapidement trouvée.

JEAN-RENÉ LORE.

Libéralisme jacobinisme, liberté

La deuxième partie du colloque consacré, par le Comité officiel franco-américain pour la célébration du centenaire de la statue de la Liberté, au concept de liberté a eu lieu le mercredi 22 et le jeudi 23 octobre à Paris. La première partie s'était déroulée à Washington le 1er et le 2 juillet dernier.

Tradition libérale et tradition jacobine, libéralisme « à la française » ou selon le modèle américain, variantes « classiques » et version contemporaine dudit libéralisme : il est difficile d'embrasser autant de sujets sans juxtaposer des analyses et des diagnostics qui n'entretiennent pas obligatoirement entre eux que des relations évidentes, nécessaires et fructueuses à comparer ou à confronter.

Forte – ou faible – de cette diversité, la seconde partie du colloque consacré, par le comité officiel franco-américain pour la célébration du centenaire de la statue de la Liberté (1), au concept de liberté, à son développement et à sa signification en France et aux Etats-Unis ne pouvait donc échapper à un certain disparate.

France et Etats-Unis : les *destinées des deux nations, leurs* systèmes sociaux et politiques (si tant est qu'ils soient réductibles à des modèles simples), leurs univers mentaux sont du reste trop radicalement différents pour qu'il en aille autrement.

Deux planètes éloignées, serait-on parfois tenté de penser. Lorsqu'il s'agit d'évoquer les modèles du libéralisme en France et en Amérique dans les trente premières années du XXe siècle, un universitaire américain (M. William Leuchtenburg, université de Caroline du Nord) peut trouver naturel de traquer dans l'évolution de la jurisprudence de la Cour suprême l'émergence – très progressive ! – de contraintes juridiques imposées *aux Etats par cette institution* pour la protection de certaines libertés fondamentales.

Ainsi vont les choses dans une Amérique initialement acquise à l'évidence multiforme de « son » libéralisme, travaillée en profondeur par la seule emprise de l'ordre judiciaire (beaucoup plus que législatif) et lentement acquise à certaines contraintes du centralisme après avoir usé de toutes les commodités du fédéralisme.

Ces Etats-Unis-là ne sont-ils pas à des années de lumière d'une France (décrite par M. René Rémond, président de la Fondation nationale des sciences politiques) « travaillée » par les reclassements politiques d'après l'affaire Dreyfus, puis bouleversée par le traumatisme de 1914-1918 avant de connaître « sa » grande dépression. Période au total peu brillante pour la pensée d'inspiration libérale, en dépit, devait souligner M. Rémond, des positions solides qu'elle occupe alors dans certaines institutions académiques ou universitaires.

Pourtant, un certain libéralisme se fraye, entre 1900 et le début des années 30, un chemin dans l'opinion. Malgré la concurrence de l'Action française et la montée des doctrines socialistes.

Dans le même temps, les hommes au pouvoir en France sont libéraux... sans l'être. A côté de leur individualisme et de leur attachement aux institutions représentatives subsiste en effet un *« intégrisme républicain plus jacobin que libéral »*. La grande guerre, la nécessaire dérive vers l'économie dirigée qu'elle implique, le sursaut républicain qu'elle entraîne pour la sauvegarde du territoire (lointaine réminiscence des origines révolutionnaires) ne sont pas faits pour favoriser la cause libérale qui pourtant resurgit après-guerre. *« En 1932,* constate M. Rémond, *le libéralisme est entré dans les mœurs »*. Du même coup, il est *« victime de sa réussite »*. Car cette assimilation le banalise au cœur d'une réalité politique et idéologique qui, dans l'Hexagone, ne lui est jamais définitivement acquise.

Mythe et doctrine

Reste, en effet, le lourd débat franco-français, l'affrontement presque incessant entre jacobinisme et libéralisme. Corps de doctrine insistant au fil des décennies, ce dernier a fini par *l'emporter*, soutient M. Jean Rivero, professeur émérite à l'université de Paris II, tandis que le jacobinisme toujours resté à l'état de mythe et de vague système de pratiques s'étiolait progressivement après son funeste triomphe de la Terreur.

Une telle vision laisse sceptiques certains observateurs français ou américains. M. Georges Vedel, professeur émérite à l'université de Paris II et membre du Conseil constitutionnel, trouve le jacobinisme *« plutôt vivant en France »*, pas plus nébuleux que certains avatars du libéralisme ; il en perçoit même l'écho dans les discours de certains responsables socialistes (M. Jean-Pierre Chevènement, par exemple). *Quant à M. George Armstrong* Kelly (Johns Hopkins University), il constate l'imprégnation de la teinture jacobine dans une France certes gagnée par le libéralisme tandis que les Etats-Unis connaissent de loin en loin des « moments jacobins » dont le dernier en date serait le new Deal de Roosevelt.

Voilà pour les incertaines genèses, mais le présent, l'avenir ? Le libéralisme, qui est passé en un demi-siècle du *« déclin à la renaissance »*, se fortifie à mesure que se développe le caractère transnational des économies, soutient M. Jean-Claude Casanova (IEP, Paris), pour qui les nations tendent de ce fait à se détruire elles-mêmes, tandis que la démocratie s'autolimite.

Enfin l'opposition jacobinisme-libéralisme ne saurait faire oublier que ces deux termes n'épuisent pas la totalité du réel, il s'en faut. Pour le passé, il n'est que de songer au poids réel et durable de la contre-révolution en France, à la relative jeunesse de l'idée républicaine pleinement acceptée.

Pour le présent, que ce soit ou non « à cause » de cheminements complexes qui mèneraient, par influences successives, de la Terreur au goulag (souvent évoqué au cours du colloque), il est au moins une valeur, un mot, que la plupart des personnalités réunies par M. de Laboulaye (2) paraissent prêtes à brandir en commun pour définir leur chance commune : liberté.

MICHEL KAJMAN.

(1) Ce comité est présidé par M. François de Laboulaye, ambassadeur de France.

(2) Notamment MM. François Fejtö, *journaliste et historien*, spécialiste des pays de l'Est, et Leszek Kolakowski, enseignant à Oxford, exclu en 1968 de sa chaire de philosophie à l'université de Varsovie.

Le Sénat adopte en seconde lecture le nouveau découpage électoral

Le projet de loi relatif à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés est définitivement adopté. Le Sénat s'est, en effet, prononcé par un vote favorable à main levée (les socialistes ne prenant pas part au scrutin), le vendredi 24 octobre, sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte commun. Cette CMP n'avait apporté aucune modification au texte initialement soumis aux parlementaires *(le Monde* du 22 octobre).

Avant une brève discussion au cours de laquelle le gouvernement n'a subi que la contradiction des communistes par la voix de *M. Charles Lederman* (Val-de-Marne), dénonçant une nouvelle fois le *« charcutage »* et accusant le gouvernement de considérer les électeurs communistes comme des *« sous-citoyens »*, *M. Charles Pasqua* avait une dernière fois défendu le nouveau découpage électoral. *« Je rappelle une fois encore*, déclarait le ministre de l'intérieur, *que le gouvernement s'est inspiré très étroitement des décisions antérieures du Conseil constitutionnel et qu'il a modifié à plusieurs reprises son projet pour suivre, d'une part, les avis de la « commission des sages », de l'autre, ceux du conseil d'Etat. Pour 57 circonscriptions seulement sur 574, il a maintenu son projet, ce qui nous a fait taxer de manque d'objectivité par l'opposition. J'ai déjà dit à cet égard que pour 12 d'entre elles, la « commission des sages » n'avait présenté nulle objection et que, pour les autres, sa position et celle du Conseil d'Etat divergeaient »*. *« Au vrai*, concluait M. Pasqua, *la querelle qui nous est faite porte sur le mode de scrutin lui-même : la question a été tranchée par l'adoption de la loi du 11 juillet dernier. Le vote de celle-ci contribuera d'une façon décisive au bon fonctionnement des institutions de la République. »*

Les socialistes ont d'ores et déjà annoncé qu'ils vont saisir le Conseil constitutionnel à propos du nouveau découpage électoral.

La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

Le Front national demande la suppression du secrétariat d'Etat aux droits de l'homme

Le Front national a fait de la disparition du secrétariat d'Etat aux droits de l'homme l'un de ses chevaux de bataille. M. Bruno Megret (FN, Isère) a déposé, à l'issue du débat de politique étrangère, plusieurs amendements tendant tous à la disparition pure et simple de ce secrétariat d'État créé après le 16 mars. M. Megret a affirmé : *« La défense des droits de l'homme est désormais dotée d'un maroquin avec hôtel ministériel, voiture officielle, lambris dorés et huissiers à chaîne. Nous ne saluons pas cette avancée, car nous sommes persuadés que ce secrétariat d'Etat sera inefficace* (...). *Les idéologues du pacifisme voient la paille française, mais non la poutre soviétique. L'expulsion légale d'une centaine de Maliens à bord d'un confortable avion charter a fait plus de bruit que des milliers de « boat-people » rejetés à la mer par l'oppression communiste ! Ce qui est très grave, ce sont les propos tenus à cette occasion par l'orchestre des idéologues des droits de l'homme, qu'il s'agisse de SOS racisme, de la LICRA, du* Monde *ou bien du PCF :* (...) l'idéologie des droits de l'homme se retourne contre nos intérêts nationaux. »

M. Claude-Gérard Marcus (RPR, Paris), s'est étonné de l'obsession musicale de M. Megret. *« C'est l'orchestre rouge qui vous trotte décidément dans la tête »*, a ironisé le rapporteur de ce budget. M. Marcus avait présenté auparavant son rapport, un épais et intéressant document de 264 pages, procédant à un *« rapide tour du monde, au regard de quelques principes simples puisés dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen »*.

M. Guy Vadepied (PS, oise), a dénoncé pour sa part *« les relents de xénophobie du FN »*. Il s'est également adressé à M. Malhuret, secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, pour regretter son attitude lors de l'expulsion des 101 Maliens. M. Malhuret a répondu que : *« En matière d'immigration, la volonté du gouvernement est de mettre fin à l'immigration clandestine (...). Mon rôle consiste à veiller à ce que les actions, dont nul ne conteste la nécessité, s'effectuent dans le respect de nos textes et soient appliqués dans le plus grand souci d'humanité. (...) Mais ma tâche ne se borne pas à cela. Il m'appartient d'initier des actions destinées à sauvegarder et à enrichir notre patrimoine de libertés. Dans cette perspective, je mettrai prochainement en place une commission nationale consultative des droits de l'homme. »*

P.S.

Election législative de Haute-Garonne et sénatoriale à Paris

Le Conseil constitutionnel rejette les contestations qui lui étaient soumises

Réuni le vendredi 24 octobre, le Conseil constitutionnel a rejeté la requête de M. Jacques Desmeules qui réclamait l'annulation totale de l'élection législative partielle du 28 septembre dernier dans le département de la Haute-Garonne *(le Monde* du 10 octobre).

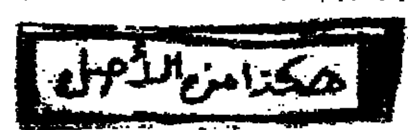
Tête de liste des Verts lors des élections législatives du 16 mars dernier (dont les résultats en Haute-Garonne furent annulés par le Conseil constitutionnel), M. Desmeules avait tenté en vain de faire une nouvelle fois acte de candidature pour le 28 septembre. Il s'était efforcé de faire valoir que le cautionnement versé avant le 16 mars (et non remboursé en raison de la faiblesse du résultat des Verts) le dispensait d'accomplir une nouvelle fois cette formalité.

Ce premier versement, indique le Conseil constitutionnel à l'encontre de la prétention de M. Desmeules, *« n'était pas de nature à permettre légalement à cette liste de se dispenser de fournir un nouveau cautionnement à l'occasion des opérations électorales du 28 septembre 1986 »*.

Le Conseil constitutionnel a, d'autre part, commencé l'examen du contentieux des élections sénatoriales du 28 septembre. Il a rejeté, le 24 *octobre*, la requête de M. Jean Aillaud, tête de liste malheureux à Paris du Rassemblement des libéraux, qui contestait l'élection comme sénateurs de la capitale de MM. Christian de la Malène (RPR), Dominique Pado (UDF-CDS), Roger Romani (RPR), Jean Chérioux (RPR), Roger Chinaud (UDF-PR), Michel Caldaguès (RPR) et de Mme Nicole de Hauteclocque (RPR).

M. Alliand soutenait, en invoquant des dispositions législatives abrogées, que leur qualité de maire d'arrondissement ou de maire adjoint à Paris rendait inéligibles ces personnes. Il alléguait aussi qu'il avait lui-même renoncé, après avoir obtenu des services officiels des indications inexactes, à faire figurer sur sa liste une personne ayant la qualité de maire adjoint à Paris.

M. K.



Société

La lutte contre l'insécurité

M. Marc Becam (RPR) succède à M. Gilbert Bonnemaison (PS) au Conseil national de prévention de la délinquance

Le Conseil national de prévention de la délinquance (CNPD), créé en 1983 et dont le président d'office est le premier ministre, a désigné, le vendredi 24 octobre parmi les maires qui le composent, son vice-président, qui est traditionnellement son véritable animateur. C'est donc M. Marc Becam, maire (apparenté RPR) de Quimper, ancien secrétaire d'Etat aux collectivités locales de 1977 à 1980, qui succède à M. Gilbert Bonnemaison, maire socialiste d'Epinay-sur-Seine et fondateur de ce lieu de consensus sur les problèmes de sécurité, dont le mandat n'avait pas été renouvelé en juillet. M. Becam a été élu à l'unanimité moins une voix, celle de M. Guy Ducoloné, député PC des Hauts-de-Seine, qui entendait protester contre la faible représentation des élus communistes au sein de cet organisme.

Au-delà de ce changement d'homme, l'opposition reproche à la majorité d'avoir sensiblement modifié l'équilibre politique du CNPD, lors du renouvellement de sa composition, par arrêté du premier ministre, le 29 août.

Sur les trentes-cinq villes désormais représentées au CNPD, on ne compte que deux maires communistes et neuf maires socialistes. Le PS s'en est ému dans un communiqué du bureau exécutif où il assure que *« les représentants de villes de gauche qui ont fourni dans leur cité et au Conseil un apport positif, sont éliminés et remplacés par des élus de droite qui, pour nombre d'entre eux, n'ont manifesté aucun intérêt pour le travail de prévention, lui préférant le seul discours stérile appelant à la répression brutale et aveugle »*.

L'opposition était d'autant plus fondée à y voir une réorientation de l'action du CNPD que le premier ministre a suivi les recommandations de M. Albin Chalandon pour la nomination de nouvelles personnalités qualifiées au sein du Conseil. Celles qui ont été distinguées par le garde des sceaux sont en effet plus souvent des spécialistes de la prison que de la prévention. Ainsi, Mme Solange Troisier, ancien médecin-inspecteur de l'administration pénitentiaire, ou de Mme Laure Baste-Morand, présidente de l'Œuvre des visiteurs de prison. Il faut y ajouter M. Guy Fougier, ancien préfet de police de Paris, aujourd'hui responsable de la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie et qui, à son poste, semble tout à fait favorable à l'orientation plus répressive définie par le garde des sceaux. Il faut encore noter la présence de M. Alain Legoux, magistrat détaché... au cabinet du maire de Paris, ou encore Me Jean-Marc Varaut, avocat à Paris, dont l'engagement à droite est public.

Le 15 octobre, plus de cent maires socialistes, parmi lesquels un ancien premier ministre et nombre d'anciens ministres (MM. Mauroy, Bérégovoy, Chevènement, Franceschi, Hernu, Hervé, Labarrère, Lemoine, etc.) sont donc revenus à la charge. Dans une lettre à M. Chirac, ils s'étonnent de l'exclusion de certaines villes — notamment Lille, dont le maire, alors premier ministre, avait nommé... celui de Paris au CNPD — et suggèrent *« un rééquilibrage de la composition du Conseil par un élargissement de vingt membres supplémentaires »*.

« Un esprit qui dépasse les clivages politiques »

Après un éloge de la prévention comme *« traitement global des diverses causes de la délinquance »*, ils critiquent *« le retour à une politique entièrement tournée vers l'enfermement et l'exclusion permanente de la société de milliers de personnes, en particulier des plus jeunes »*.

L'œuvre de M. Bonnemaison, qui a voulu prouver la possibilité d'une entente pragmatique entre maires des quatre grandes familles politiques dans un domaine d'ordinaire livré aux surenchères, serait-elle défunte ? Non, affirme le premier ministre. Répondant, le 8 octobre, à une lettre de M. Bonnemaison qui s'inquiétait de la nouvelle composition du CNPD, M. Chirac affirme être convaincu que *« les problèmes de prévention doivent être traités dans un esprit qui dépasse les clivages politiques et les différences d'opinions »*.

Le premier ministre assure que la nouvelle liste d'élus membres du CNPD ne fait que tenir compte *« de l'évolution des équilibres* (politiques) *observés depuis 1983 »* et rend hommage à l'action de M. Bonnemaison.

Une fin de non-recevoir en forme de compliment. M. Bonnemaison est en effet, lui, toujours membre du CNPD et s'entend bien avec M. Marc Becam, qui le secondait auparavant au bureau exécutif du Conseil. Bonnes volontés ou réticences se verront donc à l'usage. Cependant, il est vrai que les orientations gouvernementales, notamment en matière de toxicomanie et d'immigration, ne sont pas toujours dans la ligne de la réflexion menée par le CNPD depuis 1983. Celui-ci entérinera-t-il une orientation purement répressives, qui va à l'encontre de ses principes fondateurs ? En tout cas, il a le mérite d'exister et, création de la gauche, de survivre à l'alternance.

EDWY PLENEL.

M. Chirac : « Prévention et répression »

En installant le nouveau Conseil, M. Chirac a rappelé que le Conseil national de prévention de la délinquance avait créé, au cours de ses trois premières années d'existence (trois ans est la durée du mandat de ses membres), quatre-vingt-quinze conseils départementaux et près de quatre cents conseils communaux, subventionné plus de six cents actions, conclu près de cent cinquante contrats d'action de prévention.

« La sécurité des Français grandira si les deux fondements invisibles de prévention et de répression, qui constituent la paix publique, sont développés avec la même vigueur, a déclaré le premier ministre. *Ce n'est donc pas le moment de relâcher l'effort entrepris en matière de prévention. »* M. Chirac estime que l'action du Conseil *« doit porter, dans un premier temps, sur la délinquance qui touche au plus près et quotidiennement la population, sur ce que certains appellent « la délinquance de quartier »*.

Soulignant la nécessité du *« pragmatisme »*, M. Chirac a cité en exemples les opérations « prévention-été » (organisation d'activités pour les jeunes) et les travaux d'intérêt général. *« Soyez persuadés,* a-t-il dit en conclusion, *que le gouvernement, en déterminant ses priorités économiques et sociales, saura garder présentes à l'esprit les exigences d'une politique dynamique et réaliste de prévention. »*

Après la réunion, M. Bonnemaison a observé que l'équilibre entre répression et prévention est respecté *« dans le discours »* du premier ministre davantage que dans la politique effective du gouvernement. *« Notre rôle,* a déclaré, de son côté, M. Bécam, *est de faire en sorte que les délinquants primaires soient le moins nombreux possible et qu'ils ne soient pas entraînés dans le cercle de la récidive. »*

Ancien secrétaire général de la police sous l'occupation allemande

M. Jean Leguay inculpé de crimes contre l'humanité ?

M. Jean Leguay, ancien secrétaire général de la police nationale du gouvernement de Vichy de mai 1942 à janvier 1944, est convoqué, le mercredi 29 octobre, par M. Jean-Claude Nicod, juge d'instruction de Bordeaux, chargé du dossier Papon, en vue d'une inculpation pour crimes contre l'humanité. Cette convocation de M. Leguay, déjà inculpé au titre de la rafle du Vel d'Hiv, intervient dans le seul cours de l'affaire Papon.

M. Maurice Papon, ancien ministre, secrétaire général de la préfecture de la Gironde de juin 1942 à août 1944, a été inculpé de crimes contre l'humanité, une première fois le 19 janvier 1983 puis une seconde fois le 8 mars 1984, à la suite de plaintes des familles de victimes de la déportation. M. Papon est accusé d'avoir joué un rôle dans l'arrestation et la déportion de mille six cent quatre-vingt-dix juifs depuis Bordeaux durant l'Occupation.

M. Leguay avait déjà été inculpé le 12 mars 1979 pour crimes contre l'humanité à la suite d'une plainte déposée par Me Serge Klarsfeld, au nom des familles des déportés de la rafle du Vel d'Hiv des 16 et 17 juillet 1942. La chambre criminelle de la cour de cassation avait rejeté le pourvoi de M. Leguay le 22 octobre 1982.

L'affaire Papon a éclaté en mai 1981, à la suite de la publication par *le Canard enchaîné* de documents tendant à prouver que M. Papon, ancien ministre, secrétaire général de la préfecture de la Gironde de juin 1942 à août 1944, aurait joué un rôle dans l'arrestation et la déportation de mille six cent quatre-vingt-dix juifs depuis Bordeaux durant l'Occupation.

Un jury d'honneur, réuni à la demande de M. Papon et constitué de personnalités de la Résistance, a estimé à l'unanimité, le 15 décembre 1981, que l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde *« avait dû concourir à des actes apparemment contraires à la conception que le jury se fait de l'honneur »* et *« qu'il aurait dû démissionner de ses fonctions au mois de juillet 1942 »*.

M. Papon a été inculpé une première fois de crimes contre l'humanité, le 19 janvier 1983, à la suite de dix plaintes déposées à Bordeaux par Me Gérard Boulanger, au nom des familles juives dont les membres avaient été victimes de la déportation. Puis il s'était vu signifier une nouvelle inculpation, le 8 mars 1984, à la suite d'un nouveau dépôt de plaintes émanant des familles de trente-sept autres victimes.

La publication en 1983 du livre *l'Affaire Papon*, de M. Michel Slitinsky, rescapé d'une rafle à Bordeaux en 1942, a relancé la polémique. M. Papon a demandé la saisie de l'ouvrage, mais il a été débouté le 6 mai 1983. Le tribunal a cependant défendu à l'auteur du livre et à son éditeur, M. Alain Moreau, de publier la préface de Gilles Perrault, à l'occasion de tout nouveau tirage.

De son côté, M. Papon a déposé des plaintes pour *« dénonciation calomnieuse »* contre trente et une personnes qui avaient porté plainte contre lui pour crimes contre l'humanité, et notamment M. Slitinsky, qui a été inculpé le 8 décembre 1985.

Le projet de prisons privées

Sept syndicats pénitentiaires refusent de discuter

Sept syndicats de l'administration pénitentiaire ont refusé de participer, le vendredi 24 octobre, à la discussion organisée à la chancellerie sur le projet de privatisation des prisons.

La CGT a été la première à quitter la salle où avait lieu la réunion du comité technique paritaire central. Elle a été immédiatement suivie par les représentants de six autres organisations : le Syndicat national autonome des personnels pénitentiaires, la CFTC, la CFDT, la Fédération nationale des personnels pénitentiaires et de justice, le Syndicat autonome des personnels pénitentiaires (affilié à la Fédération autonome des fonctionnaires) et le Syndicat d'éducateurs de prison affilié à la FEN. Seuls sont restés en séance les représentants de Force ouvrière, ceux qui ont le plus de poids dans le secteur de l'administration pénitentiaire.

Dans un communiqué, les six organisations qui ont fait cause commune déclarent notamment : *« En créant un secteur parallèle, le gouvernement instituera une bicéphalité préjudiciable à la bonne marche du service pénitentiaire et, dans le même temps, il minimisera la partie publique de notre administration. »*

La CGT a fait cavalier seul dans le souci de se distinguer d'organisations qu'elle soupçonne prêtes à accepter la privatisation des bâtiments et de l'entretien, même si ces organisations sont opposées à la privatisation de la surveillance. La CGT est contre la privatisation sous tous ses aspects.

Le comité technique paritaire avait pour objet de recueillir l'avis des syndicats sur l'avant-projet de loi de privatisation, sur le décret qui accompagne cet avant-projet, ainsi que sur le cahier des charges qui sera imposé aux entreprises privées (*le Monde* du 23 octobre).

B.L.G.

Au tribunal de Paris

Un huissier pour M. Roland Dumas...

M. Roland Dumas, ancien ministre des relations extérieures, a obtenu, le vendredi 24 octobre, la désignation par M. Jean Douvreleur, premier vice-président au tribunal de Paris, d'un huissier afin d'établir l'importance du préjudice qu'il estime avoir subi du fait de la publication, dans le *Figaro Magazine* du 18 octobre, de l'article le mettant en cause dans l'affaire de l'aéroport d'Antigua (*le Monde* du 24 octobre).

Cependant, l'ordonnance limite la mission de l'officier ministériel. Ce dernier devra seulement se rendre au siège de RMC, de RTL et d'Europe 1 pour se faire remettre la transcription des publicités faites par ces radios pour inciter à l'achat du numéro du *Figaro Magazine* en cause et toutes justifications de la diffusion de ces messages, de leur fréquence, de leurs heures et dates de passage à l'antenne, ainsi que le montant du budget qui leur a été consacré par l'annonceur.

Pour le reste, c'est-à-dire le tirage et la diffusion du *Figaro Magazine* incriminé, ainsi que le nombre d'affichettes apposées par lui pour annoncer l'article litigieux, l'ordonnance donne acte à la société le Figaro que son avocat, Me Albert Benatar, avait offert à l'audience de plaidoirie (*le Monde* du 25 octobre) la communication de toutes les pièces et documents signés et certifiés conformes, de nature à satisfaire sur ces chapitres la demande de M. Dumas.

...et un autre pour M. Marceau Long

Par une ordonnance de référé rendue le même jour, M. Douvreleur a fait partiellement droit à une demande de la société Air France et de son président, M. Marceau Long, visant l'hebdomadaire *Minute*. Dans le numéro de ce journal du 24 octobre, a été publié, sous le titre *« Une autre affaire Dumas »*, un article affirmant que, sur les instructions de l'ancien ministre socialiste, le président d'Air France avait fait virer 80 millions de francs au profit du Parti socialiste.

M. Long demandait la saisie de *Minute* et la désignation d'un huissier pour connaître l'importance du tirage. La demande de saisie a été rejetée. En revanche, un huissier a été désigné pour vérifier comme dans l'affaire précédente l'importance de la diffusion du numéro incriminé, afin de permettre à Air France et à son président d'établir, en vue de poursuites ultérieures, l'importance du préjudice qu'ils invoquent.

Démenti d'Air France

Air France avait déjà démenti de façon catégorique les allégations de *Minute*, qui ont leur origine dans une transaction effectuée au début de l'année. Méridien, filiale d'Air France, avait alors racheté les parts détenues par le groupe TAG (lui-même propriété du richissime homme d'affaires saoudien Akkram Ojjeh) dans trois hôtels situés aux Etats-Unis.

M. Akkram Ojjeh avait pris des parts dans les sociétés propriétaires des murs des hôtels de San Francisco, Los Angeles et La Nouvelle-Orléans mais avait manifesté son intention de les vendre dès avant l'arrivée de M. Long à la tête d'Air France, en juillet 1984. Au début de 1986, Méridien a décidé de racheter elle-même ces parts et, en accord total avec le Trésor, Air France a prêté les 45 à 46 millions de dollars nécessaires à sa filiale sous forme d'avance de trésorerie. Air France a ensuite demandé que cette avance soit transformée en prêt à moyen terme.

Evoquée au conseil d'administration d'Air France, le 17 septembre, l'affaire n'a pas été examinée au fond à la demande de M. Jacques Douffiagues, ministre des transports, qui a souhaité disposer d'informations complémentaires. Elle constituait en revanche l'essentiel de l'ordre du jour du conseil d'administration du 15 octobre, au cours duquel M. Marceau Long l'a exposée en détail. Les opérations financières décrites ci-dessus ont été approuvées par le conseil d'administration à l'unanimité.

On indique enfin à Air France que les quelque 46 millions de francs ont fait l'objet d'un transfert régulier le 7 janvier 1986 de la part d'Air France à la filiale américaine de Méridien et au groupe Tag, par le biais du Crédit lyonnais et de la Banque française du commerce extérieur.

EN BREF

● **Pots-de-vin : des précisions de la mairie de Paris.** — La mairie de Paris précise, après l'inculpation d'agents municipaux du service des carrières pour *« corruption passive »* (*le Monde* du 24 octobre), que cette affaire de *« détournements de fonds »* a pu être découverte grâce *« à une enquête conduite par l'inspection générale de la Ville »*.

« Le maire de Paris a décidé de suspendre immédiatement les fonctionnaires municipaux incriminés ne faisant pas l'objet d'une incarcération », a-t-on indiqué, vendredi, à la mairie de Paris. Pour ceux qui ont été écroués, *« la jurisprudence administrative entraîne l'arrêt de la rémunération »*. *« Toute autre décision est suspendue en attendant le jugement »*, ajoute-t-on.

Enfin, ces détournements de fonds ayant eu lieu *« au détriment de la Ville »*, celle-ci s'est portée partie civile dans l'instance judiciaire en cours.

● **M. Chirac et la circulation à Paris.** — M. Jacques Chirac a démenti, vendredi 24 octobre, les informations parues dans *le Figaro* du même jour, selon lesquelles le Conseil de Paris examinerait un plan de réorganisation de la circulation dans la capitale mis au point par son adjoint, M. Jean-Pierre Pierre-Bloch (UDF) : *« Que l'adjoint chargé de réfléchir à ces problèmes ait à cet égard des idées, c'est son rôle,* a souligné le maire de Paris. *Mais jamais ce plan n'a été examiné ou envisagé ni par la municipalité ni par le maire, qui l'a découvert dans la presse vendredi matin. »*

● **Grenoble : le policier meurtrier laissé en liberté.** — Le dossier ouvert au parquet de Grenoble, pour homicide involontaire, contre l'inspecteur principal de police, M. Daniel Legal, qui a tué une jeune fille dans la soirée du mardi 21 octobre à Grenoble (*le Monde* du 24 octobre), a été transmis jeudi à la cour de cassation pour qu'elle désigne une juridiction compétente. Cette procédure est nécessaire compte tenu de la qualité d'officier de police judiciaire de l'inspecteur Legal, la chambre criminelle de la cour de cassation pouvant désigner une autre juridiction.

En attendant son éventuelle inculpation, probablement pour homicide involontaire, M. Legal a été laissé en liberté.

Justice

Au tribunal de Paris

Une prison est un lieu privé

Le droit que chaque personne a sur son image est sacré, même en prison. Pour l'avoir ignoré, *Paris-Match* a été condamné, jeudi 23 octobre, par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris.

Dans son numéro publié le 29 octobre 1982, l'hebdomadaire avait diffusé un article intitulé *« Fred le terroriste »*, illustré par une photographie de deux hommes jouant aux échecs dans la cour de la prison de la Santé. L'un d'eux était présenté comme étant Frédéric Oriach, mais le photographe, juché sur la terrasse d'un immeuble voisin de la prison, avait confondu le militant propalestinien avec Jean-Jacques Maurice, un détenu sans activités politiques.

Outré d'avoir été assimilé au terroriste, Jean-Jacques Maurice avait déposé une plainte par l'intermédiaire de son avocat, Mᵉ Henri Leclerc, pour violation de l'intimité de la vie privée. *Mᵉ Matarasso, défenseur de Paris-Match,* avait soutenu que la cour de la prison de la Santé ne pouvait être considérée comme un lieu privé. Mais la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, présidée par Mᵐᵉ Marie-Claude Duvernier, n'est pas de cet avis : *« Doit être qualifié de public,* relève-t-elle dans son jugement, *le lieu accessible à tous, sans autorisation spéciale de quiconque, que l'accès en soit permanent et inconditionnel ou subordonné à certaines conditions (...). Tel n'est pas le cas d'un lieu de détention dans lequel, par définition, il est interdit d'entrer et dont on ne peut sortir sans une autorisation particulière et strictement limitée ».*

M. Daniel Filipacchi, directeur de *Paris-Match,* a été condamné à quinze mille francs d'amende et les journalistes Daniel Houpline et Thierry Esh à chacun dix mille francs d'amende ; tous trois devront solidairement verser cinq mille francs de dommages et intérêts à Jean-Jacques Maurice.

M. P.

RELIGIONS

Une lettre des responsables des Eglises françaises au gouvernement soviétique

Les responsables des trois grandes religions chrétiennes de France viennent, pour la première fois, d'écrire au ministre chargé des affaires religieuses en URSS, M. Khartchev, pour protester contre le sort réservé aux chrétiens dans ce pays.

Mgr Vilnet, président de la conférence des évêques, le pasteur Maury, président de la Fédération protestante, et Mgr Meletios, président du comité interépiscopal orthodoxe, s'élèvent en particulier, dans une lettre rendue publique le 22 octobre, contre un article de *Troud*, journal des syndicats soviétiques. Celui-ci prend violemment à partie des personnalités orthodoxes connues, comme le Père Gleb Yakounine, actuellement en relégation en Sibérie, Alexandre Ogorotnikov, en détention, les Pères Alexandre Men et surtout Jean Meyendorff, recteur de l'Institut de théologie de New-York.

Des déclarations sont prêtées, dans le quotidien soviétique, à un laïc, orthodoxe « repenti » : il accuse ces *« extrémistes religieux »* de *« semer à l'étranger toutes sortes de bruits sur une pseudo-renaissance religieuse en URSS, sur une nouvelle vague de croyants qui chercheraient dans la religion l'oubli de la réalité soviétique. Des fleuves de mensonges et de calomnies se déversent sur notre pays. »*

Les trois responsables religieux français soulignent que, *« par l'insinuation et l'amalgame, ces déclarations ont pour but de dresser l'opinion publique contre des chrétiens qui, tout en ayant le souci de se donner une formation religieuse, sont des citoyens dévoués à leur patrie terrestre... C'est pourquoi nous vous demandons d'user de toute votre autorité pour empêcher toute incitation à l'hostilité envers les croyants, selon les termes mêmes de la Constitution soviétique. »*

H. T.

ÉDUCATION

Année record pour le CAPES et l'agrégation

Près de 12000 professeurs du second degré seront recrutés ou promus, en 1987, par les concours du CAPES, du CAPET et de l'agrégation, dont la répartition des postes est parue au *Journal officiel* du 22 octobre. Ce chiffre record s'explique par la création des CAPES et CAPET internes (3000 postes) permettant la promotion d'enseignants en fonction désirant devenir certifiés, auquel s'ajoutent près de 9000 recrutements externes.

L'agrégation interne, créée par M. Chevènement, a été supprimée par M. Monory, mais le nombre de postes prévu pour ce concours (400) a été transféré sur l'agrégation classique, qui offrira de ce fait 1900 postes, contre 1500 l'an dernier. Le recrutement d'agrégés sera donc en hausse très sensible (230 postes en mathématiques contre 180, 120 en lettres modernes contre 85, 127 en économie et gestion contre 100), sauf pour les langues dites rares.

Les concours externes du CAPES et du CAPET offriront respectivement 5532 et 1258 postes, soit un total de 6790 postes (6600 l'an dernier). Au CAPES, la baisse est générale en langues (700 en anglais contre 750 à la session 1986), ainsi qu'en sciences naturelles (– 50 postes) et en économie (– 15). Enfin, le recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive par le CAPEPS est stable : 270 postes en 1987 comme en 1986.

MÉDECINE

Avortement et sexe des enfants

Le professeur John Philip (hôpital universitaire de Copenhague) vient d'annoncer que les médecins danois ne renseigneraient pas les femmes enceintes sur le sexe de leur fœtus avant la douzième semaine de grossesse, délai limite pour l'avortement légal au Danemark. Ce médecin dirige un projet de recherches pour déterminer le sexe des fœtus à partir de prélèvements placentaires.

Cette décision survient au moment où, à Copenhague, une femme exige de se faire avorter, arguant du fait que l'enfant qu'elle porte n'est pas du sexe qu'elle souhaite.

Actuellement, les techniques communément mises en œuvre pour identifier le sexe du fœtus (échographie, amniocentèse) ne permettent pas d'obtenir de réponses durant les dix ou douze premières semaines de grossesse. Tout laisse cependant penser que l'on pourra, à court ou à moyen terme, disposer de techniques qui fourniront des réponses à un stade plus précoce de la gestation. Ces techniques existent déjà pour l'embryon bovin (*le Monde* du 12 septembre). Compte tenu du caractère légal de l'interruption volontaire de grossesse, la diffusion de ces techniques soulèvera, à l'évidence, de sérieux problèmes.

J.-Y. N.

Environnement

Débroussaillage et reboisement

Sept ministères vont participer à l'opération « Feu vert pour la forêt »

Sept ministères (environnement, justice, défense, éducation nationale, intérieur, agriculture, jeunesse et sports) se sont associés à des mécènes privés et des associations pour lancer l'opération *« Feu vert pour la forêt ».* Commencée à l'initiative de M. Chalandon, garde des sceaux – quarante détenus débroussaillent la forêt du Var depuis un mois, – l'opération va se poursuivre à l'initiative de M. Carignon, ministre délégué à l'environnement, avec notamment l'envoi de deux mille jeunes, du 27 au 31 octobre, pour débroussailler et reboiser dans quatre départements du Midi (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Hérault et Var).

« *Nous voulons montrer que la prévention et la lutte contre l'incendie sont une priorité du gouvernement,* a souligné M. Carignon en présentant l'opération à la presse, le jeudi 23 octobre. *« Nous ne voulons pas que, à l'émotion de l'été, succède l'indifférence. »* M. Chalandon a précisé que les détenus actuellement au travail touchaient une rémunération de 2 000 F par mois, versés par le conseil général du Var. *« Je souhaite que des détenus puissent être employés à ce travail en permanence,* a dit M. Chalandon. *Cela m'aidera à désengorger les prisons. Mais il faudra trouver le financement. »*

Le directeur de la sécurité civile, M. Proust, a indiqué que la base de Marignane aura, l'an prochain, 43 millions de francs supplémentaires pour l'entretien de ses bombardiers d'eau et l'achat de trois Tracker. *« Nous essayons tous les nouveaux matériels,* a-t-il dit, *y compris les nouveaux Canadair et le bombardier d'eau « terrestre+» Fokker 27. Nous n'excluons rien dans cette première phase. »*

Eze la noiraude

Un mort, des milliers de vacanciers évacués, des sauveteurs blessés, des pilotes de bombardiers d'eau exténués, de nombreuses villas détruites et 3 000 hectares de forêt littorale calcinés... Le 24 juillet, entre Nice et Monaco, la Côte d'Azur est noircie par les flammes. Au cœur du désastre, Eze (Alpes-Maritimes). Trois mois après la catastrophe, l'ancienne forteresse médiévale, accrochée à son rocher, est encore sous le choc.

ÈZE
de notre envoyé spécial

Certes, le soleil d'automne et la douceur du jour, mettent du baume au cœur de la petite cité. Mais l'inquiétude taraude les passants dans les ruelles pentues. *« On attend »,* disent-ils, résignés. La quasi-totalité du territoire de la commune a brûlé : 750 hectares de pins, d'oliviers, d'arbres fruitiers et de plantations d'œillets et de roses partis en fumée. Pour se rendre compte de l'ampleur du sinistre, il suffit de gagner, sur la hauteur, le fort de la Révère. La route serpente entre les pins calcinés qui émergent, hirsutes et charbonnés, d'un chaos de pierres. Des tirs de mines ont labouré la colline. La voie est ici dégagée. Il n'en est pas de même sur la basse corniche, où des travaux sont en cours pour consolider la falaise. La route est toujours fermée à certaines heures entre Eze-sur-Mer et Beaulieu.

La seule question que l'on se pose aujourd'hui au pied du château démantelé sous Louis XIV, est de savoir qui paiera et quand. Les assurances devraient prochainement acquitter leur dû.

Mais, ainsi que le souligne un hôtelier qui évoque la situation d'un couple dont la maison a brûlé, *« ce n'est pas drôle de se réveiller tous les matins en se demandant si l'on pourra reconstruire ».*

4 millions de francs

De l'argent, il en faut beaucoup. Pour rétablir l'éclairage public, 250 000 francs ont été déboursés. Le conseil régional a débloqué, lui, 250 francs par hectare sinistré. Le département a voté un crédit de 4 millions de francs pour dégager les routes et les remettre en état. Enfin, la commune d'Eze (2 064 habitants) a déjà versé 700 000 francs de secours d'urgence. Ces efforts ont permis de parer au plus pressé. Mais le point d'interrogation concerne le reboisement des collines environnantes. L'affaire n'est pas simple. Si les arbres poussent dans ce pays rocailleux, c'est parce que les racines arrivent à se glisser dans les interstices des rochers recouverts par une mince couche de terre. *« C'est-à-dire,* selon M. André Giauton, *qu'il faut des années et des années pour qu'un arbre arrive à maturité ! »*

Que faire aujourd'hui sur ces coteaux dénudés où la terre, balayée par les flammes, a complètement disparu en certains endroits ? Doit-on remblayer (et alors le coût du reboisement sera énorme) ? Doit-on seulement replanter certaines zones ? L'Office national des forêts étudie la question et prépare un plan qui devrait être rendu public dans les prochaines semaines.

M. Giauton est-il optimiste ? *« Je pense que l'on va reboiser, mais les décisions sont bien longues à prendre. »* Il ajoute : *« J'aurai vraiment espoir quand je verrai. »*

Ici, on a l'habitude de vivre avec le feu. Mais *« celui de cette année a été particulièrement féroce. Jamais on n'avait vu des flammes pareilles et un incendie de cette ampleur »,* dit, on encore du côté de la place de la Collette. Eze n'est pas rancunière. Elle sait fort bien qu'un feu de broussailles allumé par un horticulteur de la commune est à l'origine d'un des sinistres. Mais *« ce n'est pas lui le seul responsable ».* Et chacun d'ajouter : *« Il y a eu plusieurs feux allumés en même temps et en différents endroits pour provoquer la dispersion des moyens de lutte contre l'incendie. On l'oublie trop souvent ».* Bref, on fait bloc autour de l'horticulteur accusé au cours de l'été : *« Il y a trente ans qu'il habite la commune, on le l'excuse pas, mais ce n'est pas un bandit. »*

George Sand venait à Eze, *« le plus beau point de vue de la route, le plus complet, le mieux composé ».* Elle écrivait aussi : *« L'eau courante manque toujours un peu dans ce pays de la soif mais il y a tant d'oranges et de citrons sur les terrasses de l'abîme que l'on oublie l'aspect aride des sommets et que l'on se plaît au désordre des éboulements. »* Aujourd'hui, les éboulements mettent encore plus de désordre dans le paysage, les citronniers ont disparu, les orangers ont noirci...

JEAN PERRIN.

Le conservatoire

M. Carignon a apporté quelques précisions sur le projet de *« conservatoire de la forêt méditerranéenne »* lancé cet été par M. Jacques Chirac. Le conservatoire, dont le délégué résidera vraisemblablement à Nîmes, sera doté, dès 1987, d'un *« conseil supérieur »* où siégeront tous les partenaires — élus, fonctionnaires, associations, usagers, propriétaires... — concernés par la sauvegarde de la forêt méditerranéenne. C'est ce conseil qui choisira le meilleur moyen de gérer cette forêt, qu'il s'agisse de contraindre les propriétaires privés à débroussailler, ou d'acheter du matériel de prévention, comme la fameuse débroussailleuse mécanique « Scorpion », qui n'a pu jusqu'à présent s'imposer malgré les encouragements officiels.

En obligeant les propriétaires défaillants à céder leurs terres à l'Etat, le conservatoire risque de rencontrer l'hostilité des collectivités locales ou des particuliers visés. *« Si un propriétaire refuse d'appliquer la loi, il doit cesser d'être propriétaire,* a souligné M. Chalandon. *La protection de l'Etat est jugée normale pour l'interdiction de construire. Elle l'est aussi pour la protection du patrimoine forestier. »*

M. Carignon a précisé que la prévention et la lutte contre l'incendie avaient coûté environ 210 millions de francs à l'Etat en 1986, et entre 80 et 80 millions de francs aux collectivités locales. *« Nous devons tripler ces moyens,* a dit le ministre de l'environnement. *Mon objectif est d'arriver, l'an prochain, à une enveloppe de 500 millions de francs. »*

R. C.

DÉFENSE

M. Hernu : le projet de « missile à roulettes » m'inquiète

Ancien ministre de la défense et président du Groupement d'études, de recherches militaires et stratégiques (GERMES), M. Charles Hernu s'en est pris, mercredi 22 octobre à Paris, à certains choix en matière d'équipement des armées françaises.

« Il faut qu'il y ait continuité, a-t-il expliqué. *Que l'on redécouvre aujourd'hui les mérites du char Leclerc, je m'en réjouis même si mon rôle a été oublié. En revanche, le projet de « missile à roulettes » m'inquiète, car il vaudrait mieux « durcir » le plateau d'Albion avec des missiles M 4 à têtes multiples, plus tard avec le missile M 5.*

C'est la sagesse et l'efficacité. Quant aux sous-marins lance-missiles stratégiques, aucun retard ne doit être pris, car il s'agit là, pour un quart de siècle encore, de notre cœur de la dissuasion.

Enfin, nous avons le Rafale. Faisons mieux encore : dotons-le de l'armement ASLP (air-sol longue portée) et, ainsi, son allonge de tir passera de 250 à 750 kilomètres dans des conditions de coût acceptables. »

Le projet de « missile à roulettes » est celui d'un missile porteur d'une arme nucléaire à 3 500 kilomètres de distance et monté sur un camion « banalisé » qui lui servirait de plate-forme de lancement. Le coût de ce projet est de 20 à 30 milliards de francs, selon qu'on inclut ou non les charges explosives. Le projet de missile M 5, à bord des nouveaux sous-marins ou enfoui en Haute-Provence, est celui d'un missile doté d'une douzaine de charges explosives.

MM. Jacques Chirac et André Giraud sont favorables à la construction du premier missile. M. François Mitterrand a émis le souhait que le développement de ce projet ne se réalise pas au détriment du programme M 5, qui risque, dans ces conditions, d'être reporté au-delà du siècle prochain.

Quant à l'avion Rafale, il pourrait être armé d'un missile ASLP, de la même façon que le Mirage IV est, aujourd'hui, équipé d'un missile ASMP (air-sol moyenne portée) : l'ASMP porte à 300 kilomètres de distance et l'ASLP serait conçu pour parcourir 750 kilomètres.

● **Décès du biologiste Albert Szent Györgyi, prix Nobel de médecine.** – Le biologiste Albert Szent-Györgyi, est décédé, le 22 novembre, à Woods-Hole (Massachusetts) à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Originaire de Budapest, il avait, en 1937, reçu le prix Nobel de médecine pour ses travaux sur l'isolement de la vitamine C. Militant antinazi, il avait émigré aux Etats-Unis en 1947, après avoir refusé le poste de président de la République hongroise.

● **L'épave du *Titanic* « mémorial » maritime international.** – Le président Reagan a donné officiellement son appui à la résolution sur le *Titanic* déjà approuvée par le Congrès. Ainsi, des négociations internationales pourront-elles s'ouvrir de façon à établir des « directives » sur les recherches, l'exploration et éventuellement la récupération de l'épave du paquebot britannique. Rappelons que le naufrage survenu dans la nuit du 14 au 15 avril 1912 avait causé la mort de mille cinq cent treize personnes. – *(AFP.)*

SPORTS

JUDO

La triple couronne de Brigitte Deydier

Troisième titre mondial pour Brigitte Deydier (moins de 66 kilos); première médaille de bronze pour Isabelle Paque (plus de 72 kilos) : les quatrièmes championnats du monde de judo féminin, qui se disputent à Maastricht (Pays-Bas) jusqu'au dimanche 26 octobre, ont bien commencé vendredi pour les Françaises. Ont également remporté une médaille d'or, la Néerlandaise Irène de Kok (moins de 72 kilos), et la Chinoise Gao Sengliang (plus de 72 kilos).

MAASTRICHT
De notre envoyé spécial

« Ce n'est pas parce que je suis sûrement la Française qui a le plus de titres sportifs que je suis la plus connue ». Huit fois championne de France, six fois championne d'Europe et, depuis vendredi, trois fois championne du monde, Brigitte Deydier ne se fait pas d'illusions sur sa renommée. Sans conteste, celle-ci mériterait pourtant d'être plus grande.

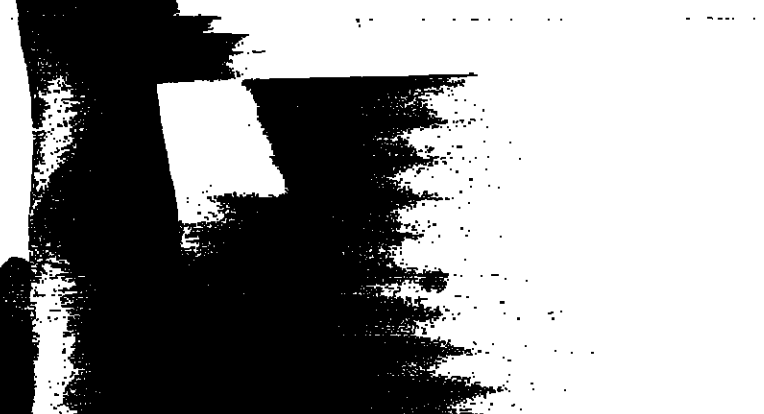
En 1980, écartée de la sélection nationale à cause d'une blessure, elle pleurait dans les travées du Madison Square Garden de New-York en regardant ses camarades triompher sur le tapis. En 1986, reine de cette sélection, elle a sablé le champagne dans les tribunes du petit stade néerlandais. *« J'aurai vingt-huit ans dans quelques jours. Mais je suis beaucoup plus forte actuellement qu'en 1980. J'ai progressé physiquement et techniquement. C'est une affaire de longue haleine et de volonté. Aujourd'hui, je n'ai pas particulièrement brillé contre des filles très difficiles. Avec la Néerlandaise Staps, cela n'a même tenu qu'à un cheveu. Et, en finale, la Suédoise Karlsson était un véritable treuil. Si je n'avais pas autant travaillé – la résistance et les enchaînements debout-sol – je ne m'en serais pas sortie. »*

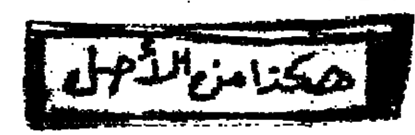
Opiniâtre championne ! Dans un climat qui est de plus en plus favorable au judo féminin.

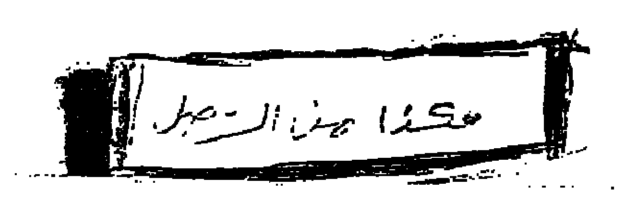
« Depuis 1985, nous avons une section féminine à l'INSEP (Vincennes) et surtout des entraîneurs, Paulette Fouillet et Gérard Gainier, qui donnent le meilleur d'eux-mêmes. Il faut leur tirer le chapeau, car je vais recevoir une prime de victoire de 50000 francs, mais eux n'auront rien. Enfin, l'équipe féminine a su rester un groupe très solidaire. On en a besoin pour gagner. Cette manière de se serrer les coudes tient, sans doute, à ce que nous redoutons toujours qu'au moindre faux-pas, la fédération nous oublie. Nous ne sommes pas encore traitées sur un pied d'égalité avec les garçons. Pourquoi faut-il, par exemple, que dans les compétitions jumelées avec les hommes nous commencions nos combats au petit matin, ou bien que les femmes testent le système de sélection pour les Jeux de Séoul ? »

Féministe, la championne du monde ? Féminine dans l'acception moderne du terme. *« Je continue encore deux ans pour aller aux Jeux de Séoul où le judo féminin sera en démonstration. Mais ces deux années doivent me permettre de préparer ma vie professionnelle. Je suis diplômée d'une école de commerce. Les métiers de la communication m'intéressent. La SNIAS me donne depuis deux ans un travail administratif. Si je ne prends pas maintenant l'orientation professionnelle qui m'intéresse, j'aurai les pires difficultés quand j'arrêterai. L'exemple de Thierry Rey est significatif ! Champion du monde et champion olympique, il cherche du travail. Quand on gagne on parle beaucoup de vous, mais quand c'est terminé on ne trouve plus personne. »*

ALAIN GIRAUDO.







FIAC 86

A première vue...

La Foire internationale de l'art contemporain a pris ses quartiers sous la verrière du Grand Palais. Ouverte au public, ce samedi 25 octobre, elle durera neuf jours. Le temps de mieux voir une moisson de quelque cinq mille œuvres présentées par les cent trente-huit galeries qui y participent.

A quoi ressemble-t-elle cette FIAC 86, treizième du nom, ce que personne ne tient à rappeler peut-être par superstition : le pire serait pour les organisateurs de ne pas rassembler au moins les cent mille visiteurs de l'année dernière, et pour les exposants de ne pas au moins rentrer dans leurs frais. On va à la FIAC avec l'espoir de vendre, ou on n'y va pas. Comme son nom l'indique, c'est une foire, donc une place de marché, ne l'oublions pas, même si cela ne saute pas vraiment aux yeux, tant elle a toujours soigné son image culturelle, à l'aide de beaux espaces, de beaux accrochages, de présentations d'expositions individuelles, ou d'ensembles prestigieux, où tout n'est d'ailleurs pas à vendre, et ne se vendrait d'ailleurs peut-être pas. Son point faible est là : trouver preneurs pour de grosses pièces chères, sans que l'on sache très bien si oui ou non il y en a, malgré les efforts de transparence ces dernières années, malgré la publication du chiffre d'affaires estimé en 1985, à 100 millions de francs. Risques d'ennuis fiscaux obligent : on ne donne pas le détail.

Donc la FIAC a treize ans, et en treize ans elle a grandi, mûri, atteint ce qu'on pourrait qualifier d'âge adulte, ou d'âge critique, la maturité pouvant installer des habitudes, un certain confort ou ronron. Car la formule est bien rodée, l'organisation est efficace, son découpage pratique : grandes allées qui se croisent à l'octogonale, stands blancs, bien balisés, propres, nets, où ceux qui ont pris leurs quartiers il y a longtemps aiment se retrouver chaque année, et pas tellement laisser la place à des nouveaux.

A première vue, c'est-à-dire entre le déballage des caisses, les engins motorisés qui les portent, les clous qui se plantent dans les chaussures et la cohue chapeautée et parfumée du soir, la foire manque un peu de prestige. Celles qui amenaient les grands classiques : des galeries comme Krugier, de Genève ; Beyeler, de Bâle, ou Gmurzinska, de Cologne, ne sont pas venus cette année. On le regrette, mais au fond ce n'est peut-être pas si mal, puisque cela contribue à reporter l'attention sur le contemporain et la nouveauté, pour la première fois depuis bien longtemps.

Le seul ennui c'est que du côté nouveautés, il n'y a pas non plus tellement de choses qui émergent, comme il n'y a pas non plus de redécouvertes risquées. Dans l'ensemble, la FIAC 86 paraît d'un très honnête niveau, sans bric-à-brac qui peut faire hurler d'indignation ou de joie.

De la peinture, de la peinture, de la peinture, brossée large, sensible, subtile, plutôt chic que vulgaire, plutôt floue, entre rêves bleus et cauchemars d'encre, entre images et non-images, effusions et rages ; cela un peu partout, dans tous les coins et recoins, dans les ailes et au centre, dans les stands français et étrangers. Qu'on ne s'y trompe pas, là, si le « re-goût » de la peinture-peinture est un phénomène général, la tournure qu'elle prend à la FIAC est bien à l'image de l'image que l'on se fait de ce qui convient à Paris, et son « école ». Marché oblige.

Ainsi, les galeries allemandes qui n'ont jamais été aussi nombreuses, n'échappent pas à la règle : ceux qui s'attendaient à voir débouler du néo-expressionnisme chargé seront déçus ou ravis : on aperçoit tout juste un Baselitz.

Mais il faut bien avouer que les plus grandes galeries allemandes ne sont pas là, et que, un peu partout, on commence à se lasser des sous-produits du début des années 80, jeunes et vieux, on semble commencer à préférer les néo-conceptuels, et les abstraits qui pensent plus avec leur tête qu'avec leurs tripes.

Le poids des années 50

Mais de cela la FIAC ne fait pas vraiment état, ou si peu. En fait, elle préfère les années 50, la peinture cobra, qui est fort bien représentée dans plusieurs stands – par des œuvres de la grande période de Jorn chez Boulakia – splendide (où d'ailleurs il y en a très peu à vendre), et de Corneille, galerie Krikhaar (de Copenhague), mais aussi par des œuvres qui ont perdu pas mal de leur tonus ou se sont égarées dans une production répétitive. C'est aussi le cas d'artistes de l'école de Paris, à l'exception de Soulages, c'est évident, au stand de la Galerie de France, où il vous charpente du noir et de la lumière à grande échelle, avec une très grande dignité. Un point fort de la foire, renforcé par la présence, en vis-à-vis, du stand de Daniel Varenne, des pièces de Jean-Pierre Raynaud, plus noires que blanches elles aussi, qui oscillent entre la perfection d'un galbe de vase étrusque posé sur une stèle de carreaux blancs, et celle de containers, comme quoi on n'aurait pas perdu la forme aujourd'hui.

Autre point fort : le nouveau réalisme quand il était frais, avec la surprise de six Tinguely bruyants et fous chez Ziegler, tellement mieux que les violons découpés en tranches d'Arman trouvés ici et là, où ses dernières pièces, dont Nahon est sûrement très fier puisqu'il a plongé son stand dans un bleu royal pour recevoir ces morceaux d'antiques prétendument descendus de l'Olympe. Le résultat est tout simplement catastrophique, bien pire que la maquette de fontaine de Louis Cane, ses citations d'Uccello et de tous les déluges de corps en chute vers l'enfer et la damnation, qui est juste à côté.

Passons à de plus nobles prestations, comme l'ensemble de Wesselmann, frais, léger, décontracté, sûr de son image de la femme, qui dit la joie de vivre (exposé au stand Beker) ; ou aux dernières peintures de Malaval qui, elles, sont traversées par la mort, la vraie – le peintre s'est suicidé – dont la présence émerge des poudres d'or et d'argent (chez Baudoin-Lebon).

Parmi les grandes choses de la FIAC, sans doute faut-il ranger la suite *Fertilité* de Gasiorowski, chez Adrien Maeght en jus bruns d'une gestualité naturelle, habitée. Ce qui n'est pas le cas de tout le monde dans les stands, où c'est parfois du dessin qu'on est le plus satisfait : ceux anciens d'Hartung chez Gervis, ceux de Tal Coat des années 70. Galerie Clivages, ceux d'Helion chez Trigano, qui a réuni tout un ensemble autour du passage de l'artiste à la figuration ; enfin ceux de l'ancêtre de la foire : Kubin, chez Berggruen.

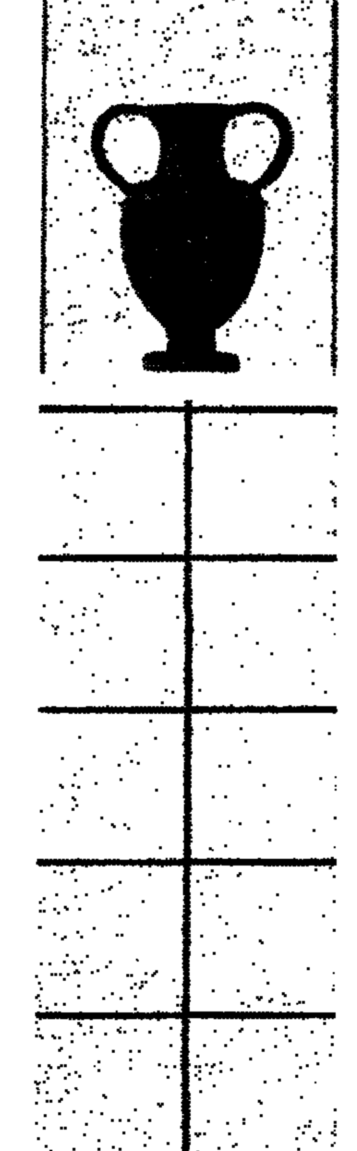
Jeunes et anciens mêlés

Evidemment on n'épuisera pas la FIAC en un parcours. Beaucoup de choses méritent d'être signalées partout, de beaux stands très soignés, équilibrés par des jeunes, mêlés aux anciens. Le fait est assez nouveau dans la foire, dû sûrement, en partie, à la présence des nombreuses galeries étrangères. On retrouve Basquiat ainsi que, James Brown, en de nombreuses places : chez Meyer, ou chez Marwan Hoss, qui, comme d'habitude, présente surtout des sculptures de petits formats tellement mieux venus que les agrandissements forcés des petites pièces que Masson s'était amusé à réaliser dans les années 20 (Galerie Due Ci).

Côté sculpture, il faudra revoir celles d'Etienne Martin, trop colorée pour ne pas ressembler à un geste exaspéré du sculpteur, méconnu (galerie Artcurial) ; et espérons que les espèces de monstres rouillés qui nous sont présentés à deux endroits différents, ne cacheront pas quelques subtilités en la matière, ici et là, que l'on découvrira en se baladant. On en reparlera, bien sûr, et en particulier de ce que proposent les galeries cantonnées, que cela leur plaise ou non, dans le fond de la nef – là où sont réuni beaucoup de jeunes.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Grand Palais, jusqu'au 2 novembre.



Jean-Pierre Raynaud : stèle et vase étrusque

Charité

L'avantage de la FIAC sur d'autres foires ou Salons est au moins double. Les commerçants (surtout cette année, où l'on a évité les tableaux d'avant-guerre, ce qui limite considérablement l'hypothèse de faux) n'ont pas à convaincre le monde de leur intégrité, comme s'y évertuent luxueusement les antiquaires de la Biennale. En outre, pour un ministre, elle est beaucoup plus agréable à inaugurer qu'un Salon de la vache laitière car il peut y rencontrer beaucoup plus de renommées et de célébrités. C'est d'ailleurs un piège pour ces responsables nationaux de la culture : ils risquent toujours de gagner à cette fonction plus de vanité que de reconnaissance politique, la caractéristique de toute culture étant de se croire d'autant plus suffisante qu'elle est plus faible ou plus allégorique.

Cette année, la réputation des marchands d'art contemporain se trouvait davantage à l'unisson de celle des marchands d'art ancien, grâce aux aventures singulières d'un tableau volé de Dubuffet et aux mésaventures consécutives d'un patron de galerie. L'inauguration de la FIAC aussi avait vendredi un air diablement policé : comme les antiquaires versent l'obole du vernissage à la lutte contre le cancer, les marchands d'art offraient la recette de ce gala sans buffet à l'Action internationale contre la faim. Pas de remous, pas d'esclandres même organisé, pas de peinture qui ne soit d'authentique peinture (à peine une touche de vidéo et pas de performances). Pas d'estampes non plus, puisque telle avait été la décision des patrons de la foire, entraînant du même coup l'exclusion de Lacourière-Frélot, mais n'interdisant ni à Claude Bernard ni à Daniel Gervis (ancien patron de FIAC) de tricher et d'en exposer plus ou moins visiblement.

Les émotions de cette inauguration auront donc été des plus modérées, et les rancœurs des plus suaves : juste quelques artistes et commerçants qui l'ont franchement mauvaise de voir Templon exposer Isozaki, un architecte. Les artistes de la galerie en tête, puisqu'ils ont vu leurs cimaises réduites par une envahissante maquette. Comme dans un bal de charité, des dames élégantes arboraient des chapeaux extrêmement amusants, pleins d'une irrésistible fantaisie. Dès samedi, ils seront rassemblés et vendus. Pas pour la charité, pour l'art.

Le Centre de la FIAC s'est stabilisé, pour un soir et peut-être plus, autour des deux stands, face à face, où exposent Soulages et Raynaud. Soulages, un des derniers artistes à porter des costumes noirs à col de paysan (en toile et non plus en velours côtelé) et Raynaud, qui souligne cette année la pureté de son carrelage blanc avec des bidons noirs. Une fête bondée, mais un peu grise.

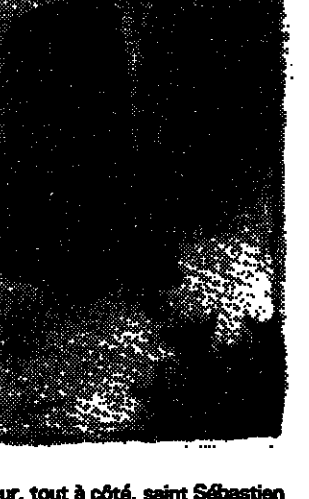
FRÉDÉRIC EDELMANN.

Alfred Kubin, l'éléphant et la mort

C'est un éléphant. Un gros et gris éléphant, terriblement pachydermique, qui trotte sans colère vers les ombres d'on ne sait quels animaux aux oreilles pointues qui le regardent venir sans avoir même l'énergie de s'enfuir. Il va les écraser, c'est sûr, c'est imminent ; ils n'y peuvent rien, c'est la loi fatale.

Alfred Kubin n'a jamais le dessin gai et reposant. Ce symboliste expressionniste a cultivé sa vie durant – avant et après la Grande Guerre – les visions d'épouvante et les cauchemars débilitants. Formidable dessinateur – on l'a bien vu récemment au cours de l'exposition viennoise du Centre Pompidou, – il excelle à évoquer ses songes en noir et blanc. Le fusain, l'encre, le crayon et la gravure sont ses procédés favoris, dont il tire des effets crépusculaires. Plus sinistre encore qu'Odilon Redon, Kubin descend de Füssli et égale Klinger, ce qui n'est pas peu dire.

Sa propension pour l'horreur serait fatigante si ne s'y mêlait sans cesse l'ironie. Les vingt œuvres qu'a rassemblées la galerie Berggruen, coutumière de ce genre de rétrospective muséales, en administrent la preuve. Si l'éléphant effraie, s'il ne manque pas de monstres à grimaces et d'humains inachevés pour faire



peur, tout à côté, saint Sébastien se tord d'extase sous les flèches. Pour un peu, il en redemanderait. Ailleurs, Kubin parodie l'orientalisme en « mamamoucheries » ubuesques dignes de son plus légitime descendant, Paul Klee. Délicieux.

A quelques cimaises de là, la galerie Lunn complète l'hommage viennois de quelques photos d'Heinrich Kühn composées à la manière des peintres du temps, par formes ramassées et fonds envahissants, et délicieusement tirées en camaïeu de gris pâle.

PHILIPPE DAGEN.

★ Galerie Berggruen C49 et galerie Lunn B61.

Le ministre de la culture à la Foire

Piloté par le président du comité organisateur de la FIAC, M. Daniel Lelong, le ministre de la culture s'est longuement attardé dans les stands des exposants, appréciant particulièrement, semble-t-il, les toiles de Music et les bronzes découpés d'Arman.

Il était accompagné par M. Bozo, délégué aux arts plastiques, et de M. Maheu, président du Centre Pompidou, ainsi que de Mme Françoise Giroud, qui l'avait précédé Rue de Valois.

A l'issue de sa visite, M. François Léotard a annoncé les mesures qu'il allait prendre pour favoriser la création vivante : inciter les entreprises au mécénat, étudier de nouvelles mesures fiscales pour favoriser le marché de l'art. *« Il faut que l'Etat donne, mais surtout qu'il retire moins. »* L'enseignement artistique, son cheval de bataille, fut évoqué : *« Il doit être renouvelé de fond en comble, grâce à l'intervention des artistes dans les écoles. Enfin, pour que les créateurs aient les moyens de créer, des crédits d'équipement viennent d'être débloqués pour la construction ou la réhabilitation d'ateliers. »* (8 millions de francs seront consacrés à ce chapitre.). M. Dominique Bozo s'est vu chargé d'une double mission : réfléchir à une nouvelle politique d'acquisition des œuvres contemporaines et formuler des propositions qui permettent de rétablir l'art vivant danssa continuité avec l'art ancien.

Deux annonces concrètes : la transformation du Jeu de paume des Tuileries en un centre d'exposition consacré aux arts du vingtième siècle et la restructuration du Grand Palais, qui devra, d'ici quelques années, pouvoir accueillir dans sa totalité les grandes manifestations artistiques de la capitale. Ce qui signifie que l'université et les innombrables administrations qui l'ont grignoté devront plier bagage. Une rude bagarre en perspective, d'autant que le ministre n'a pas évoqué le sort du Palais de la découverte qui occupe à lui seul une bonne partie du bâtiment.

E. de R.

THÉATRE

Shakespeare façon tango

(Suite de la première page.)

Mais, dans *le Songe*, Shakespeare nous rappelle sans cesse que ses couples s'ébattent sans anesthésie, et il s'acharne par là à vouloir nous prouver un tas de choses pas si évidentes.

Comme toujours chez lui, le génie l'emporte, c'est vrai, mais il faut pour cela que ce soit très bien joué, que les comédiens donnent l'envers de la trame, ce qui n'est pas le cas, dans cette mise en scène. D'autre part, Lavelli habille Shakespeare en contemporain des années 30, et, on aura beau faire, les complets-vestons, les smokings, les drapés Paquin ou Lanvin, détruisent la poésie de Shakespeare. Et la vue de ces gens, en tenue de soirée, qui se vautrent par terre dans un bois de Boulogne, la nuit, cela nous fait surtout penser aux petites annonces de couples « échangistes » dans tel quotidien ou tels hebdomadaires, et, tout de même, *le Songe d'une nuit d'été*, de Shakespeare, c'est loin de ça.

Lavelli a choisi, pour texte, l'excellente traduction française de Stuart Seide, dont la mise en scène du *Songe*, en 1983, à Chaillot, moins somptueuse que celle-ci, moins tape-à-l'œil, était beaucoup plus forte.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre-Français, 20 h 30, en alternance.

VARIÉTÉS

Etienne Daho à l'Olympia

L'ange enregistreur

Etienne Daho fait un triomphe tous les soirs en renvoyant à un jeune public sa propre image.

En un peu plus d'un an, les chansons d'amour et de séduction d'Etienne Daho sont devenues des mots de passe pour une nouvelle génération reconnaissant dans le chanteur un ange enregistreur qui renvoie, avec un langage simple, direct, apparemment anodin, des images fugaces sur la solitude, la difficulté d'aimer et de se faire aimer, la fragilité du bonheur.

« On s'ressemble, c'est fou c'qu'on ressent. Du moins, c'est ce qu'il me semble, on s'ressemble. On est bien ensemble et quoi qu'on en pense, être ensemble en confidence est pure chance », chantent cœur à cœur à l'Olympia Etienne Daho et une salle d'adolescents qui le portent littéralement d'un bout à l'autre du concert. Lui, la tête pleine de rêve et de nostalgie, la voix de velours, tendre et suave, l'allure un peu gauche, pas du tout star, pas du tout grisé par son brusque succès, susceptible de répondre à la manière de Jack Kerouac, à qui il a dédié son troisième album *(Pop Satori)* que la célébrité, *« c'est comme des vieux journaux balayés par le vent dans Bleecker Street »*. Le jeune public de la salle s'engouffre dès la première minute dans un univers violent et délicat, retrouve dans une ambiance de fête une *« vie qui n'est pas à se tordre de rire »*. La symbiose est parfaite. Il y a pendant une heure et demie un de ces moments privilégiés de bonheur que la chanson offre de temps en temps.

On le sait, Daho a traîné longtemps en marge de la scène musicale. Il a déambulé en compagnie du Velvet Underground, de Nico et de Françoise Hardy – à qui il vient de consacrer un livre (1), – avant de se lancer dans l'écriture de chansons.

Depuis son premier passage à l'Olympia au printemps 1985, et bien qu'il ne se soit pas beaucoup produit en concert, Etienne Daho a appris à se tenir sur une scène, à garder sa décontraction naturelle. Il déroule son spectacle sans aucune recherche et sa sincérité n'en est que plus évidente.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Olympia, jusqu'au 28 octobre, 20 h 30.

(1) Ed. Grancher, 140 F. Ouvrage écrit en collaboration avec Jérôme Soligny.

Susana Rinaldi aux Trottoirs de Buenos Aires

Après le bandonéoniste Osvaldo Piro, ancien accompagnateur de Susana Rinaldi, qui célébra en mai dernier les retrouvailles des Trottoirs de Buenos Aires avec le tango authentique, voici la chanteuse elle-même au café-concert de la rue des Lombards pour une quinzaine de jours.

Si la femme est une constance du tango, soit parce qu'elle en est une des protagonistes, soit parce que la chanson lui est dédiée, elle a elle-même peu joué ou chanté. Susana Rinaldi est un peu l'exception qui confirme la règle. Elle reprend à son compte la tradition de Carlos Gardel et d'Edmundo Rivero, valorise chaque phrase, lui redonne son contenu dramatique ou son humour, approfondit la nature mélodique, rythmique et harmonique de chaque thème. Susana Rinaldi est une chanteuse et une comédienne populaire en Argentine. Il y a chez elle une force, une violence, une truculence et une émotion que l'on redécouvre à chaque fois, émerveillés.

C.F.

★ 22 h 30.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LA TEMPÊTE, Aubervilliers, Théâtre de la Commune (48-34-67-67), sam. 20 h 30.

KABARET DE LA DERNIÈRE CHANCE, Centre latino-américain (45-08-48-28), sam. 20 h 30.

LILA, Ivry, Théâtre (46-72-37-43), sam. 20 h.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), sam. 20 h 30 : Cendrillon ; dim. 14 h 30 : Don Carlos.

SALLE FAVART (42-96-06-11), danse : sam. 19 h 30 : Ariane à Naxos.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), dim. 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; dim. 14 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie ; sam. 20 h 30 : le Songe d'une nuit d'été.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand foyer sam. (dern.), 21 h : Contes-ballades de style Pingtan (province du Jiangsu) ; dim. 15 h (dern.) : Musique classique chinoise ; sam. 19 h, dim. (dern.), 17 h : les marionnettes à la palanche de Pékin; Théâtre Gémier sam. 20 h 30, dim. 15 h : marionnettes de Xian.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), sam., dim. 18 h 30 : Ezéchiel, le livre de ma mère et autres textes, d'A. Cohen.

TEP (43-64-80-80), sam. 20 h 30, dim. 15 h : Poussière pourpre, de Sean O'Casey. Cinéma : sam. 14 h 30, dim. 20 h : Un taxi mauve, de Yves Boisset ; Cal, de P. O'Connor.

BEAUBOURG (42-77-12-33), Cinéma-vidéo : sam., dim. 13 h : Avec Buster Keaton, de S. Spotton ; 16 h : le Goût de lire, de M. Bonne ; l'Enfant sonore, de D. Sugeeta ; 19 h : Nouvelles, nouvelles, de C. Devineau ; Vidéo-Musique : sam., dim. 13 h : Gloriana, de B. Britten ; 16 h : la Rose de Wou Ker, de F. Ying ; 19 h : la Tosca, de Puccini ; mer. 18 h, sam. 15 h : Cinéma-document, en liaison avec l'exposition Images du travail ; Hommage à la Fédération Jean Vigo : sam. 17 h 30 : Ivan le terrible, de Eisenstein ; 20 h 30 : le Dernier Milliardaire, de R. Clair ; dim. 14 h 30 : Programme « Charlot » ; 17 h 30 : Jeux de famille, de Morita ; 20 h 30 : Haines, de J. Losey ; Concerts-spectacles : sam. 16 h et 20 h 30, dim. 16 h : Africanis instructus (spectacle musical de Richard Foreman et Stanley Silverman).

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77), sam. 20 h 45, dim. 14 h 30 : Don Carlos ; sam. 18 h 30 + dim. à 20 h 30 : Ousmane Sacko/Y. Diabate (Mali).

CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), sam. 20 h 30, dim 16 h : la Tour de Nesle, d'Alexandre Dumas.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), sam. 20 h 30 : la Repasseuse.

ANTOINE (42-08-77-71), dim. 15 h 30, sam. 17 h et 21 h : Lily et Lily.

ARCANE - THÉÂTRE (43-38-19-70), sam. 18 h 30 : Mystère Bouffe, dern.

ARTS-HEBERTOT (43-87-23-23), sam. 20 h 30, 2e épisode : Ariane ou l'âge d'or.

ASTELLE-THÉÂTRE (42-38-35-53), sam. 20 h 30 : Entre chien et loup ; dim. 15 h : Instrumental clown.

ATELIER (46-06-49-24), sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Adriana Monti.

ATHÉNÉE (47-42-67-27), sam. 20 h 30 : Elvire Jouvet 40 ; Salle Ch.-Bérard sam. 20 h 30 : Prometheus.

BASTILLE (43-57-42-14), sam. 19 h 30 : les Elégies de Duino ; sam. 21 h, dim 16 h 30 : le Malheur indifférent-Histoire d'enfant.

BATACLAN (47-00-30-12), sam. 21 h, dim. 17 h 30 : William.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Nègre.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), sam. 21 h : Lola Pélican dite Rosalie Charité ou la Femme aux mille seins.

CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-72-74), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Héloïse et Abélard « Jours tranquilles en Champagne ».

CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45-08-48-28), sam. 20 h 30 : Kabaret de la dernière chance.

CITE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69), La Resserre sam. 20 h 30 : Adam et Eve ; 22 h : Perrotin-Lartiche ; Galerie sam. 20 h 30 : Voltaire ; Grand Théâtre sam. 20 h 30 : l'Evangile de Jean.

CITHEA (43-57-99-26), sam. 20 h 30 : Savez-vous faire cuire un œuf ? – Sylphide.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Clérambard.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Poil de Carotte.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), sam., dim. 20 h 30 : Phèdre.

DAUNOU (42-61-69-14), sam. 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?

DECHARGEURS (42-36-00-02), sam. 20 h : Baby sitting.

DIX HEURES (42-64-35-90), sam. 20 h 30, dim. 16 h : les Chaussures de Madame Gilles.

ESCALIER D'OR (45-23-15-10), sam. 21 h, dim. 15 h : Scapin ; sam. 18 h 30, dim. 17 h 30 : le Horla.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), sam. 20 h 30 : Microb'images ; sam. 20 h 30, dim. 18 h : Identité minute.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), sam. 20 h 30 : Pedro Paramo.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Stefano.

ESSAION (42-78-46-42), sam. 17 h et 20 h 30, dim. 17 h : Aux armes citoyens.

FONTAINE (48-74-74-40), sam. 17 h : Vingt ans de pianos forcés, J.-P. Farré.

GAITÉ-MONTPARNASSE (42-22-16-18), sam. 20 h 45, dim. 15 h : Selon toute ressemblance.

GALERIE 55 (43-26-63-51), sam. 19 h : Duet for One ; 21 h : Happy Days.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-86-04-06), sam., 20 h 45, dim. 18 h 30 : Mary contre Mary.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61), sam., 19 h : Un drôle de petit vieillard ; sam., 21 h : Est permis ce qui convient, dern. le 25 ; à partir du 28 : les Gouttes.

GRAND EDGAR (43-20-90-09), sam., 20 h 15 : la Dragne ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.

JARDIN D'HIVER (42-62-59-49), sam. 16 h : les Voisins.

HUCHETTE (43-26-38-99), sam., dim. 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : On ne meurt pas au 34.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99), sam. 18 h : le Système Ribadier.

LIBRAIRIE-THÉÂTRE MARAIS PLUS (42-72-73-52), sam. 20 h 45 : Rodéo.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), sam. 21 h 15 : Facades II ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ecoute petit homme, dern.

MADELEINE (42-65-07-09), sam. 16 h 30 et 21 h, dim. 15 h : le Silence éclaté.

MARAIS (42-78-03-53), sam. 20 h 30 : la Comédie sans titre.

MARIGNY (42-66-20-75), sam. 21 h, dim. 14 h 30 et 18 h 30 : les Brumes de Manchester ; Petite salle (42-25-20-74), sam. 21 h, dim 15 h et 18 h : l'Homme gris.

MARIE-STUART (45-08-17-80), sam. 18 h 30 : Dad, dern. le 25 ; 20 h 30 : la Bête dans la jungle, dern. le 25 ; 22 h : le Lieutenant Gustel, dern. le 25.

MATHURINS (42-65-90-00), sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : les Petits Oiseaux.

MICHEL (42-65-35-02), sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MOGADOR (42-85-28-80), sam. 20 h 30, dim. 15 h : l'Avare.

MODERNE (48-74-10-75), sam. 21 h, dim. 16 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le jeune.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : la Maison du lac.

NOUVEAU THÉÂTRE MOUFFETARD (43-31-11-99), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : Le mal court, dern.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52), sam. 20 h 45, dim. 15 h : l'Escalier, dern.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), Grande Salle sam. 20 h 30 : F. Chopel ; 22 h 15 : M. Sergent ; Petite salle sam. 21 h : Un amour de punk.

PETIT THÉÂTRE PARIS-CENTRE (45-27-13-88), sam. 18 h 30 et 21 h : Un amour.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : l'Amuse-gueule.

PLAINE (42-50-15-65), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Un bain de ménage – Mon Isménie.

POCHE (45-48-92-97), sam. 21 h, dim. 15 h : Amédée ou comment s'en débarrasser.

PORTE DE GENTILLY (45-50-20-20), sam. 20 h 30 : Qui a peur de Virginia Woolf ?

PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), sam. 21 h : B 29.

POTINIÈRE (42-61-44-16), sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h : Chat en poche.

ROSEAU-THÉÂTRE (42-72-23-41), sam. 19 h, les jours impairs : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ? ; sam. 20 h 45 : Histoire de Mahen, le boucher.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), sam. 18 h 30 : les Mystères de Paris ; sam. 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.

TAI THÉÂTRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : sam. 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; sam. 22 h, dim. 17 h : l'Ecume des jours ; II : sam., dim. 17 h : Huis clos.

RENAISSANCE (42-08-18-50), sam. 21 h : la Maison des Jeunes et de la culture.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), sam. 21 h : le Cocktail de Sergio.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Tel quel.

THÉÂTRE D'EDGAR (43-22-11-02), sam. 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH. 13 (45-88-16-30), sam. 20 h 30 : Conversation chez les Stein sur Monsieur de Goethe absent.

TH. DES 14 (45-45-49-77), sam., dim. 20 h 30 : Evénements regrettables.

TH. DES 50 (43-55-33-88), sam. 20 h 30 : le Vestiaire.

THÉÂTRE DU TEMPS (43-55-10-88), sam. 20 h 30 : Antigone ; sam. 18 h 30 : Père Ubu et Daruma.

THÉÂTRE DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, sam. 20 h 30, dim. 15 h : Théâtre de foire.

TINTAMARRE (48-87-33-82), sam. 20 h 15 : A Star is beur ; 21 h 30 : les Chiens de pluie.

TOURTOUR (48-87-82-48), sam. 20 h 30 : le Petit prince ; 22 h 30 : la Nuit des morts de rire.

TRISTAN BERNARD (45-22-08-40), sam. 21 h : American Buffalo.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tombeur.

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Samedi 25 - Dimanche 26 octobre

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), sam. 23 h : Saep, dern.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), sam., dim. 21 h 30 : Old School Band.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), sam. 22 h 30 : Kaba Mane.

CITHEA (43-57-99-26), sam. 19 h : SMF, 22 h 15 : Machon.

DUNOIS (45-84-72-00), sam. 20 h 30 : Benoit Blue Boy.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), sam. 22 h : Matthews.

MERIDIEN (47-58-12-30), sam. 22 h : R. Scott.

MONTANA (45-48-93-08), sam. 22 h 30 : R. Urtreger, R. Galeazzi, dern.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), sam. 21 h : G. Badini, dern.

NEW MORNING (45-23-51-41), sam. 21 h 30 : Otanazetra.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), sam. 21 h : Quintette de Paris.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), sam. : Tin Pan Stomper.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), sam., dim. 23 h : G. Klatt, J. Wuchner, A. Kreiger.

LA PINTE (43-26-26-15), sam. 21 h : Quartet J.-P. Bazin.

SLOW CLUB (42-33-84-30), sam. 21 h 30 : D. Doriz, dern.

SUNSET (42-61-46-60), sam., dim. 23 h : Yoeckit'o Seffer.

TLP DEJAZET (42-74-20-50), sam. 22 h : Kvikrik.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), sam. 22 h et 24 h : B. Sandoval.

Festival d'automne

(42-96-12-27).

Théâtre national de Chaillot, sam. 21 h : Pingtan ; dim. 15 h : musique classique ; dim. 17 h : Marionnettes Palanche.

Salle Gémier, sam. 20 h 30, dim. 15 h : Marionnettes de Xian.

Bouffes du Nord sam. 20 h 30, dim. 15 h : Dixi théâtre masque, dern. le 26.

Cartoucherie, Théâtre de la Tempête, sam. 20 h 30, dim. 16 h : Des aveugles.

Th. Paris-Villette sam. 20 h 30, dim. 16 h 30 : Elle est là.

Vitry, Studio-Théâtre, sam. 20 h 30 : La métaphysique d'un veau à deux têtes.

Festival théâtral du Val-d'Oise

ENGHIEN, Th. du hall Garnier, sam. 21 h : La Petite Apocalypse, l'Autre Théâtre.

L'ISLE-ADAM, Maison de L'Isle-Adam, sam. 21 h : Cherche place pour payer l'annonce.

MONTMAGNY, salle des fêtes, sam. 21 h : Chutt !!

cinéma

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 25 OCTOBRE

17 h, Indochine-Cambodge, 1953-1954 : documents filmés par André Lebon, Pierre Schoendoerffer ; 19 h, Programmes composés de courts métrages de Louis Feuillade et Roméo Bosetti (1906-1913) ; 21 h, Programmes composés de courts métrages de Louis Feuillade et Roméo Bosetti, 1913-1919.

DIMANCHE 26 OCTOBRE

17 h, le Diable souffle, d'Edmond T. Greville, avec Charles Vanel, Hélène Bossis, Jean Chevrier, Margo Lion (France, 1947) ; 19 h, Programme composé de courts métrages de Jean Durand : Onésime... (1912-1914) ; 21 h, Programme composé de courts métrages de Jean Durand : Onésime... (1912-1919).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 25 OCTOBRE

15 h, Le Cambrioleur (The Burglar), de Paul Wendkos (v.f.), avec Dan Duryea, Jayne Mansfield, Martha Vickers, Peter Capell (USA, 1957) ; 17 h, Vicki, de Harry Horner (v.o.), avec Jeanne Crain, Jean Peters, Elliott Reid (USA, 1953) ; 19 h, L'Homme de la forêt (Gorianina), de Zdavko Dragnev (Bulgarie, 1980) ; Soleil de plusieurs soleils (Slantse ot Mnogo Slantsa), de Vassil Mitchev (Bulgarie, 1983) ; Solo pour un cor anglais (Solo za Angliyaky Rog), de Gueorgui Balabanov (Bulgarie, 1984) ; Dans mes rêves je suis un oiseau (V Sanichtata az Sam Ptitsa), de Ilko Doundacov (Bulgarie, 1985) ; 21 h, Les Forbans de la nuit (Night and the City), de Jules Dassin, avec Richard Widmark, Gene Tierney, Googie Withers, Hugh Marlowe (USA, 1950).

DIMANCHE 26 OCTOBRE

15 h, The Sniper (l'Homme à l'affût), de Edward Dmytryk, avec Adolphe Menjou, Arthur Franz, Marie Windsor, Frank Faylen (USA, 1952) ; 17 h, La Rose du crime (Moss Rose), de Gregory Ratoff (v.o.), avec Ethel Barrymore, Peggy Cummins, Victor Mature, Vincent Price (USA, 1947; 19 h, Un siècle ou bien un jour (Den ili Vec), de Zlatina Rousseva (Bulgarie, 1985; Journée à Geravna (Dni v Jerayna), de Vassil Givcov (Bulgarie, 1982) ; Commémoration (Pomen), de Gueorgui Balabanov (Bulgarie, 1983; La Maison (Kachtata), de Elena Stancoulova (Bulgarie, 1984) ; 21 h, Johnny Apollo, de Henry Hathaway (v.o.), avec Tyrone Power, Dorothy Lamour, Lloyd Nolan (USA, 1940).

Les exclusivités

L'AFFAIRE CHELSEA DEARDON (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-86) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.F. Richelieu, 2e (43-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Mercury, 8e (45-62-96-82).

ALIENS, LE RETOUR (A., *) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Wépler, 18e (45-22-46-01).

L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

A PROPOS D'HIER SOIR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

ATLANTIS INTERCEPTOR (It., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

AUTOUR DE MINUIT (Fr., A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-47-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES AVENTURES DE JACK BURTON (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tun., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE CHIEN (Fr.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LE COMPLEXE DU KANGOUROU (Fr.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LE CONTRAT (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

CORPS ET BIENS (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

DE L'ARGENTINE (Fr., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40)

LE DIABLE AU CORPS (*) (It., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES FRÈRES PETARD (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-53-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

GENESIS (Ind. v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HIGHLANDER (Brit., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HOUSE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

JE HAIS LES ACTEURS (Fr) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

MÉLO (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MISSION (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-70-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (43-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MONA LISA (*) (Brit. v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MON AMI IVAN LAPCHINE (Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

MORT UN DIMANCHE DE PLUIE (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

NUIT D'IVRESSE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

NUIT DE NOCES CHEZ LES FANTOMES (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Georges V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

OTELLO (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

LE PALTOQUET (Fr.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PÉKIN CENTRAL (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PIRATES (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE RAYON VERT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

RECHERCHE SUSAN DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RUE DU DÉPART (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (h.sp.), 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

TAROT (All., v.o.), Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

THÉRÈSE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A. v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). – V. f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

WELCOME IN VIENNA (Aut., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysée Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES FILMS NOUVEAUX

AJANTRIK, film indien de Ritwik Ghatak, v.o. : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

COBRA (*), film américain de Georges P. Cosmatos, v.o., v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; v.o. Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DOUBLE MESSIEURS, film français de Jean-François Stevenin : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

MAX MON AMOUR, film français de Nagisa Oshima : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES MINIPOUSS, film français de Bernard Deyries : George V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-53-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PICASSO, film français de Didier Baussy : Vendôme-Opéra, 2e (47-42-97-52).

TWIST AGAIN A MOSCOU, film français de Jean-Marie Poiré : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PARIS EN VISITES

LUNDI 27 OCTOBRE

« Salons du mobilier royal au Louvre. Mobilier de Marie-Antoinette », 14 h 30, sortie métro Louvre (I. Hauller).

« L'île Saint-Louis », 15 heures, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Tombes célèbres du cimetière du Père-Lachaise », 14 h 30, porte principale (Arts et curiosités de Paris).

« Souvenir de la famille d'Orléans : vestiges du château de Neuilly », 15 heures, 52, boulevard d'Argenson à Neuilly (Approche de l'art).

« La peinture médiévale italienne », 14 h 30, Louvre, porte Denon (Arcus).

« Impressionnisme et arts modernes au musée de l'Orangerie », 10 heures, entrée musée.

« Vie quotidienne au Moyen Age au musée de Cluny », 14 heures, entrée musée (Paris Passion).

« Le palais de justice en activité », 14 h 30, métro Cité, sortie marché aux fleurs (M. Pohyer).

« Histoire, curiosités et escholiers de la montagne Sainte-Geneviève », 14 h 30, métro Cardinal-Lemoine (Cerise Sagave).

« Hôtels et jardins du faubourg Saint-Germain », 15 heures, métro Solferino (P.-Y. Jaslet).

« Curiosités et vestiges de Saint-Germain-des-Prés en passant par l'atelier de Delacroix jusqu'aux cafés littéraires. L'après-guerre », 15 heures, métro Mabillon (M. Ragueneau).

« L'hôtel de ville et le cimetière de Boulogne ancien », 10 h 30, métro Marcel-Sembat, sortie escalator.

« De Fernandel à Marcel Dassault : pèlerinage émotionnel au cimetière de Passy », 14 h 45, place du Trocadéro, angle avenue Paul-Doumer (V. de Langlade).

« L'assassinat d'Henri IV, la rue Quincampoix, le banquier Law, l'église Saint-Merry, l'hôtel Le Rebours », 14 h 30, métro Etienne-Marcel (Vieux Paris).

« L'Opéra », 13 h 15, hall d'entrée (E. Romann).

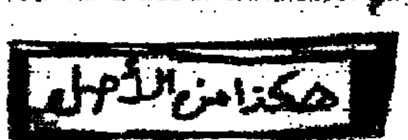
« Musée Picasso », 11 h 15, entrée (Ch. Merle).

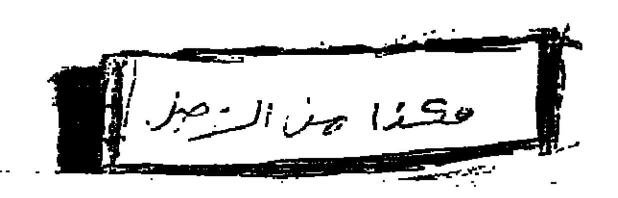
« Tout le Marais », 14 h 45, métro Saint-Paul (M. Banassat).

« Charonne », 15 heures, métro Porte-de-Bagnolet, sortie Mortier (P.-Y. Jaslet).

CONFÉRENCES

3, rue Rousselet, 14 h 30 : « Florence : l'éclosion du Quattrocento ».





Communication

Feu vert de M. Léotard pour la reprise de la diffusion de films sur la « 5 »

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a décidé, le vendredi 24 octobre, d'autoriser la « 5 » à reprendre la diffusion de films. Une lettre en ce sens sera envoyée aux responsables de la chaîne en début de semaine. Ce procédé permet d'éviter une nouvelle rédaction du cahier des charges de la « 5 », qui doit être réattribué à de nouveaux opérateurs au début de l'année prochaine. La chaîne était privée de films depuis l'annulation des dispositions de son cahier des charges relatives au cinéma, en avril dernier, par le Conseil d'Etat.

Avant de donner son feu vert, M. Léotard avait reçu les représentants du Bureau de liaison des industries cinématographiques (BLIC), après qu'un accord eut été signé entre ces derniers et la « 5 » (*le Monde* du 24 octobre) sur les modalités de la diffusion des films à l'antenne (grille de programmation, quota de films français, etc.).

Dans un communiqué commun, les responsables de la chaîne et du BLIC avaient souligné le « *caractère exemplaire* » de l'accord, qui pourrait « *servir de précédent pour d'autres opérateurs* ». « *L'application des règles ainsi adoptées pour la période transitoire se poursuivrait*, précise le communiqué, *si, à l'expiration de la concession accordée à France 5, cette dernière obtenait l'autorisation administrative de poursuivre l'exploitation de la cinquième chaîne.* »

La nuit des 7 d'or sur TF 1

Longueurs et pointes

Voici revenue la saison des sucettes ! Cousins à la mode de France des oscars, petits frères des césars du cinéma, créés en même temps que les victoires de la musique, les 7 d'or de la télévision ont été remis, vendredi 24 octobre, aux meilleures stars du petit écran.

Sourires de commande, euphorie sage et applaudissements polis pour la deuxième nuit des 7 d'or. Lancée l'année dernière par Georges Cravenne et organisée par le magazine *Télé-7 Jours*, auxquels s'adjoint cette année l'INA, la cérémonie a été retransmise du Lido sur TF 1. Mais, au lieu de la spontanéité, du brin de folie qui auraient tout transformé, on eut droit aux couplets convenus sur le travail en équipe et sur l'émotion-qui-fait-perdre-la-mémoire.

Malgré le sourire à toute épreuve de Patrick Sabatier, il y eut les ratages, les cafouillages, pour ne pas parler des incidents techniques, un risque que l'attention retombe comme un mauvais soufflet. Trois heures, c'est long, et rien ne ressemble autant à une remise de prix qu'une autre remise de prix. Beaucoup de longueurs, enjolivées de trop rares pointes d'humour. Quelques interludes distrayants, comme la rediffusion d'un inoubliable sottisier. Le grand public a couronné Patrick Sabatier, Jacques Martin et Guy Lux, tandis que la profession paraissait, par momenst, sur la défensive.

Les deux trophées votés au magazine « Cinéma-Cinémas » témoignaient du soutien pour un genre menacé. Et le véritable triomphe réservé à la dramatique *l'Affaire Marie Besnard*, qui reçut trois 7 d'or — meilleur téléfilm, meilleure interprète (Alice Sapritch) et meilleur réalisateur (Frédéric Pottecher), — soulignait l'importance accordée à la création française. Plusieurs ont poussé un cri d'alarme sur l'avenir sombre de la production nationale devant un François Léotard impassible.

La plus grande surprise, cependant, fut l'appui inattendu apporté à l'émission « Droit de réponse ». Elle fut primée comme meilleur magazine d'actualité, et Michel Polac comme meilleur animateur. La coqueluche des « intellos parisiens » n'en revenait pas d'avoir battu Michel Drucker et Patrick Sabatier, « *de si gentils garçons, toujours d'accord avec tout le monde* », et n'a pas pu résister au plaisir de souligner « *le symbole représenté par ce vote* », en souhaitant pieusement que « *Michel Droit n'aille pas s'exiler pour autant en Afrique du Sud !* ».

ALAIN WOODROW.

Le quatrième congrès de l'AFREP à Nantes

Indispensables relations publiques

NANTES
de notre correspondant

« *Les relations publiques sont de plus en plus perçues comme un outil de gestion indispensable à toute direction générale.* » Les « RP », comme ils s'appellent, doutaient-ils encore de leur utilité ? Plus besoin de s'interroger en tout cas après la publication d'un Livre blanc, un véritable sondage-miroir qui a été le plat de résistance des travaux cette semaine à Nantes du quatrième congrès national de l'Association française des relations publiques (AFREP). Les chiffres parlent en effet. Pour plus de 96 % des personnes interrogées, la gestion de l'image a une incidence sur le résultat de l'entreprise. Mieux, pour plus de 90 % d'entre elles — les réponses émanent pour moitié de directeurs généraux d'entreprise, — l'investissement relations publiques est rentable. Aujourd'hui, c'est net. Le capital-images « *prend une importance de plus en plus grande* », a souligné le président de l'association, M. Georges Crapet.

Leur fonction étant maintenant indiscutable, les « RP », baptisés aussi attachés de presse, font à leur tour leurs propres relations publiques. Le congrès, qui réunissait cent cinquante délégués (sur douze cents adhérents), en a été une occasion. Leur profil type ? Quatre années d'études supérieures, activité de communication à l'intérieur (journal d'entreprise) et à l'extérieur (en direction des journalistes, notamment), position en prise directe avec le directeur général, profession répandue essentiellement dans les grandes sociétés, administrations ou collectivités locales (mairies, conseils généraux, chambres de commerce).

Le congrès a mis le doigt sur la qualité essentielle que les « RP » revendiquent pour eux-mêmes ; le professionnalisme. Les relations publiques se frayent une voie étroite entre la publicité et l'information, et la relation avec le journalisme n'est pas toujours claire. « *Nous ne pourrons assumer nos responsabilités qu'en étant de véritables professionnels, qui, loin d'être de simples techniciens de la communication, seront d'abord et surtout des spécialistes de la gestion de l'image, l'image qui est devenue l'un des éléments fondamentaux du patrimoine des entreprises* », a déclaré, notamment, M. Georges Crapet, en faisant la synthèse des travaux.

En définitive, le congrès de Nantes restera sans doute celui où les professionnels des relations publiques misaient leur avenir sur la qualité.

YVES ROCHCONGARD.

● *CBS vend une filiale de publications scolaires pour 500 millions de dollars.* — CBS Inc., qui contrôle notamment le réseau de télévision du même nom, a annoncé, le vendredi 24 octobre, la vente, pour 500 millions de dollars, de sa filiale de publications scolaires et professionnelles au groupe Harcourt, Brace Jovanovitch Inc., une des premières maisons d'édition aux Etats-Unis. Cette transaction est la première cession d'un actif de CBS depuis l'arrivée de M. Laurence Tisch à la tête du groupe en septembre dernier. Mais elle fait suite à d'autre désengagements effectués depuis le début de l'année

● *Antilles-Matin*, nouveau supplément du *Matin de Paris*. — Le quotidien dirigé par M. Jean-François Pertus, *le Matin de Paris*, fera paraître, le lundi 27 octobre, le premier numéro de son supplément hebdomadaire *Antilles-Matin*. Destiné aux deux millions d'Antillais qui vivent à Paris et en région parisienne, il comprend quatre pages consacrées aux sports, à la musique et à la culture antillaises. Animé par Jean-Marc Paty, ancien rédacteur en chef technique des *Nouvelles littéraires* et du *Quotidien de Paris*, il concurrencera indirectement le quotidien *France-Antilles* de M. Philippe Hersant, fils de M. Robert Hersant

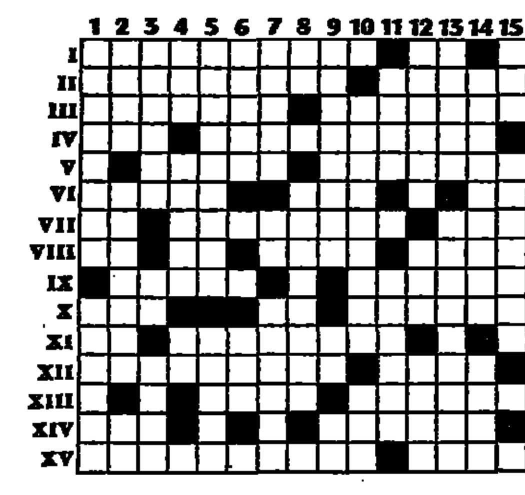
Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4342

HORIZONTALEMENT

I. Langue de bœuf. Son. — II. On peut dire qu'elle a une existence de rêve. Source de vie et parfois de mort. — III. Avoir une présence remarquable ou une absence remarquée. Compte pour du beurre. — IV. Arrivée dans le mauvais sens. L'éternel second. — V. Finit les reliefs. Vient de conclure une scène d'où la tragédie n'était point absente. — VI. Se ruine pour satisfaire une créance. Peut se trouver sous forme de bol. Accord passé. — VII. Pièce étrangère. Cœur de glaces. Tire la plupart de ses ressources au jeu. — VIII. Bien repassé. Fut métamorphosé par l'amour. Parties de campagne. Dessus de lit. — IX. Part d'un lieu. Héros d'aventure. — X. Abrégé d'enseignement. Possessif inversé. Comme une personne dotée d'une certaine protection. — XI. Est d'un niveau trop bas pour avoir le bac. Une façon de réfléchir dont le résultat est toujours lumineux. — XII. Qui a des difficultés à arrêter. Peut être ondulée lorsqu'elle coiffe. — XIII. Avoir de la peine. Pointes de combats. — XIV. A un instinct de conservation très poussé. Presque « rieuse ». — XV. Le langage de l'affection. Porteuse de plateau.



VERTICALEMENT

1. Faux seins. Dont la note élevée est douloureuse. — 2. Muse. Maudit sans mot dire. D'un auxiliaire. — 3. Pistolet à liquide. Crack. Ordinaire très ordinaire. — 4. De quoi blanchir et bleuir. Transporter pour le meilleur et pour le pire. Note. — 5. Propos enfantin. Cœur d'acier en Allemagne. — 6. Dans le secteur des huiles, il a la palme. Mordu ou piqué. — 7. Etudiée d'une manière approfondie. Lumière divine. Promenades en ville. — 8. Fait la liaison. Ne manque pas de souffle. — 9. Lieu de travail pour certaines ouvrières. Permet d'avoir la ligne. En toute hypothèse. — 10. Préparation à base d'œuf. Fin de citation. — 11. Jeta le trouble. Espèce de glouton. — 12. Futur simple. Cran de ceinture. Espèce de glouton. — 13. Câbles. Passages pour flûtes. — 14. Arrive comme un bolide. Ne durent qu'un temps. — 15. Répétition d'un numéro. Travailler éventuellement pour des haricots.

Solution du problème n° 4341

Horizontalement

I. Chaperons. — II. Harakiri. — III. Aspres. — IV. Na ! Or. Uni. — V. Drôles. Or. — VI. Adventice. — VII. Oves. — VIII. Lutteurs. — IX. Riante. — X. Anone. Sol. — XI. Sentez ! Ne.

Verticalement

1. Chandail. As. — 2. Hasard. Urne. — 3. Arp. Ovation. — 4. Parole. Tant. — 5. Ekeren. Enée. — 6. Ris ! Stout. — 7. Or. Ivres. — 8. Ni. Noces. On. — 9. Rires. Ile.

GUY BROUTY.

EN BREF

● CONSTRUCTION : un symposium européen à Lyon. — Le salon Eurobat (Exposition européenne du bâtiment et de la construction) aura lieu du 18 au 23 novembre à Lyon. Quarante mille visiteurs sont attendus. Parallèlement, *le Moniteur des travaux publics* organise un symposium européen de la construction les 19, 20 et 21 novembre, au Palais des congrès de Lyon.

★ Renseignements : Les rencontres du Moniteur, 17, rue d'Uzès, 75002 Paris. Tél. : 42-96-15-50.

● EXPOSITION : six monuments en quête d'auteur. — Les photographies ne rendent pas toujours justice à la beauté des monuments historiques et ne restituent pas toujours leur atmosphère riche de tout un passé. La Caisse nationale des monuments historiques et des sites a demandé à six photographes de « voir », chacun à sa façon, un château, une « abbaye », ou un monument. Marc Le Méné a photographié l'abbaye du Mont-Saint-Michel ; Pierre Radisic, le château du Haut-Koenigsbourg ; Manuel Esclusa, la cité de Carcassonne ; Keiichi Tahara, le château de Chambord ; Elisabeth Lennard, l'Arc de triomphe, et Daniel Boudinet, le Panthéon. Ces photos — qui se veulent des photographies d'auteur et non des clichés d'archives ou des photos-souvenirs — seront exposées jusqu'en novembre, tous les jours, de 10 heures à 18 heures, à l'hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, 75004 Paris. Tél. : 42-74-22-22.

● FORMATION : l'école des antiquaires. — Le Centre d'études d'objets d'art et de mobilier (CEOAM) vient d'ouvrir plusieurs cycles d'initiation et de formation à la profession d'antiquaire (deux années d'enseignement général, une année de spécialisation), de la mi-octobre à la fin juin. Les vingt-six cours sont répartis à raison d'une demi-journée par semaine au choix,

★ Renseignements : CEOAM, tél. : 46-34-05-80.

● GALA : Médecins du monde au Zénith. — Le gala annuel au bénéfice de Médecins du monde aura lieu le lundi 3 novembre au Zénith. Participeront à ce spectacle : Guy Béart, Alain Chamfort, Catherine Lara, Fabienne Thibault, Renaud, Jacques Higelin, Mady Mesplee, Aled Jones, Yvry Gitlis, Yury Boukof, l'orchestre symphonique Colonne et Eric Vu An dans une chorégraphie de Maurice Béjart. Les fonds recueillis lors de cette soirée contribueront à financer les multiples actions menées par Médecins du monde dans le tiers-monde et en France. (Places de 120 F à 200 F. Réservations aux trois FNAC, 45-63-79-84, et au Zénith, 42-45-44-44.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 25 octobre 1986 :

UN ARRÊTÉ

● Du 14 octobre 1986 relatif à la fixation des tarifs internationaux du service télégraphique.

UN DÉCRET

● N° 86-1139 du 24 octobre 1986 relatif aux modalités de recouvrement d'un prélèvement de coresponsabilité dans le secteur des céréales.

CARNET DU Monde

Anniversaires

— Il y a trois ans

Michel TINOWSKY

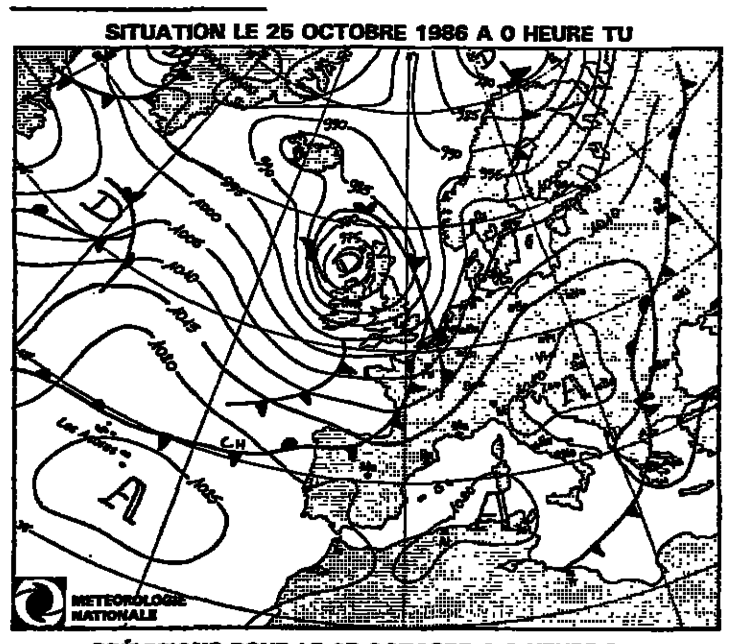
nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu, estimé, aimé, aient aujourd'hui une pensée pour lui.

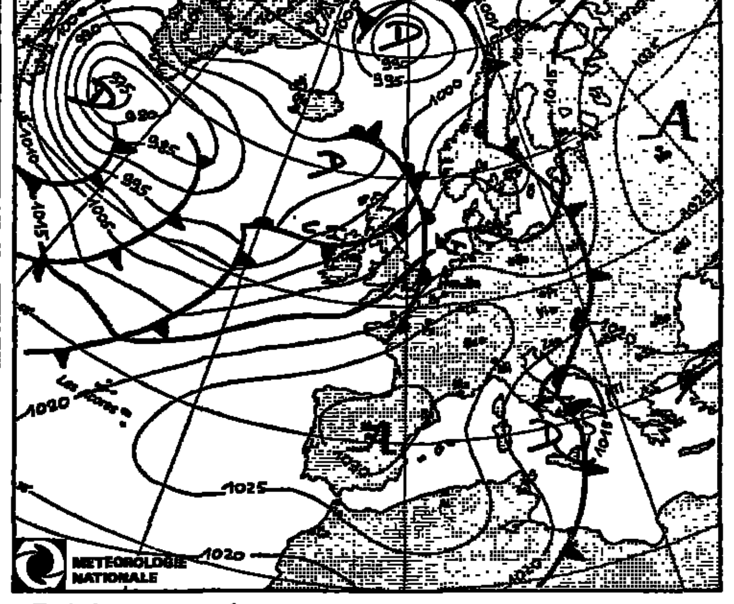


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 25 OCTOBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 27 OCTOBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 25 octobre à 0 heure et le dimanche 26 octobre à 24 heures.

Dans le rapide flux perturbé océanique qui affecte la France, le gonflement d'une dorsale anti-cyclonique va provoquer une accalmie. Mais le mistral approchera la tempête.

Dimanche en matinée, les appréciations seront encore fréquentes. Des Vosges aux Alpes, Côte d'Azur et Corse, on aura des pluies ou averses, parfois de l'orage. Il neigera sur les Alpes au-dessus de 1 800 mètres. Sur les autres régions, le ciel sera très variable. Du Nord à la Normandie, Bassin parisien, Ardennes, Lorraine et jusqu'au Massif Central, les averses seront fréquentes ; alors qu'elles seront rares (et surtout côtières) de la Bretagne à l'Aquitaine.

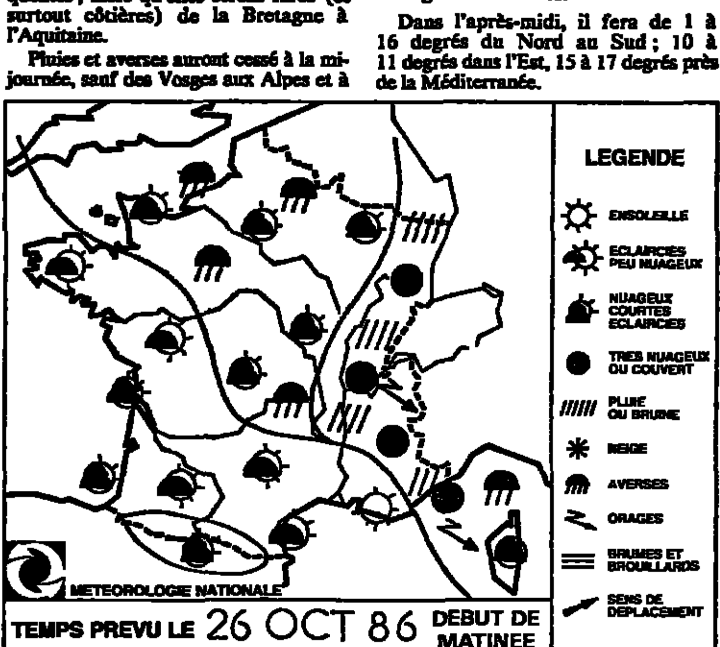
Pluies et averses auront cessé à la mi-journée, sauf des Vosges aux Alpes et à la Corse où des averses, plus rares, se produiront encore l'après-midi. Et l'on bénéficiera généralement de belles éclaircies l'après-midi.

Mais dans l'Ouest à la mi-journée, puis jusqu'au Centre, Bassin parisien, et Nord, le ciel deviendra très voilé l'après-midi, et il pleuvra même le soir en Bretagne et Cotentin.

En Provence et Languedoc, le ciel va rester dégagé toute la journée : mistral et tramontane vont se lever dans la nuit et souffleront fort demain. Le mistral approchera même la tempête (jusqu'à 80 km/h.

Pour les températures : les minima seront de 5 à 7 degrés, parfois 4 degrés dans l'Est et le Massif Central ; mais 8 à 10 degrés sur les côtes.

Dans l'après-midi, il fera de 1 à 16 degrés du Nord au Sud ; 10 à 11 degrés dans l'Est, 15 à 17 degrés près de la Méditerranée.



TEMPS PREVU LE 26 OCT 86 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 24-10 à 6 h TU et le 25-10-1986 à 6 h TU — le 25-10-1986 à 6 heures TU

FRANCE

	Max	Min	Temps
AJACCIO	22	10	C
BIARRITZ	16	12	A
BORDEAUX	12	11	P
BOURGES	12	9	P
BREST	13	8	A
CAEN	11	9	N
CHERBOURG	10	8	A
CLERMONT-FERR.	13	10	C
DIJON	11	6	P
GRENOBLE St-M-H	15	7	C
LILLE	13	9	P
LIMOGES	9	8	P
LYON	13	9	P
MARSEILLE-MAR.	16	11	C
NANCY	11	4	A
NANTES	13	8	D
NICE	20	13	C
PARIS-MONTS.	12	9	N
PAU	15	10	P
PERPIGNAN	16	10	P
RENNES	12	8	C
ST-ÉTIENNE	12	9	P
STRASBOURG	12	5	P
TOURS	11	10	C
TOULOUSE	15	10	P
POINTE-À-P.	27	26	N

ÉTRANGER

	Max	Min	Temps
ALGER	22	12	C
AMSTERDAM	11	7	P
ATHÈNES	24	20	P
BANGKOK	32	26	P
BARCELONE	19	10	D
BELGRADE	8	1	B
BERLIN	10	2	C
BRUXELLES	11	8	P
LE CAIRE	29	20	D
COPENHAGUE	10	7	N
DAKAR	38	24	D
DELHI	31	15	D
DJERBA	26	19	N
GENÈVE	13	7	P
HONGKONG	27	24	N
ISTANBUL	22	18	N
JÉRUSALEM	24	13	D
LISBONNE	20	16	P
LONDRES	12	9	N
LOS ANGELES	21	13	D
LUXEMBOURG	9	4	P
MADRID	14	8	B
MARRAKECH	27	15	D
MEXICO	26	13	B
MILAN	16	8	C
MONTRÉAL	16	0	D
MOSCOU	12	6	P
NAIROBI	27	17	C
NEW-YORK	24	11	D
OSLO	8	-3	C
PALMA-DE-MAJ.	20	16	P
PÉKIN	12	6	B
RIO-DE-JANEIRO	32	20	N
ROME	20	7	C
SINGAPOUR	32	25	C
STOCKHOLM	7	0	D
SYDNEY	21	15	D
TOKYO	20	11	N
TUNIS	22	12	N
VARSOVIE	8	-2	D
VENISE	16	3	D
VIENNE	12	2	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	couvert	dégagé	nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Monde

REGIONS

AQUITAINE

PESSAC. – Du 24 octobre au 1er novembre, l'Office culturel de la ville de Pessac, en Gironde, organise son quatrième Festival du dessin animé. Les projections de ces films auront lieu dans de nombreuses salles des quartiers de Pessac et des communes voisines, afin de permettre aux habitants de bénéficier à proximité de leur lieu de résidence d'une animation de qualité. (19, avenue Pierre-Wiehn, 33600 Pessac. Tél. : 56-45-69-14.)

BRETAGNE

Océanographie spatiale à Brest

Mis en service en 1990 et associant un projet européen (CERSAT) à un projet national (AVISO), le pôle d'océanographie spatiale de Brest, d'un coût de 100 millions de francs, sera financé par le Centre national d'études spatiales, l'Agence spatiale européenne, l'Institut français pour la recherche et l'exploitation des mers (IFREMER), le conseil régional de Bretagne, le conseil général du Finistère et la communauté urbaine de Brest.

Son rôle sera de recueillir, d'archiver et d'exploiter les données transmises par les satellites mais aussi d'élaborer des produits finis notamment sous la forme d'images, intéressant le régime des vents, les états de surface océanique (vagues et champs thermiques) et les évolutions des courants océaniques.

CHAMPAGNE-ARDENNE

La culture et la technologie

Créée en 1969 et dirigée par M. Jacques Darolles depuis le 1er septembre 1978, la Maison de la culture André-Malraux de Reims deviendra le 1er janvier 1987 le Centre national d'art et de technologie.

Le protocole d'accord signé entre M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, et M. Jean Falala, maire de Reims, a redéfini les missions du Centre dramatique national de Reims, dirigé par M. Denis Guenoun, successeur de M. Jean-Claude Drouot, et de la Maison de la culture André-Malraux.

Mission a notamment été donnée à M. Jacques Darolles de « *poursuivre et améliorer les spectacles réalisés dans le cadre de la Maison de la culture André-Malraux ; imaginer et mettre en œuvre de nouvelles réalisations technologiques au service de l'art et de la culture, dans ses formes d'expressions nouvelles ou traditionnelles, que ce soit à la Maison de la culture, au Parc des expositions, dans le cadre Cathédrale, au jardin de la Patte-d'Oie ou dans tout autre endroit ; exporter son savoir-faire dans d'autres lieux en France et à l'étranger.* »

AUTOMOBILISTES HEUREUX, ÉCOLOGISTES DÉÇUS

Une autoroute en Sologne

CINQUANTE ET UN kilomètres, et près de quinze ans de discussions. Jamais la construction d'un aussi petit bout d'autoroute n'aura suscité autant de contestations. On vient il y a quelques jours d'inaugurer la section Olivet-Salbris de l'autoroute A71. Entre ces deux localités, la région traversée s'appelle la Sologne, paradis des chasseurs, mais aussi chasse gardée des écologistes.

Les premiers projets de tracés remontent à 1972. L'un d'eux écornait la Sologne des Etangs, une zone humide d'une valeur inestimable sur le plan ornithologique. L'autre, à l'est de la RN 20, coupait le massif forestier. On attendait les protestations des écologistes. Ce furent au contraire les propriétaires de chasses qui crièrent le plus fort, ou plus exactement qui multiplièrent les interventions en sourdine en haut lieu, notamment au ministère de l'équipement.

Une pluie de recours s'abattirent sur les bureaux du Conseil d'Etat. Le 5 juillet 1977, ce dernier émit un avis défavorable à la construction de l'ouvrage. Les opposants crièrent victoire, mais l'Etat passa outre, le projet fut déclaré d'utilité publique quelques mois plus tard, et le tracé, à l'ouest de la RN 20, définitivement arrêté en 1979. Entre-temps, le Conseil d'Etat avait brusquement changé d'avis et débouté plusieurs associations de défense.

Le dernier baroud d'honneur contre l'autoroute fut tiré par les socialistes locaux en 1982, appuyés par les écologistes qui se réveillaient enfin. Curieusement, c'est François Mitterrand qui donna le feu vert définitif au mois de mai de la même année, se ralliant aux arguments de M. Charles Fiterman, le ministre des transports de l'époque, lui-même pressé par les maires communistes de Bourges et de Vierzon qui réclamaient l'autoroute aux portes de leur ville.

La Sologne est donc victime d'une saignée de taille. Mais il y a des heureux dans l'opération. Tout d'abord les automobilistes du week-end qui verront disparaître *les deux bouchons sur la RN 20* de La Ferté-Saint-Aubin et de Salbris. Ensuite les batraciens. Cofiroute, le concessionnaire-constructeur, converti à l'écologie, a installé au point kilométrique 39 un « crapauduc » pour les aider à franchir l'obstacle sous la chaussée (le système se compose d'un caniveau récupérateur *et d'une buse souterraine*), et même reconstitué au kilomètre 35 une « mare de substitution » à proximité d'un lieu de ponte détruit. Même traitement de faveur pour le gros gibier : sept passages souterrains ont été aménagés. *Mais l'automobiliste lui* restera canalisé entre deux haies de grillage.

Le projet, à l'origine souhaité par M. Valéry Giscard d'Estaing pour désenclaver l'est du Massif Central, est en train de devenir une réalité. Une fois arrivé à Bourges, la société Cofiroute devrait faire sa jonction avec la (SAPRR) Société d'autoroutes *Paris-Rhin-Rhône*, chargée de réaliser le tronçon Clermont-Ferrand–Bourges. Début 1990, on devrait pouvoir se rendre de Paris à Clermont par autoroute. Dans l'immédiat, les chasseurs du seizième arrondissement se trouvent à 1 h 30 de leur terrain d'entraînement favori.

RÉGIS GUYOTAT.

Les convergences de Paul Bernard

Convergences. Tel est le titre de la revue que la préfecture de la région Champagne-Ardenne vient de publier. Le premier numéro contient, tradition oblige, un dossier économique sur la Champagne. Autres dossiers : les mesures préventives en cas d'accident dans une centrale nucléaire (la centrale de Chooz est dans les Ardennes, celle de Nogent-sur-Seine dans l'Aube), l'histoire de la bataille de Valmy, et Charleville et Rimbaud.

Dans son éditorial, Paul Bernard, commissaire de la République de la région, auquel vient de succéder M. Theys, écrit : « *Les services de l'Etat, qui recueillent de nombreux renseignements, n'en sont pas propriétaires, mais dépositaires. Ils sont tenus d'en faire profiter le plus grand nombre. La communication ne consiste pas à diffuser « sa vérité », à imposer son point de vue, mais elle vise à enrichir l'échange...* » Belle profession de foi sous la plume d'un représentant de l'Etat...

★ Préfecture de la région Champagne-Ardenne, rue Carnot, 51036 Châlons-sur-Marne Cedex.

HAUTE-NORMANDIE

Dieppe et son journal

Le bihebdomadaire *les Informations dieppoises-la Vigie* a offert un abonnement de cent cinquante ans au meilleur des plus jeunes concurrents des 10 et 25 kilomètres de Dieppe, traditionnelle épreuve de course à pied à travers la ville de Dieppe qui s'est déroulée le 19 octobre.

Le journal entend ainsi fêter ses cent cinquante ans d'existence. Né en 1836 sous le titre *la Vigie*, la publication dirigée aujourd'hui par M. Charles-Louis de La Doucette, est l'une des plus anciennes de France encore en vente dans les kiosques. Son tirage se situe autour de 20 000 exemplaires vendus autour de Dieppe dans une région maritime, industrielle et agricole. Son succès tient, comme pour tous ses confrères de ce type particulièrement vivants en Normandie, à son souci d'approcher au plus près la vie locale.

LIMOUSIN

LIMOGES. – Un important ensemble de fresques romanes vient d'être mis à jour dans l'église Saint-Eutrope des Salles-Lavauguyon, dans la Haute-Vienne. Elles semblent dater du début du douzième siècle et couvrent 60 mètres carrés de surface.

Les coloris sont restés très frais, notamment les bleus, très rares à l'époque romane, paraît-il.

La direction régionale des affaires culturelles va les faire consolider. Des sondages laissent penser que les autres parties de l'église sont elles aussi recouvertes de peintures romanes.

LORRAINE

NANCY. – Une nouvelle édition 1986-1987 du « Répertoire des organismes de Lorraine concernés par l'action régionale » vient de paraître. Dans cet ouvrage, réalisé par le service « Informations Lorraine » de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Lorraine sont répertoriés 650 organismes (43 cours Léopold, 54042 Nancy. Cedex. Tél. : 83-32-83-94).

PROVENCE-ALPES COTE-D'AZUR

Pauvre étang de Berre

Pendant des années, la chute spectaculaire des taux de pollution de l'étang de Berre a été citée en exemple à la suite des résultats obtenus par de vigoureuses mesures prises pour contenir les rejets industriels. Hélas, au cours de la dernière réunion annuelle du SPPI, le secrétariat pour les problèmes de pollution industrielle, il a fallu déchanter. La direction régionale de l'industrie et de la recherche a fait savoir qu'une remontée sensible de la pollution industrielle de l'ordre de 25 % avait été constatée depuis l'an dernier à la même époque. Les maires des communes côtières de l'étang ont une revendication claire : il faut, disent-ils, régénérer les eaux et ne plus se contenter d'opérations ponctuelles qui ne résolvent rien et sont fort onéreuses.

Une nouvelle enquête va procéder à un état des lieux avant d'envisager un plan de sauvetage. La situation est particulièrement préoccupante dans le canal du Rove, qui reliait naguère l'étang de Berre à Marseille par le tunnel du Rove, ce dernier *étant obstrué depuis 1963* par un éboulement. Mais le coût du « débouchage » est tel qu'il ne se justifie pas compte tenu de la faiblesse du trafic. Les ingénieurs du port autonome de Marseille vont installer une sorte de drain dans le canal pour tenter d'améliorer la situation.

Cette page a été réalisée par nos correspondants : Etienne Banzet, Georges Chatain, Jean Contrucci et Christian Tual.

Coordination : Jacques-François Simon.

LE SUCCÈS DES CONTRATS RURAUX

Villageois en Ile-de-France

AVEC l'installation des citadins dans les villages d'Ile-de-France, leur physionomie ne pouvait que se modifier profondément. Ces nouveaux habitants, habitués à un certain niveau de services et à un certain type de vie sociale, demandent lieux de réunion, terrains de sport et de jeux, embellissements et mise en valeur touristique des villages. Et voici donc, avec la disparition des cafés traditionnels, l'avènement des foyers polyvalents.

Les villes nouvelles de la région parisienne ont été conçues en partie pour concentrer l'urbanisme en un point et éviter que les petites communes ne soient défigurées par les lotissements. De ce point de vue, les villes nouvelles ont réussi. Mais comment permettre aux communes rurales de moins de 2 000 habitants de se doter elles aussi d'équipements sans avoir recours aux promoteurs, ce qui augmenterait l'afflux de population ? En effet, leurs budgets ne leur permettent pas de telles opérations. C'est là qu'intervient l'administration, par le biais des contrats ruraux.

Il s'agit d'une subvention accordée aux communes de moins de 2 000 habitants par la région d'Ile-de-France et les quatre départements de la grande couronne. Le taux de subvention de la région est de 45 %, celui des départements de 35 %, avec un plafond de 450 000 F pour les communes de moins de 1 000 habitants et de 650 000 F pour celles de 1 000 à 2 000 habitants. Avec ces plafonds, l'administration, bonne mère, veut prévenir les dépenses somptuaires et les travaux inutiles. Depuis le lancement des contrats ruraux, en 1981, leur succès va croissant : environ trois cents demandes sont déposées chaque année, et la liste d'attente va jusqu'en 1988.

L'objectif des contrats est de financer des équipements destinés à améliorer le cadre de vie d'une commune rurale. Sont exclus les équipements scolaires, la voirie et l'assainissement. Il est exigé de la part des communes un effort de réflexion globale sur leur urbanisme. Le programme qu'elles proposent doit comporter au minimum trois opérations. Ces exigences ne vont pas sans poser des problèmes à ces petites municipalités, le plus souvent dépourvues de services techniques. Heureusement, elles peuvent avoir recours aux CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement) financés par les conseils généraux, et dont les projets sont gratuits. Les programmes présentés sont rarement cohérents et ne tirent pas toujours bien parti de leur patrimoine et de leur caractère rural. Les chargés de mission, détachés de la région, aident alors les municipalités à élaborer un dossier qui puisse être retenu.

Ainsi la municipalité de Longnes, dans les Yvelines, voulait construire une grande salle polyvalente, en bordure du village. Le chargé de mission propose alors au maire, M. Roger Petit, de racheter plutôt et de transformer un vieux corps de ferme, en vente au cœur du village, près de la mairie et de l'église. Longnes est maintenant pourvu d'un foyer, de hangars communaux, d'une salle voûtée. Une autre subvention a permis la réalisation de salles de classe. Les associations de Longnes ne sont plus obligées de se réunir dans la commune voisine, et le village a un véritable centre, sans avoir été défiguré.

L'équipement le plus demandé est la salle polyvalente, ou foyer communal. Puis suivent, pêle-mêle, les équipements sportifs, les plaines de jeux, les aménagements de la place du village, la restauration de l'église, du lavoir... Nantouillet, village de 179 habitants dans le nord de la Seine-et-Marne, n'avait pas de mairie. Grâce à son contrat rural, il en a eu une à disposition, ainsi qu'un foyer rural, et on a même restauré la toiture de son église. La vie commune du village en a été radicalement transformée.

Saupoudrage

Les foyers sont absolument vitaux pour préserver une certaine animation de la communauté depuis la disparition des cafés, où l'on pouvait se réunir, discuter, jouer, fêter un mariage... L'aménagement d'espaces verts pour les enfants est également important : à la campagne, le seul espace libre est souvent la rue, bien trop dangereuse aujourd'hui.

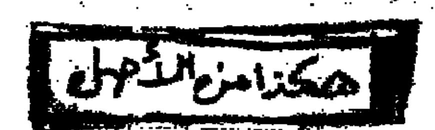
Les chargés de mission se plaignent souvent d'un manque d'imagination dans les demandes des municipalités. Peu de réalisations sont aussi modernes que la nouvelle annexe de la mairie de Saint-Ouen-sur-Morin, en Seine-et-Marne, en brique et verre. Mais, pour la défense des maires, il faut parer au plus pressé. On pensera plus tard à l'audace architecturale ou à l'aménagement d'un gîte rural. Et, loin de la démesure dont a peur l'administration, les projets présentés manquent souvent d'ampleur.

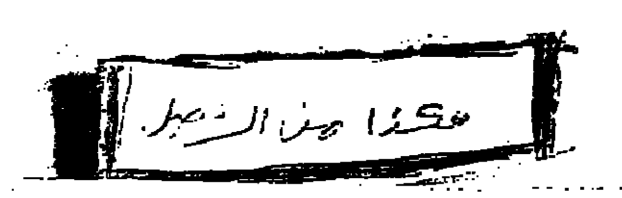
Autre problème : les conseillers généraux et régionaux sont, dans leur écrasante majorité, des citadins. La nouvelle assemblée régionale ne compte que deux représentants des communes de moins de 2 000 habitants, qui représentent pourtant la majeure partie de la superficie des départements de la grande couronne. Et il est difficile de plaider le dossier de la rénovation d'un lavoir devant une assemblée de citadins, habitués à des projets d'une autre ampleur.

Plus important : il est reproché aux contrats ruraux, surtout par les élus socialistes, de ne permettre que des opérations de saupoudrage et de ne comporter aucun volet économique. Il y aurait pourtant beaucoup à faire pour le commerce et l'artisanat locaux.

Il reste que le contrat rural est toujours un événement dans la vie d'une petite commune. L'élaboration du dossier de candidature permet une réflexion inhabituelle sur l'urbanisme. Le dossier lui-même est objet de fierté pour le conseil municipal, car il s'agit d'un beau document argumenté, chiffré, illustré. Les travaux achevés, l'inauguration est une grande fête, avec les présidents du conseil régional et du conseil général, le maire et les personnalités locales, sans oublier les majorettes. Et surtout, il reste des réalisations qui font profondément évoluer la vie des villages.

MARTINE KIS.





Le budget de l'agriculture

Les difficultés de M. Guillaume

M. François Guillaume, le ministre de l'agriculture, a quelque mal à convaincre tous les élus de la majorité du budget qu'il leur soumet. D'abord, l'ancien président de la FNSEA ne sait apparemment pas encore que les représentants du peuple méritent quelques égards. Ainsi, il a mis de fort méchante humeur les membres de la commission de la production, en ne leur consacrant pas autant de temps qu'ils le souhaitaient, au point que six d'entre eux n'ont pu lui poser les questions qu'ils avaient préparées.

Les crédits eux-mêmes et leur répartition ne ravissent pas tout le monde. Ainsi, si la commission de la production — comme celle des finances — les a approuvés, son rapporteur, M. Alain Mayoud (UDF, Rhône) a *expliqué* que le budget de l'agriculture ne suscitait qu'un enthousiasme mitigé. Il insiste aussi avec M. Gilles de Robien (UDF, Saône) sur les conséquences de la privatisation de la Caisse nationale du Crédit agricole.

Rappel à l'ordre

La commission des affaires étrangères a été plus loin : M. Jean-Marie Daillet (UDF, Manche) ne supporte plus que la politique agricole française soit décidée par des *« technocrates européens »*, et que le gouvernement actuel ait, en accroissant les charges sociales et en maintenant les quotas laitiers, continué la politique de son prédécesseur. M. Daillet a donc mêlé sa voix à celle de l'opposition, ce qui a eu pour effet d'entraîner le rejet du budget.

La grogne est ainsi forte chez les giscardiens et les barristes. Lors de leur dernière réunion de groupe, quand M. Guillaume est venu leur présenter son budget, il s'est fait sèchement rappeler à l'ordre par les élus de l'Ouest qui n'arrivent plus à justifier devant leurs électeurs la limitation de la production laitière. Si le RPR reste solidaire avec celui qui est chargé de maintenir les voix agricoles dans le sillage de M. Jacques Chirac, l'UDF accepte de moins en moins que l'actuel ministre maintienne des choix que l'ancien responsable syndical avait contestés.

Th. B.

Schlumberger vend Fairchild semi-conducteurs au groupe japonais Fujitsu

Schlumberger, premier groupe mondial de services pétroliers, durement secoué par la conjoncture, a décidé de se défaire de sa filiale Fairchild semi-conducteurs, l'un des premiers fabricants de « puces » dans le monde, qui n'a cessé depuis son rachat en 1979 d'accumuler des pertes. Deux semaines après le remplacement de son président (*le Monde* du 3 octobre), c'est la première mesure d'assainissement annoncée par Schlumberger, qui, longtemps considérée comme l'entreprise la mieux gérée du monde, a vu ses bénéfices s'effondrer depuis le début de l'année et devrait même, pour la première fois, afficher des pertes au troisième trimestre.

Le groupe a annoncé le 24 octobre qu'il cédera le contrôle de Fairchild semi-conducteurs à Fujitsu, le numéro un japonais de l'informatique. *« Cela nous reviendra moins cher et prendra moins de temps que de construire une usine aux Etats-Unis »*, a affirmé M. Yasafuku, vice-président de Fujitsu. Mais le japonais se défend de vouloir, par ce rachat, tourner les accords de prix sur les semi-conducteurs récemment conclu entre le Japon et les Etats-Unis.

Une société commune sera créée. Fujitsu détiendra 80 % de son capital, Schlumberger conservant 20 % des parts. Cette filiale regroupera toutes les opérations semi-conducteurs de Fairchild dans le monde, et celles de Fujitsu en Europe et aux Etats-Unis. Fairchild semi-conducteurs emploie 11 500 salariés dans le monde, principalement aux Etats-Unis, en Asie du Sud-Est et au Japon, ainsi qu'en Europe, notamment en RFA. La société réalise un chiffre d'affaires d'environ 3 milliards de francs.

Schlumberger conservera, en revanche, trois anciennes divisions de Fairchild : Sentry et Factron, spécialisées dans les systèmes assistés par ordinateurs, ainsi que Fairchild Weston, qui commercialise des systèmes de mesure destinés, notamment, à la défense.

Bien que le montant définitif de la cession à Fujitsu n'ait pas été rendu public, Schlumberger estime que cette opération devrait en définitive se traduire dans ses comptes par une charge de 200 millions de dollars, l'ampleur de la dépréciation d'actifs dépassant largement la valeur de la transaction.

Pour le groupe, confronté à l'une des crises les plus sérieuses de son histoire en raison de la chute mondiale des activités de service pétrolier, qui assurent l'essentiel de ses bénéfices, cette cession constitue une mesure d'assainissement importante.

Depuis son rachat en 1979, Fairchild Industrie n'a cessé de perdre de l'argent, et aurait coûté au groupe plus de 1,5 milliard de dollars. Placée dans un secteur en plein marasme, la société a encore vu l'an dernier son chiffre d'affaires chuter de 26 % et ses commandes de 41 %. En dépit d'un allégement considérable de ses effectifs, tombés de 28 000 à moins de 12 000 personnes en sept ans, Schlumberger n'a jamais réussi à remettre Fairchild sur les rails.

Dès lors que les principales activités du groupe — *logging* (évaluation physique des gisements pétroliers), mesure et régulation, systèmes assistés par ordinateur — ne parvenaient plus à compenser ces pertes, Schlumberger ne pouvait plus attendre, comme il l'avait fait pendant des années, que la conjoncture électronique s'améliore pour enfin toucher les bénéfices de sa politique de diversification.

Bien qu'on assure au sein du groupe que les négociations avec Fujitsu avaient débuté en juillet, deux mois avant le départ de son président, M. Vaillaud, il est clair que le changement d'hommes décidé par les actionnaires à la tête de la société a accéléré les choses. Second de M. Jean Riboud, décédé il y a un an, M. Michel Vaillaud avait été, dit-on, l'un des plus chauds partisans de cette diversification dans l'électronique, et il espérait pouvoir conserver Fairchild jusqu'à ce que sa rentabilité s'améliore.

La plupart des observateurs s'attendent que, sous la direction de son nouveau patron, M. Euan Baird, Schlumberger prenne d'autres mesures drastiques afin de tenter de rétablir le niveau de ses bénéfices, lesquels depuis 1980, et jusqu'à l'an dernier, n'étaient jamais tombés en dessous de 1 milliard de dollars (6,5 milliards de francs).

La cession de sa filiale Sedco Forex, achetée il y a moins de deux ans (en décembre 1984), spécialisée dans le forage pétrolier, autre secteur actuellement en déconfiture, ferait partie des hypothèses envisagées. Quant à l'activité principale de Schlumberger, le *logging*, la baisse de ses effectifs, déjà largement engagée, toucherait le quart du personnel.

V. M.

52 % de Français hostiles à la construction de nouvelles centrales nucléaires

Une majorité de Français (52 %) estiment que l'on doit cesser la construction de centrales nucléaires et 64 % affirment que les responsables du nucléaire ne disent pas la vérité, révèle un sondage Gallup réalisé en août et septembre pour *l'Express-Sciences*, daté du 24 octobre. Depuis dix ans, les Français étaient majoritairement favorables au nucléaire. Interrogés sur Tchernobyl, les Français se disent persuadés, dans une proportion de deux tiers, qu'une telle catastrophe est possible en France et 79 % affirment que les hommes politiques mais aussi les techniciens ont menti à ce sujet.

Enfin, tout en étant 42 % à penser que les risques liés au nucléaire sont inacceptables, les Français croient dans leur majorité que ce type d'énergie est intéressant sur le plan économique (55 %) et sont favorables à l'indépendance énergétique du pays (65 %).

● **Protestations après la divergence de Cattenom.** — La mise a feu nucléaire (divergence) du premier réacteur de Cattenom (Moselle) le vendredi 24 octobre a soulevé des protestations au Luxembourg et en Sarre. Une plainte a été déposée par un député écologiste contre EDF au grand-duché pour *« infraction à la législation sur la radioprotection »*. Quant au chef du gouvernement sarrois, M. Oskar Lafontaine, il a estimé que *« tous les Etats nationaux mettant en service des centrales nucléaires à leurs frontières font preuve d'un manque de scrupules sans exemple »*.

● **RECTIFICATIF.** — Plusieurs « coquilles » ont rendu incompréhensibles certains passages de l'article « Ferruzzi renforce sa position dans Montedison avec l'appui de De Benedetti », publié dans *le Monde* du 23 octobre.

L'affirmation selon laquelle M. Gardini croit que Montedison *« est une entreprise saine où il peut... trouver son profit »* a été formulée par un dirigeant de Montedison et non par un représentant d'un « Ferru 33 » inconnu sur la place de Milan.

Montedison a, par ailleurs, acquis l'été dernier 12,5 % des actions de la compagnie d'assurances la Fondiaria en sus des 25 % qu'elle avait déjà en portefeuille. Enfin, après l'intertitre « Un partage feutré du pouvoir », il convenait de lire que M. Schimberni avait arraché le groupe Montedison à l'ENI pour le ramener dans le secteur *« privé »*.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

NASA électronique : information contre X

A la suite des difficultés financières de la société NASA électronique, le parquet du tribunal de Paris a ouvert, vendredi 24 octobre, une information contre x... pour banqueroute, infraction à la législation sur les sociétés anonymes et sur les SARL, faux en écritures et usage de faux. Le dossier a été confié à M. Jean-Pierre Michau, premier juge d'instruction. NASA électronique, chaîne de magasins spécialisés dans l'électronique grand public, qui avait été fondée par Thierry Brissaud, avait été acquise par Fives-Lille à la fin de 1983. Sa reprise par M. Pascal Pluchard a été l'occasion, ces dernières semaines, de la découverte d'irrégularités de gestion. Une procédure de redressement judiciaire a été mise en place le 23 octobre par le tribunal de commerce de Paris. Du coup, M. Pluchard a annoncé, le vendredi 24 octobre, qu'il abandonnait son plan de restructuration.

M. Pierre-Brossolette démissionne de la présidence de Cerus (groupe De Benedetti)

M. Claude Pierre-Brossolette, président de Cerus (Compagnies européennes réunies), holding français de M. De Benedetti, a annoncé dans un communiqué publié le vendredi 24 octobre sa démission de ce poste. Il estime qu'il n'y a plus *« entre lui et M. De Benedetti la totale confiance qui doit exister entre le président et le principal actionnaire »*. Le désaccord est né de la bataille pour la prise de contrôle des Presses de la Cité (*le Monde* du 25 octobre). Il est reproché à M. Pierre-Brossolette, allié de Cerus à double titre — Worms et Cie, dont M. Pierre-Brossolette est associé-gérant, est actionnaire de Cerus et Pechelbronn, société de portefeuille de Worms et Cie, était l'allié de Cerus dans la tentative de prise de contrôle des Presses de la Cité, — d'avoir voulu privilégier la stratégie financière de Pechelbronn aux dépens d'une stratégie industrielle, objectif principal de M. De Benedetti.

Euromarché achète Bricorama

M. Vincent Bolloré, PDG de la Société commerciale d'affrètement et de combustibles (SCAC), dont il a pris, il y a quelques mois, le contrôle, a vendu à M. Antoine Bernheim, PDG d'Euromarché, la chaîne de magasins Bricorama, filiale intégrée de la SCAC. Avec Bricorama (392 millions de francs de chiffre d'affaires, 21 magasins, 13 franchisés), Euromarché, qui est déjà présent dans le bricolage avec 21 magasins Euroloisirs (800 millions de francs de chiffre d'affaires), renforce sa position dans la distribution de matériels de bricolage et de jardinage.

Chargeurs SA prend une participation de 40 % dans Le Textile Delcer

Le groupe Chargeurs SA vient de prendre une participation de 40 % dans la société Le Textile Delcer, a annoncé, le vendredi 24 octobre, Chargeurs SA. Cette participation devrait être progressivement augmentée, ajoute le groupe. Le Textile Delcer, société spécialisée dans la fabrication et la vente de tissus, notamment pour l'habillement sportswear et l'automobile, a un chiffre d'affaires consolidé de 600 millions de francs environ. Son activité est « complémentaire » de celle de La Lainière de Picardie, autre filiale textile de Chargeurs SA.

Etats-Unis : fusion dans les services pétroliers

Affectées par l'effondrement des cours du pétrole brut, deux sociétés américaines de services pétroliers, Hughes Tool Co. et Baker International Corp., ont décidé de fusionner. Elles donneront naissance à une nouvelle compagnie, Baker Hughes Inc., qui deviendra l'une des principales de ce secteur avec un chiffre d'affaires annuel estimé à quelque 2,4 milliards de dollars et une part de 55 % à 60 % du marché du forage. La transaction s'élèverait à 460 millions de dollars.

Hughes a enregistré une perte de 507,5 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 1986, avec un chiffre d'affaires en baisse de 38 %. De son côté, Baker a accusé un déficit de 250,2 millions de dollars pour les neuf derniers mois de son exercice financier clos le 30 juin.

REPÈRES

Budget

Déficit américain record en 1986

Le déficit du budget fédéral a atteint le chiffre record de 220 milliards de dollars en 1986, indique le bureau du budget de la Maison Blanche sur la foi d'estimations. Ce chiffre traduit une légère amélioration par rapport aux 230 milliards annoncés par l'exécutif américain en août dernier, en raison à la fois d'un ralentissement des dépenses et d'un accroissement des recettes budgétaires. Cependant la contraction du déficit de 50 milliards de dollars prévue pour 1987 resterait insuffisante pour respecter le plafond de 144 milliards fixés par la loi Gramm-Rudman de retour à l'équilibre budgéraire ; mais elle marquerait un tournant après plusieurs années de gonflement du déficit.

Prêts

Baisse du taux du Crédit agricole

Le Crédit agricole a annoncé, le vendredi 24 octobre, une baisse du taux de ses prêts. Pour l'agriculture, les taux (non bonifiés) vont de 9,50 % (2 ans) à 10,30 % (15-20 ans), contre 9,90 % à 10,70 % précédemment. Pour les collectivités locales ils vont de 9,50 % (2 ans) à 10,30 % (15 à 20 ans) contre 10,40 % à 11,20 % précédemment. Pour l'habitat ordinaire, les taux à moins de 7 ans baissent à 10,10 % ; de 7 à 15 ans à 10,25 % ; de 15 à 20 ans à 10,50 %.

Prix

Légère accélération aux Etats-Unis

Les prix de détail ont augmenté de 0,3 % en septembre aux Etats-Unis après s'être accrus de + 0,2 % en août. Cette accélération a pour cause principale la remontée des prix des carburants (+ 2,5 % en septembre après − 4,7 % en août): Le poste « énergie » de l'indice a progressé de 0,7 % en septembre. Depuis le début de l'année, les prix n'ont augmenté que de 0,6 % du fait de plusieurs baisses enregistrées en février, mars et avril. En un an (septembre 1986 comparé à septembre 1985), la hausse est de 1,8 %, elle devrait être d'environ 2 % cette année.

Les hôteliers et restaurateurs demandent la liberté de leurs tarifs

La Chambre nationale de l'hôtellerie et de la restauration (CNHR) et son nouveau président, M. Robert Zoladz, a rappelé qu'il attendait la libération totale des prix. La CNHR affirme qu'elle appellerait ses adhérents à *« modérer »* le montant de leurs prestations. La Chambre réclame également la réforme du code des débits de boisson, qui date de 1870 et interdit la possession de plus d'une licence. Enfin la CNHR demande que la TVA sur les hôtels quatre étoiles et quatre étoiles luxe soit ramenée de 18,6 % à 7 % comme dans les autres hôtels, en raison notamment des difficultés que rencontre actuellement ce secteur.





Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 17 au 24 octobre

Rebondissements

FIDÈLE à son habitude de prendre les gourous à contre-pied, la Bourse de Paris a effectué cette semaine un quasi sans faute à la hausse. Le malaise qui avait gagné le palais Brongniart à la mi-octobre s'est dissipé comme par enchantement. La liquidation du mois boursier s'est déroulée jeudi dans un marché en verve (+ 1,95 %). Octobre n'apparaît pas, au bout du compte, catastrophique, le recul se limitant à 1,62 %.

Quant au score hebdomadaire, il progressait de 3,2 %, l'indice de la Compagnie des agents de change (CAC) remontant pour sa part à 383,1 (+ 3,4 %) en l'espace de cinq séances. Tout avait pourtant mal commencé lundi, rue Vivienne. L'indicateur de séance cédait 1,49 %. Les investisseurs offraient des visages fermés, tout à leurs interrogations sur l'état de santé de la Bourse. Ne venait-elle pas d'enregistrer sa quatrième séance consécutive de baisse ? Le redémarrage observé le lendemain et les jours suivants est cependant venu chasser, un peu vite peut-être, les mauvais démons qui tourmentaient les opérateurs.

Premier signal encourageant : le marché obligataire, qui avait connu des instants critiques, a refait surface. De 106,90 *en fin de semaine, le contrat à échéance juin* du marché à terme des instruments financiers (MATIF) est remonté au-dessus de 109, pour terminer à 109,05 vendredi. Si les craintes d'une reprise de l'inflation restent présentes dans les esprits, elles sont passées au second plan. L'accalmie observée sur le front des monnaies et l'annonce d'une hausse limitée des prix à la consommation aux Etats-Unis (+ 0,3 % en septembre, contre 0,2 % en août) a rassuré les opérateurs.

Pour la liquidation, les investisseurs institutionnels donnaient un coup de pouce au marché, déjà raffermi par les achats d'investisseurs à découvert. L'abaissement du loyer de l'argent au jour le jour de 7 1/2 % à 7 %, annoncé vendredi, parachevait le regain de confiance de la place. Hormis les opérateurs britanniques, dont on a dit qu'ils liquidaient leurs positions à Paris pour concentrer tous leurs moyens sur Londres, avant le Big Bang (déréglementation financière prévue pour le 27 octobre), les étrangers n'ont, semble-t-il, pas vendu. *« Ils resteint plutôt neutres »*, confiait un banquier.

A l'approche de la privatisation de Saint-Gobain, leur curiosité se manifeste et les demandes de « tuyaux » auprès des professionnels affluent ; de la part des Américains en particulier. Passeront-ils pour autant à l'action ? Tous les pronostics restent permis. Les réserves portent sur la capacité du marché à absorber un nouveau flux de papier. Compte tenu du niveau élevé atteint ces derniers temps par Paris, certains estiment, de surcroît, qu'il y a plus de risques de perdre de l'argent que de chances d'en gagner, en entrant maintenant dans le marché. Les très mauvaises langues ne disent-elles pas qu'il est temps de vendre lorsque les particuliers décident d'acheter...

Une fois encore, les boursiers ont été tenus en haleine par les différentes « affaires » conclues ou en voie de l'être. Ils ont ainsi pu mesurer l'ampleur des appétits de Francis *Bouygues, dont le groupe vient* de racheter *les Trois Quartiers* et Madelios. La prise de contrôle s'est effectuée par l'achat de 37 283 actions, soit 58,89 % du capital de ces grands magasins parisiens, détenus jusqu'ici par la société Paris-France.

Presses de la Cité : Cerus jette l'éponge

Mais l'événement marquant de la semaine a été sans conteste le feuilleton des Presses de la Cité. Que de rebondissements depuis l'offre publique d'échange (OPE) lancée le 2 octobre par M. De Benedetti (via Cerus et Pechelbronn) et la contre-offensive de la Générale occidentale (Gilberte Beaux et Jimmy Goldsmith) du 10 octobre ! Mardi, le conseil d'administration des Presses se prononçait à la majorité contre l'OPE de Cerus et Pechelbronn, estimant qu'elle présentait *« des risques pour la pérennité de l'entreprise »*. Le communiqué précisait en outre que *« les titres proposés étaient peu susceptibles de convenir aux actionnaires ayant choisi d'investir dans le secteur de l'édition »*.

Un nouveau coup de théâtre se produisait jeudi, avec l'annonce de l'accord intervenu la veille entre les deux candidats à la prise de contrôle des Presses. Cerus et Pechelbronn renonçaient à leur OPE — une décision qui désappointait quelque peu les observateurs, — tandis que la Générale occidentale (GO) poursuivait son opération visant à obtenir 55 % des Presses.

La décision de Cerus et Pechelbronn, qui détiennent à parts égales 22,5 % du capital du numéro deux français de l'édition et constitueront, avec GO, « le futur pôle d'actionnariat des Presses de la Cité », a, semble-t-il, suscité des remous internes. Alors que M. Claude Pierre-Brossolette, président de Cerus, était peut-être partisan de céder à bon prix les titres des Presses ramassés sur le marché à M. Goldsmith, M. Minc, directeur général de Cerus, aurait défendu un engagement véritablement industriel, de la même veine que celui de M. Dé Benedetti dans Valeo. Sous les lambris, on s'expliquait cependant difficilement que Cerus et Pechelbronn abandonnent si rapidement une offensive qu'ils ont été les premiers à déclencher.

Vendredi, le marché sanctionnait cette inconstance : le titre des Presses de la Cité perdait plus de 8 %, à 2 699 F, déprimé par un retour assez conséquent de papier qui n'a pas trouvé d'acheteur. On apprenait enfin la démission de M. Brossolette, tandis que la rumeur d'une contre-offensive de Hachette grossissait... Autre valeur attaquée, Fives-Lille a subi le contrecoup des malheurs de sa filiale NASA, le leader français de la distribution de matériel informatique grand public. Les deux repreneurs pressentis, M. Lebard, puis M. Pluchard, se sont, tour à tour, désistés, sans doute effrayés par la profondeur du trou financier. Après la nomination d'un administrateur provisoire, lundi, le tribunal de commerce de Paris se prononçait pour la mise en redressement judiciaire de NASA. Le titre Fives-Lille perdait pour sa part 24,50 %. L'annonce d'une perte nette de 465 millions de francs au premier semestre 1986 a fait office de douche froide.

Dans un marché demeurant sélectif, les boursiers retenaient le mauvais résultat semestriel de Maisons Phénix (50 millions de francs de pertes). La Générale des eaux, principal actionnaire, devrait mettre sur pied un plan de restructuration, qui passe notamment par une augmentation de capital. L'augmentation de 55,4 % du bénéfice consolidé de Sommer-Allibert était, en revanche, bien accueillie, l'action gagnant 7,1 %.

Alors que deux nouveaux titres — Alsthom et Dumez — étaient nouvellement cotés en continu, l'interrogation portait sur le Big Bang anglais. Se traduira-t-il par une certaine *désaffection de la corbeille parisienne*, qui a retrouvé, jeudi, une affluence record (1,988 milliard de francs de transactions au règlement mensuel). Les agents de change français auront-ils les moyens de conserver leur *fonds de commerce, à l'heure de l'hyper-concurrence* anglo-saxonne, et de l'avancée lente mais sûre des banquiers dans les étages du palais Brongniart. Il est encore tôt pour le dire. Mais n'est-il pas déjà un peu tard pour *s'en préoccuper ?*

ÉRIC FOTTORINO

Matériel électrique services publics

	24-10-86	Diff.
Alsthom-Atlantique	330	+ 10
CIT-Alcatel	1 900	+ 58
Crouzet	282,10	+ 9
Générale des Eaux	1 345	+ 40
IBM	812	+ 24
Intertechnique	1 580	− 80
ITT	351,50	+ 18,50
Legrand (1)	4 600	+ 160
Lyonnaise des Eaux	1 380	+ 35
Matra	2 201	+ 11
Merlin-Gérin	2 510	+ 30
Moteurs Leroy-Somer	922	+ 12
Moulinex	63	+ 4,90
PM Labinal	840	+ 85
Radiotechnique	880	+ 5
Schlumberger	224,90	+ 13,60
SEB	569	+ 2
Siemens	2 260	− 8
Signaux	521	+ 31
Télémécanique Electrique	2 755	− 35
Thomson-CSF	1 490	− 15

(1) Compte tenu d'un droit de 20 F.

Produits chimiques

	24-10-86	Diff.
BASF	905	+ 20
Bayer	963	+ 12
Hoechst	840	− 12
Imp. Chemical	95	− 9
Institut Mérieux	4 195	− 5
Laboratoire Bellon	1 865	− 15
Norsk Hydro	128,10	+ 1,10
Roussel-Uclaf	1 475	+ 105

Bâtiment, travaux publics

	24-10-86	Diff.
Auxil. d'entrepr.	1 480	− 83
Bouygues	1 360	+ 80
Ciments Français	718	+ 28
Dumez	1 840	+ 110
GTM	526	+ 46
J. Lefebvre	1 080	+ 20
Lafarge	1 340	+ 128
Maisons Phénix	191	+ 3
Poliet et Chausson	1 600	− 45
SCREG	474	+ 41
SGE-SB	75	+ 5

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	24-10-86	Diff.
4 1/2 % 1973	1 650	− 40
7 % 1973	9 061	− 19
10,30 % 1975	103,10	+ 0,50
PME 10,6 % 1976	104,55	− 0,45
8,80 % 1977	123,40	− 0,20
10 % 1978	104,60	+ 0,60
9,80 % 1978	103,85	− 0,15
8,80 % 1978	100,12	+ 0,02
9 % 1979	101,45	− 0,15
10,80 % 1979	107,50	− 0,70
13,80 % 1980	105,69	− 0,06
16,75 % 1981	107,43	− 0,17
16,20 % 1982	122	+ 1,95
16 % 1982	123,80	+ 1,90
15,75 % 1982	118,80	+ 1,20
CNE 3 %	4 470	− 30
CNB bq. 5 000 F	102,90	+ 0,90
CNB Paribas 5 000 F	102,80	+ 0,30
CNB Suez 5 000 F	102,80	+ 0,30
CNI 5 000 F	102,80	+ 0,60

Banques, assurances sociétés d'investissement

	24-10-86	Diff.
Bail Équipement	458	− 11
Bancaire (Cie)	1 135	+ 64
Cetelem	1 302	+ 190
Chargeurs SA	1 314	+ 39
CFF	1 250	+ 80
CFI	495	− 8
Eurafrance	3 190	+ 80
Hénin (La)	791	+ 40
Imm. Pl.-Monceau	820	+ 50
Locafrance	597	+ 17
Locindus	1 126	− 9
Midi	1 561	+ 61
Midland Bank	445	− 10
O F P	1 460	inch.
Paris. de réesc	847	+ 87
Prétabail	1 676	− 13
Schneider	775	+ 5
UCB	600	+ 34

Valeurs diverses

	24-10-86	Diff.
Accor	420	+ 3
Agence Havas	1 970	+ 110
Arjomari	2 090	+ 57
Bic	630	+ 44
Bis	1 485	+ 66
CGIP	1 149	+ 35
Club Méditerranée	617	+ 71
Essilor	3 300	+ 400
Europe 1	835	− 18
Hachette	2 720	+ 135
L'Air Liquide	751	+ 28
L'Oréal	3 520	+ 60
Navigation Mixte	1 088	+ 53
Nord-Est	181	+ 0,90
Presses Cité	2 699	−
Sanofi	711	+ 7
Skis Rossignol	1 200	+ 4

Alimentation

	24-10-86	Diff.
Béghin-Say	495	+ 8
Bongrain	2 345	+ 45
BSN G.-Danone	4 225	+ 165
Carrefour	3 625	+ 245
Casino	2 253	+ 102
Euromarché	2 915	+ 225
Guyenne et Gasc.	704	− 3
Lesieur	1 292	+ 37
Martell	1 488	+ 138
Moët-Hennessy	2 298	+ 137
Nestlé	34 900	− 100
Occidentale (Gle)	1 030	+ 30
Olida-Caby	164	inch.
Pernod-Ricard	1 008	+ 46
Promodès	1 810	+ 95
St-Louis-Bouchon	735	+ 25
C.S. Saupiquet	760	+ 25
Source Perrier	802	+ 22
Veuve Clicquot	5 220	− 160

Filatures, textiles, magasins

	24-10-86	Diff.
André Roudière	225	+ 5
Agache Willot	1 140	+ 55
BHV	576	+ 88
CFAO	1 740	+ 60
Damart-Serviposte	2 300	+ 90
Darty	4 150	+ 235
DMC	531	+ 13
Galeries Lafayette	987	− 63
La Redoute	2 260	+ 50
Nouvelles Galeries	501	+ 56
Printemps	504	+ 3
SCOA	79,50	− 7,40

Mines, caoutchouc, outre-mer

	24-10-86	Diff.
Géophysique	285	+ 3
Imétal	57,05	+ 2,25
INCO	84,40	− 0,10
Michelin	2 535	+ 285
Min. Penarroya	38	+ 1,60
RTZ	60,30	+ 1,70
ZCI	1,21	− 0,05

Pétroles

	24-10-86	Diff.
Elf-Aquitaine	310,40	− 0,60
Esso	480	+ 10
Exxon	438	inch.
Francarep	357	+ 37
Petrofina	1 484	+ 4
Pétroles B.P.	152	+ 5
Primagaz	542	+ 22
Raffinage	159,50	+ 10,3
Royal Dutch	576	− 1
Sogerap	438	+ 36
Total	433	inch.

Métallurgie construction mécanique

	24-10-86	Diff.
Alspi	411,70	+ 39,70
Avions Dassault-B.	1 231	− 54
Chiers-Châtillon	61	+ 3,20
De Dietrich	1 800	+ 95
FACOM	1 455	+ 105
Fives Li	169,80	−
Mar. Wendel	394	+ 14
Penhoët	1 328	+ 17
Peugeot SA	1 086	+ 51
Poclain	32,90	− 2
Sagem	3 050	+ 175
Strafor	514	+ 6
Valéo	518	+ 8
Vallourec	84,90	+ 6,90

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Générale Eaux	805 251	1 054 997 260
Michelin	193 364	452 511 326
CR Lyon Part.	8 800	394 686 801
Thomson	219 031	332 851 255
Perrier	389 266	328 367 454
Peugeot	293 101	307 511 017
Lafarge-Coppée	166 524	208 013 005
ELF-Aquitaine	540 636	167 719 213
BSN	38 861	162 180 975
Midi	95 251	141 044 668
Bancaire	126 389	134 463 060
CNE 3 %	27 161	122 866 349
Carrefour	32 743	111 713 806

(*) Du 16 au 23 octobre inclus.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
BHV	+ 18	Fives-Lille	− 24,5
Sony	+ 17,4	East Rand	− 13,5
Lebon	+ 17,2	Marathon	− 13,2
Cetelem	+ 17,1	Randfontein	− 12,8
Spie Batign.	+ 16,6	Western Deep	− 12,3
Essilor	+ 13,8	Ofail	− 11,7
Majorette	+ 13,2	St-Helena mines	− 11,1
Club Méd.	+ 13	Amgold	− 10,5
Michelin	+ 12,7	Gencor	− 10,1
Aussedat Rey	+ 12,6	Sehigne	− 10
Nouvelles Gal.	+ 12,6	Driefontein	− 9,9
Comptoirs Mod.	+ 12,1	Buff Gold	− 9,5
Francarep	+ 11,6	Toshiba	− 8,9

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 17 oct.	Cours 23 oct.
Or fin (kilo en barre)	87 200	88 500
— (kilo en lingot)	87 700	88 850
Pièce française (20 fr.)	530	551
Pièce française (10 fr.)	381	382
Pièce suisse (20 fr.)	561	588
Pièce latine (20 fr.)	500	496
● Pièce tunisienne (20 fr.)	505	489
Souverain	640	628
Souverain Elizabeth II	650	640
● Demi-souverain	365	370
Pièce de 20 dollars	3 105	3 035
— 10 dollars	1 810	1 740
● — 5 dollars	1 010	1 010
— 50 pesos	3 315	3 345
● — 20 marks	667	660
— 10 florins	520	529
● — 5 roubles	352	350

BONS DU TRÉSOR

Séance du 24 octobre 1986

Échéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Déc.	92,90	92,80	92,82	+ 0,07
Mars 87.	93,10	93	93	+ 0,09
Juin 87.	93,10	92,99	92,99	+ 0,09
Sept. 87.	93,10	93,02	93	+ 0,09

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 24 octobre

COURS	ÉCHÉANCES				
	Oct. 86	Nov. 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Premier	108,30	108,50	109,60	109,50	109
+ haut	108,65	108,50	109,75	109,65	109,50
+ bas	108,30	108,50	109,35	109,25	109
Dernier	108,50	108,50	109,40	109,30	109,05
Compensation	108,50	108,50	109,40	109,30	109,05

Nombre de contrats : 16 547

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	20 oct.	21 oct.	22 oct.	23 oct.	24 oct.
RM	1 325 766	1 462 080	1 445 982	2 389 266	−
Comptant					
R. et obl.	10 835 385	10 580 415	12 632 070	10 035 355	−
Actions	151 007	471 247	178 181	584 775	−
Total	12 312 158	12 513 742	14 256 233	12 609 396	−
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1985)					
Françaises	139,3	139,8	141,7	144	−
Étrangères	107,5	107,1	106,1	107,4	−
***COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE* (base 100, 31 décembre 1985)**					
Tendance	141,1	141,4	142,7	144,7	146,2
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	366,3	366,5	370,6	375,5	383,1

Un achat de 1 milliard de dollars

Mercredi 22 octobre 1986, à midi, L'Air liquide, levant une OPA lancée le 12 août dernier, a versé 1,1 milliard de dollars (environ 7 milliards de francs) aux actionnaires de la société Big Three, quatrième producteur de gaz industriels aux Etats-Unis. L'opération était suspendue depuis deux mois à l'autorisation de la commission fédérale de la concurrence, qui l'accorda cinq minutes avant l'expiration de l'OPA ; elle élève de 12 % à 20 % la part de L'Air liquide dans le marché américain des gaz tirés de l'air. Elle lui apporte surtout la production de gaz industriels en grande masse, distribués par 2 000 kilomètres de tuyaux le long du golfe du Texas, dans une zone où est concentré 95 % *de la chimie et de la pétrochimie* des Etats-Unis. Elle marque, par son caractère massif (doublement, à 1 200 millions de *dollars, du chiffre d'affaires* annuel), le point d'orgue d'une reconquête du marché américain amorcée en 1960, avec, en *contrepartie, l'engagement de ne* plus effectuer de rachats importants avant dix ans. A vrai dire, Big Three, dont le chiffre d'*affaires et le* personnel équivalent à celui de la division France d'Air liquide, 5,6 milliards de francs et cinq mille personnes, était le dernier producteur indépendant à acquérir.

Sur le plan financier, l'opération se révèle la plus grosse *jamais effectuée à l'étranger par* un groupe privé français. Avec Lazard Frères de New-York pour banquier-conseil, elle a été financée, à hauteur de 500 millions de dollars, par un crédit à sept ans et à taux variable (6,30 % actuellement), accordé par la BNP, le Crédit lyonnais, la Société générale, la Banque Morgan, la Banque du Texas, la Fuji Bank et la Commerzbank. Le risque était bon (prêt en dollars pour un achat en dollars, situé aux Etats-Unis, dans un secteur « sûr »), et les banques se sont battues pour y participer : *« Nous avons eu des conditions meilleures que Coca-Cola »*, a déclaré M. de Royère, PDG de L'Air liquide. Au surplus, ce n'est pas la société française qui donnait sa garantie, mais une filiale américaine à laquelle elle avait apporté une partie de ses participations à l'étranger.

Quant aux 600 millions de dollars restants, ils viennent de France, où L'Air liquide lève 2,7 milliards de francs par augmentation de capital (une action nouvelle à 400 F, pour cinq anciennes, jouissance du 1er janvier 1986), dans sa grande tradition : émission très en dessous du cours de Bourse (755 F vendredi) et gros droit de souscription, donc favorable à l'actionnaire. Conséquence : pas de commission de garantie (1,40 %) pour les banques, vis-à-vis desquelles la société, très peu endettée, a toujours été un client exigeant.

Cette fois-ci, elle s'endette un peu mais elle préparait son coup depuis quatre ans, et compte en tirer deux points de plus de croissance, comblant, au surplus, son handicap sur le plus grand marché du monde, celui des Etats-Unis.

F. R.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK
Irrégulier

Après un redressement en milieu de semaine, Wall Street a de nouveau perdu du terrain vendredi, l'indice Dow Jones clôturant à *1 832,25* (contre 1 837,04 le 17 octobre).

Le marché à réagi positivement à la progression de 4,9 % des commandes de biens durables en septembre. Mais la forte remontée du dollar enregistrée vendredi pourrait compromettre l'amélioration de la situation compétitive de l'industrie américaine.

La progression de 2,4 % du PNB au troisième trimestre n'a pas dopé les opérateurs, qui avaient anticipé ce chiffre. La détente des taux d'intérêt obligataires, intervenue jeudi, a en *revanche* mieux disposé le marché. Les prises de bénéfices l'emportaient cependant en fin de semaine.

	Cours 17 oct.	Cours 24 oct.
Alcoa	35 1/2	35 1/2
ATT	24 1/8	23 3/4
Boeing	54 1/8	56 1/8
Chase Man. Bank	35 5/8	36 1/4
Du Pont de Nemours	81 3/8	81 3/8
Eastman Kodak	56 1/2	58 1/2
Exxon	68 1/8	66 3/8
Ford	55 1/2	57 7/8
General Electric	76 3/4	76 3/8
General Motors	66 3/4	69 7/8
Goodyear	41 7/8	44
IBM	122 1/8	121 3/8
ITT	52	53 1/8
Mobil Oil	37 7/8	37
Pfizer	60 1/8	59 3/4
Schlumberger	32 5/8	32
Texaco	35 1/8	36 1/4
UAL Inc.	58	58 1/4
Union Carbide	20 7/8	21 7/8
US Corp.	26	26
Westinghouse	56 1/8	56 1/4
Xerox Corp	54 7/8	54 1/4

LONDRES
Effritement

La tendance s'est effritée pendant cette dernière semaine de transactions traditionnelles avant la grande révolution financière et technologique, le Big Bang, qui doit entrer en vigueur lundi 27 octobre.

Le volume des transactions a été exceptionnellement faible car la plupart des opérateurs étaient peu disposés à ouvrir de nouvelles positions avant cet événement qui supprimera les commissions fixes, abolira les cloisons entre brokers (agents de change) et jobbers (*contrepartistes*) et ouvrira *les portes* aux professionnels étrangers.

La tendance a aussi été alourdie par des inquiétudes persistantes concernant l'*évolution* des taux d'*intérêt*.

Indices « F.T. » du 24 octobre : industrielles, 1 251,6 (contre 1 281,5) ; mines d'or, 262,9 (contre 298,2) ; fonds d'Etat, 82,53 (contre 82,31).

	Cours 17 oct.	Cours 24 oct.
Beecham	423	415
Bowater	336	325
Brit. Petroleum	666	646
Charter	270	261
Courtaulds	289	285
De Beers (*)	760	690
Free State Geduld (*)	135	130
Glaxo	952	920
Gt. Univ. Stores	14 3/8	14 7/8
Imp. Chemical	11 1/16	10 23/32
Shell	908	898
Unilever	18 51/64	18 35/64
Vickers	395	385
War Loan	34 1/2	34 5/8

(*) En dollars.

FRANCFORT
Consolidation

Après une longue période de turbulences, la bourse de Francfort s'est enfin consolidée. D'importants achats, autant de RFA *que de l'étranger, dus à la forte* hausse du dollar qui a nettement repassé la barre de 2 DM vendredi, ont permis de terminer la semaine en beauté.

A l'exception des bancaires, *encore* malmenées en raison de leurs engagements dans le groupe immobilier Neue Heimat, dont les dettes s'élèvent à 17 milliards de DM, la plupart des valeurs les plus représentatives ont clôturé en forte hausse.

Indice de la Commerzbank du 24 octobre : 1 968,40 contre 1 950.

	Cours 17 oct.	Cours 24 oct.
AEG	300	319,50
BASF	266,50	274,50
Bayer	287	291,50
Commerzbank	300,50	304,50
Deutschebank	776	775,50
Hoechst	255	257,30
Karstadt	475	475,50
Mannesman	166	178
Siemens	683,50	691
Volkswagen	464	480

TOKYO
Toujours la baisse

Malgré une *hausse* record enregistrée au cours de la séance de jeudi, Tokyo a continué de se replier sur l'ensemble de la semaine. Mercredi, pour la première fois depuis le 22 *mai*, le Nikkeï est passé sous le seuil des 1 600 yens. Depuis, son record du 20 août (18 936,24), le marché a cédé 16 %. Bien qu'ils disposent de grandes réserves de liquidité, les *gros* investisseurs sont peu intervenus.

Indices du 9 octobre : Nikkeï : 16 162,37 (contre 16 701,34) ; Indice général : 1 343,64 (contre 1 405,34).

	Cours 17 oct.	Cours 24 oct.
Akaï	410	408
Bridgestone	650	640
Canon	1 050	1 200
Fuji Bank	1 680	1 650
Honda Motors	1 260	1 400
Matsushita Electric	1 690	1 480
Mitsubishi Heavy	472	405
Sony Corp.	3 150	3 800
Toyota Motors	1 900	1 910



مقتطفا من الزهرة

Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

A manier avec précaution : le Libid

Le marché international des capitaux continue de se morfondre. Dénué de tendance, il erre comme une âme en peine sans trouver une branche à laquelle se raccrocher solidement. Malgré les signes renouvelés de faiblesse de l'économie américaine, tout semble indiquer que le taux d'inflation des Etats-Unis pourrait bien remonter aux environs de 5 % au printemps prochain. Le déficit commercial américain demeure un facteur inflationniste important, et on ne voit pas comment ce paramètre pourrait se modifier parce que l'Amérique n'a rien à exporter.

La seule évocation d'une poussée inflationniste possible le printemps prochain aux Etats-Unis, et donc d'une hausse éventuelle des taux d'intérêt, continue d'affecter négativement le marché euro-obligataire à taux fixe, où les vrais acheteurs demeurent rares. Aussi les emprunteurs se rabattent-ils sur le marché à taux variable. Mais celui-ci reste également fragile : l'énorme volume proposé cet été n'est pas encore totalement absorbé.

De plus, les euro-prêteurs n'aiment guère le Libid, taux interbancaire *demandé* à Londres sur les dépôts en eurodollars, auquel sont indexés un certain nombre d'euro-emprunts récents. La quasi-déconfiture essuyée par l'emprunt de 300 millions de dollars sur dix ans proposé la semaine précédente au pair par la Banque européenne d'investissement (BEI), à partir d'un taux d'intérêt flottant qui consiste en la déduction du Libid de dix points de base et qui se traitait vendredi à 99,50-99,55, c'est-à-dire bien en dehors de la commission globale de 0,20 %, illustre bien la méfiance du marché à l'égard de cet index.

Dans ces conditions, il faut manœuvrer avec prudence. C'est ce qu'a fait la BFCE en lançant, vendredi, en dessous du Libid un euro-emprunt à taux flottant de 600 millions de dollars, dont 350 millions seront émis tout de suite et le solde plus tard. La transaction, qui est garantie par la France, s'étendra sur dix ans, mais les porteurs auront la possibilité d'en demander le rendement anticipé après seulement cinq ans. L'intérêt sera inférieur de deux points de base au Libid et le prix d'émission de 100,10. La commission globale s'élève à 0,15 %. Ces conditions sont certainement loin d'être généreuses, mais la BFCE, grâce à la présence d'un garant aussi prestigieux et recherché qu'est l'Etat français, aurait pu se montrer encore plus sévère.

Dans cette affaire, la BFCE et le Trésor français ont négocié d'une manière responsable avec le Crédit suisse-First, Boston (CS-FB), qui dirige l'opération en association avec l'américaine Bankers Trust, le Crédit lyonnais et la très britannique S.G. Warburg. A elles quatre, ces banques ont souscrit au niveau primaire 240 millions de dollars, ne laissant ainsi sur le marché que 110 millions, et le CS-FB entend bien punir sans pitié les établissements qui tenteraient de larguer à découvert et à bas prix le papier dont ils ne disposent pas encore.

Beaucoup de bruit pour peu ?

En choisissant le Libor, la Société générale n'a pas eu à prendre autant de précautions. Le Libor conserve ses attraits, et la Société générale l'a, malgré un petit hoquet passager, expérimenté avec bonheur après avoir lancé, un peu plus tôt dans la semaine, un euro-emprunt *« à durée indéterminée »* de 300 millions de dollars. Offert à un prix de 100,05 à partir d'un taux d'intérêt semestriel qui sera l'ajout de 0,075 % au taux du Libor à six mois, il est tout d'abord parti en flèche, se traitant d'emblée au pair. Devant la forte demande, le montant de la transaction a donc rapidement été augmenté de 200 millions pour être porté à 500 millions de dollars.

A ce moment-là, des rumeurs selon lesquelles les autorités japonaises pourraient inviter les institutions nippones à restreindre leurs achats d'euro-emprunts perpétuels ont commencé à circuler. Elles ont momentanément affecté la proposition de la Société générale, dont le cours sur le « marché gris » a alors fortement baissé. Elles se sont heureusement révélées erronées. En fin de semaine, l'opération s'était bien reprise et se traitait aux environs de 99,90-99,95, soit à l'intérieur de la commission globale de 0,20 %.

Le lundi 27 octobre, on dit que la City de Londres devrait s'éveiller au son d'un « big bang » si formidable que la démarche de la Bourse de Londres pourrait devenir moins assurée et que la silhouette parfois diffuse de cette vieille dame vénérable qu'est la Banque d'Angleterre pourrait bien s'en trouver requinquée. Mais ne s'agit-il pas, au fond, de beaucoup de bruit pour rien ? En fait, les deux principaux effets du « Big Bang » seront, d'une part, d'abolir la différence antérieure entre « jobbers » et *« brokers »*, faisant des uns et des autres des « faiseurs de marché » *(market-makers)* aptes à satisfaire les besoins tant des investisseurs institutionnels que ceux de la clientèle privée et, d'autre part, de permettre aux banques étrangères d'opérer, de manière identique, sur le marché britannique. En outre, la structure, auparavant rigide, des commissions prélevées par les banques concernées sera dorénavant laissée au gré des établissements bancaires.

Si l'on se donne la peine de comparer ce qui va se passer dans la City britannique avec la révolution qui s'opère plus silencieusement sur la scène bancaire française, l'importance du « big bang » londonien semble très surestimée et le résultat d'une opération publicitaire conduite de main de maître. Le marché britannique ne fait en sorte que d'ajuster ses règles de conduite à celles en vigueur depuis belle lurette sur l'euromarché. La différence avec les autres places financières est que Londres, qui, pour des raisons géographiques, libertaires (1), économiques et fiscales, abrite la plus grande communauté bancaire étrangère dans le monde, s'est, au terme d'un long processus de plusieurs années, trouvé contraint d'adopter les us et coutumes plus raffinés de l'euromarché.

La France revient de bien plus loin. Soumis à une supervision étatique très stricte, un contrôle des changes intermittent et la double tutelle d'un actionnariat gouvernemental et de syndicats corporatistes plus soucieux de sauvegarder des situations acquises que du bien des usagers, le système bancaire français n'est parvenu à l'âge adulte qu'au cours des trois dernières années. Empêtré dans un isolationnisme superbe et une tradition centenaire, il n'avait non seulement rien imaginé mais aussi rien vu de ce qui se passait dans le monde. Les émissions de certificats d'investissement de plusieurs établissements français, au printemps et à l'été dernier, ratées parce que bâties sur des principes surannés, montrent l'ampleur du problème.

Alors que s'amorce la modernisation de son système bancaire, que le plus grand mouvement de privatisation qu'on ait jamais vu dans le monde se profile, que les marchés se globalisent, qu'ils s'internationalisent et que les techniques se raffinent, la France offre plus d'opportunités aux banques soucieuses de participer à ce grand chambardement qu'aucun autre pays. Le « big bang », il se produit surtout en France et non dans la City.

L'ironie est que ce sont les américaines installées à Londres qui en sont le plus conscientes et qui entendent investir en bonne et due forme l'ensemble du marché français.

CHRISTOPHER HUGHES.

(1) Libertaire : *« Qui n'admet, ne reconnaît aucune limitation de la liberté individuelle... »* (Le Robert.)

LES DEVISES ET L'OR

Remontée imprévue du dollar

Coucou, le revoilà ! Il s'agit, bien entendu, du dollar, dont le glissement lent avait repris la semaine dernière, et qui a jugé bon, cette semaine, de pousser subitement une pointe très remarquée (près de 3 %), prenant à contre-pied des marchés devenus nerveux. On l'a vu repasser la barre des 2 DM, s'élever au-dessus de 6,60 F et surtout progresser de 4,5 % à Tokyo, où il a retrouvé son cours du début de juillet dernier, dans une ascension irrésistible. A vrai dire, tout est venu du Japon.

La semaine avait commencé sur une note calme, puis on notait une légère remontée de la devise américaine après les déclarations de M. Karl-Otto Poehl, président de la Banque fédérale d'Allemagne. Dans une allocution prononcée à Londres, il avait estimé que le dollar avait *« suffisamment baissé »*. Sans doute, ce n'était pas la première fois qu'il exprimait pareille opinion, mais elle fit son petit effet. Les jours suivants, passés dans l'attente des chiffres de la croissance américaine au troisième trimestre, le billet vert se tenait dans ses cours. La croissance en question avait été de 2,4 %, en rythme annuel, chiffre bien supérieur à celui du deuxième trimestre, mais très largement anticipé par les milieux financiers.

Tout changea, en revanche, le jeudi. Ce jour-là le dollar, déjà plus ferme à Tokyo, dépassa 156 yens, et s'emballa littéralement vendredi, bondissant au-dessus de 160 yens pour la première fois depuis le 4 juillet dernier, et touchant même 162 yens. Que s'était-il passé ? Tout simplement l'accélération des achats d'obligations américaines par les investisseurs institutionnels nippons, déjà signalée la semaine dernière dans ces colonnes. On relève, notamment, un achat de 1 milliard de dollars par une banque de placements japonaise. Ce phénomène a deux causes. La première est le sentiment que la baisse du dollar contre yen était terminée, du moins pour le moment, avec un palier de résistance à 150 yens et au-dessus (contre 242 yens le 22 septembre 1985, avant le grand repli). La seconde est la morosité qui s'est emparée des milieux financiers japonais. La Bourse de Tokyo a fléchi de 16 % après le mois d'août, après une hausse un peu inconsidérée il est vrai, et vient, notamment, de connaître plusieurs séances « noires » à la suite les unes des autres.

Dans ces conditions, les grands investisseurs nippons (compagnies d'assurances, caisses de retraite, fonds de pensions, fonds de placements collectifs) se sont retournés vers le marché américain, qui leur paraît nettement plus prometteur. Il est possible également que l'annonce d'une croissance plus forte et, notamment, d'une forte augmentation des commandes de biens durables en septembre aux Etats-Unis (+ 4,9 %) ait joué un rôle. En tout cas, le fait était là : les Nippons sont revenus en force à New-York, après s'en être abstenus depuis le début de l'année, par crainte des pertes de change.

La hausse du dollar qui s'est alors répercutée sur les places européennes va-t-elle continuer ? La grande majorité des opérateurs restent sceptiques. Pour eux, la tendance reste baissière à moyen terme sur la devise américaine. Au reste, ils comptent bien que les banques centrales se hâteront de taper sur le nez du billet vert s'il s'envolait trop haut, et s'il dépassait, disons 165 yens et 2,07 DM. Le recul du dollar avait été décidé le 22 septembre 1985 afin de contribuer au rétablissement de la balance commerciale des Etats-Unis : il n'est pas question de le laisser remonter, et tant la Bundesbank que la Banque du Japon s'y emploieront. La livre sterling n'a guère participé à cette petite fête. Elle n'a pu suivre le dollar, et s'est fort médiocrement raffermie par rapport aux monnaies européennes, notamment le mark. Il est vrai que la balance des paiements britannique, en septembre, s'est montrée plus déficitaire que prévu, ce qui n'a pas arrangé les choses. Mme Thatcher a rejeté, une fois de plus, le principe d'une entrée de la livre sterling dans le système monétaire européen, répondant, ainsi, de manière négative à la proposition qui lui en avait été faite, le lundi 20 octobre, par M. Karl-Otto Poehl, de passage à Londres. Tout donne à penser, néanmoins, qu'après les élections législatives britanniques (au printemps prochain) la devise britannique fera son entrée dans le SME.

La remontée du dollar aura fait une heureuse, la Banque de France, qui n'avait plus, en fin de semaine, à soutenir le franc contre le mark, qui, à la veille du week-end, avait décollé de son cours fatidique de 3,2760 F (niveau d'intervention) pour fléchir à 3,2670 F. Pourvu que ça dure !

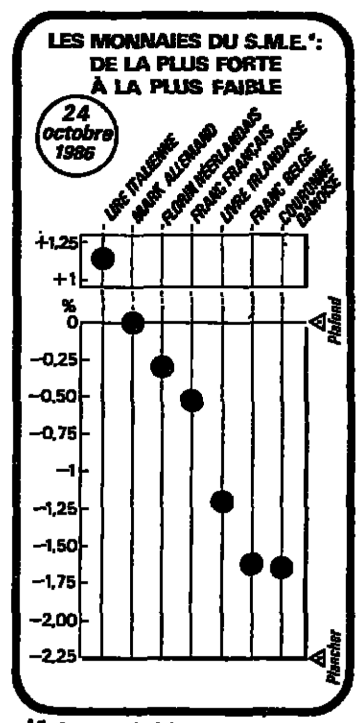
FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 20 au 24 octobre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York ...	1,4115	–	15,8489	59,7550	49,1642	2,3691	43,5161	0,0711
	1,4310	–	15,4559	61,6903	50,6329	2,4366	44,7828	0,0730
Paris	9,3794	6,6450	–	397,07	326,70	15,7427	289,16	4,7262
	9,2585	6,4700	–	399,13	327,59	15,7651	289,74	4,7295
Zurich	2,3621	1,6735	25,1843	–	82,2763	3,9647	72,8242	1,1903
	2,3196	1,6210	25,0544	–	82,0759	3,9498	72,5929	1,1849
Francfort ...	2,8710	2,0340	30,6095	121,54	–	4,8188	88,5117	1,4466
	2,8262	1,9750	30,5259	121,83	–	4,8123	88,4460	1,4437
Bruxelles ...	59,5794	41,21	6,3521	25,2226	207,52	–	18,3681	3,0021
	58,7282	41,04	6,3431	25,3177	207,79	–	18,3788	3
Amsterdam ..	3,2436	2,2980	34,5824	137,32	112,98	5,4442	–	1,6344
	3,1954	2,2330	34,5137	137,75	113,06	5,4410	–	1,6323
Milan	1984,57	1406	211,59	840,15	691,25	33,3096	611,84	–
	1957,60	1368	211,44	843,92	692,65	33,3333	612,62	–
Tokyo	227,89	161,45	24,2965	96,4754	79,3756	3,8249	70,2567	0,1148
	220,66	154,20	23,8333	95,1264	78,0794	3,7573	69,0550	0,1127

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 17 octobre, 4,1158 F contre 4,1958 F le vendredi 24 octobre.



*Système monétaire européen

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Coup d'arrêt à la baisse de l'étain

Pour la première fois depuis sept mois, les cours de l'étain sont repassés cette semaine au-dessus de la barre des 4 000 livres par tonne sur le marché libre européen. S'ils sont loin d'avoir retrouvé leur niveau d'octobre 1985 – 8 500 livres par tonne, – ils semblent en revanche s'éloigner de la zone critique qu'ils avaient touchée en mars dernier : 3 400 livres par tonne, le prix le plus bas de ces dix dernières années.

Depuis la faillite du directeur du stock régulateur de l'étain, qui a entraîné la suspension des cours au London Metal Exchange le 24 octobre 1985, le marché n'avait cessé de perdre pied. L'éclatement de l'accord international de stabilisation et l'accumulation de stocks pléthoriques et incontrôlés de métal apparaissaient comme autant de dépresseurs. Les dégagements rapides de la spéculation ne faisaient qu'accélérer la spirale baissière.

PRODUITS	COURS DU 24-10
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	956,5 (+ 10,5) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	831 (+ 4,5) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 610 (+ 0) Livres/tonne
Sucre (Paris) Décembre	1 193 (+ 4) Francs/tonne
Café (Londres) Novembre	2 115 (– 148) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 952 (– 39) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	288 (+ 12,15) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	173 3/4 (9,75) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	148,80 (+ 2,90) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Le frémissement – encore léger – observé ces jours derniers témoigne d'une certaine amélioration de la situation statistique de l'étain. La Malaisie, premier producteur mondial, devrait, cette année, limiter son activité d'extraction à 27 800 tonnes, contre 36 880 tonnes l'année précédente. Un coup de frein brutal dont les conséquences sociales sont considérables. Avant la crise d'octobre dernier, 460 mines, qui occupaient 23 000 mineurs, étaient en service. Fin juin, 175 sites restaient ouverts, employant au total 12 500 mineurs.

Un scénario comparable s'est déroulé en Bolivie. Selon le Conseil international de l'étain (CIE), ce pays ne devrait pas produire plus de 11 000 tonnes en 1986, contre 16 100 tonnes l'an passé. Certains situent même son volume d'activité à 6 000 tonnes. Malgré la montée en puissance du Brésil (dont l'ambition est de devenir le premier producteur mondial) et de la Chine, l'offre mondiale pourrait s'établir en fin d'année à 127 000 tonnes, en baisse de 20 % sur 1985 (158 000 tonnes). En même temps, la consommation du monde occidental, toujours selon le CIE, augmenterait légèrement cette année pour s'établir à 160 300 tonnes, contre 159 600 tonnes en 1985.

Cet assainissement forcé du marché permettra sans doute aux stocks de s'infléchir. Au plus fort de la crise, ils ont représenté plus de 110 000 tonnes, sans compter les 80 000 tonnes environ détenues par le directeur du stock régulateur, M. de Koning. Ils ont aujourd'hui reculé d'environ 30 000 tonnes.

Quant à la marchandise détenue initialement dans le cadre de l'accord international, elle a changé de mains après la faillite du conseil de l'étain. Ce stock avait en effet été constitué et financé grâce à des prêts consentis par une quinzaine de banques, qui avaient « gagé » leur avance sur la marchandise physique achetée. Devant la déroute financière de M. de Koning, les banquiers se sont ainsi retrouvés propriétaires d'une montagne d'étain dont la valeur n'a cessé, jusqu'à ces jours-ci, de décroître. Si quelques-uns ont préféré vendre une partie du métal sur le marché libre, accentuant ainsi la chute des cours, pour récupérer une partie de leur mise, la plupart ont eu la sagesse – et les moyens – de conserver l'étain dans l'attente de jours meilleurs. N'était-il pas catastrophique de céder à moins de 3 500 livres par tonne une matière première achetée, au minimum, à 8 500 livres ?

Ceux qui ont temporisé devraient limiter les dégâts. Des ordres d'achats émanant de l'industrie donnent actuellement un coup de fouet aux prix, tandis que les producteurs et les détenteurs de stocks pratiquent la rétention pour amplifier le mouvement. De l'avis des courtiers, le marché pourrait retrouver un point d'équilibre autour de 6 000 livres. Il est, en revanche, difficilement concevable de voir les prix remonter à leur niveau de l'an dernier, lorsque l'accord international maintenait à grands frais un plancher de 8 500 livres, malgré la pléthore de métal, la spéculation à la baisse et le recul de la consommation.

Aucun miracle n'est plus à attendre de l'étain, sévèrement concurrencé par l'aluminium et les plastiques dans son secteur de prédilection, l'emballage (55 % des usages totaux). En septembre, les principaux producteurs, réunis à Sao-Paulo, ont formé le projet de stimuler la création d'industries chimiques qui utilisent le métal blanc comme matière première. La chimie ne représentait cependant, en 1985, que 7 % des débouchés de l'étain.

ERIC FOTTORINO.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Retour de flamme à Paris

L'excès en tout nuit et, si les arbres ne montent jamais jusqu'au ciel, la descente aux enfers a toujours une fin. La semaine dernière, nous nous demandions dans ces colonnes si la baisse violente du marché obligataire et du MATIF n'était pas proche de son plancher, après la séance du vendredi qui avait semblé ouvrir un gouffre sous les pas d'opérateurs trop engagés. Eh bien ! c'est ce qui s'est passé, avec un retour de flamme si brutal que les rendements ont presque reperdu leur demi-point gagné auparavant, et que les cours ont presque regagné les 3 % abandonnés dans leur grande chute. Selon les indices Paribas, ces rendements sont repassés de 8,60 % à 8,16 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, de 8,58 % à 8,18 % pour ceux de deux à sept ans et de 9,32 % à 9,08 % pour ceux du secteur public.

Que s'est-il donc passé ? Tout simplement une réaction technique tout à fait classique. Le début de semaine avait plutôt été catastrophique. Le taux du jour le jour sur le marché monétaire passait de 7 3/8 % à 7 1/2 %, certains le voyant monter à 8 % vers la fin de la semaine, dans la partie de bras de fer engagée entre la Banque de France et des établissements bancaires, le retard dans la constitution de leurs réserves obligatoires au 25 octobre. En outre, l'adjudication de bons du Trésor reflétait une hausse de 0,20 %, à 8,86 % sur treize semaines. Du coup, l'échéance décembre du MATIF, qui avait touché 105,90 (base 100, 20 février 1980), le vendredi précédent, avant de terminer à 106,90, replongeait à 106,30, ce qui reflétait un rendement de 8,75 % environ sur les emprunts du *« gisement »*. Puis, dans la soirée, la résistance s'organisa. On vit la Caisse des dépôts, le Crédit agricole et plusieurs autres investisseurs institutionnels commencer *« à faire leur marché »*, a achetant du papier en quantités appréciables (par centaines de milliers de francs). Etait-ce à l'instigation du Trésor, anxieux de casser une psychose à ses yeux injustifiée et pernicieuse ? C'est possible, mais il est peu probable que les gérants de ces établissements et de leur SICAV aient trouvé tout à fait attractifs les rendements offerts, de 8,75 % à 9 % et même 10 % parfois : que la baisse du taux soit tout à fait arrêtée dans l'immédiat, soit ! Mais qu'elle fasse place à une remontée rapide, c'était tout à fait déraisonnable !

Ce qui était raisonnable, en fait, pour les gérants des SICAV astucieux, c'était de rentrer dans le marché à des niveaux tout à fait loyaux et marchands, ce qu'ils firent. Résultat : ce fut une belle remontée, mardi, timide d'abord, à 106,35, toujours sur décembre, puis au-dessus de 107, puis de 108. La rumeur courut même, sur le marché, que le chroniqueur financier d'un grand quotidien du soir allait annoncer, ce jour-là, la baisse du taux de la Bundesbank le jeudi suivant. Qu'allait-on chercher là ! Le jeudi en question, ladite Bundesbank s'empressa de ne pas bouger. Cela n'empêchera pas le MATIF de poursuivre sa reprise, sans connaître de réaction technique après une réaction aussi brutale, l'échéance décembre passant de 108 à 108,6 jeudi, en dépit de la Bundesbank. Vendredi, le retour à 7 % du taux de l'argent au jour le jour, pour saluer la fin de la période de constitution de réserves bancaires et pour témoigner de l'abondance de liquidités, plongea tout le monde dans le ravissement, et la semaine se termina au voisinage du plus haut (109,40 sur décembre, après 109,75).

Au terme de cette semaine mémorable, qui a secoué le MATIF comme il ne l'avait jamais été si profondément et surtout si longtemps, plusieurs questions se posent. Tout d'abord, qui a enfoncé le clou ? Certains parlent d'une grande banque, d'autres, de commis d'agents de change un peu trop spéculateurs, d'autres encore d'opérateurs aux nerfs trop fragiles, d'autres, enfin, de spéculateurs habiles ? C'est possible. En tout cas, à la veille du week-end, il y avait *« du sang sur le carreau »* et des plaies béantes. Au-delà de cette tourmente, que le MATIF, il faut le dire, a traversé sans incident de fonctionnement – les fusibles ont résisté, – il faut bien faire un constat : l'écart entre les taux longs et courts, tombé à presque rien au début de septembre dans l'anticipation d'une nouvelle baisse des taux, s'est rétabli, et la marge de risque sur les échéances longues s'est reconstituée..

Cette anticipation ne pouvait déboucher que sur deux événements : la diminution des taux courts ou l'augmentation des taux longs. Comme la résistance de l'Allemagne et l'état du franc rendaient caduque la première hypothèse, c'est la seconde qui a prévalu. CQFD.

Maintenant, il n'y a plus de véritable tendance sur le marché, bien que certains restent confiants dans une nouvelle, et modeste, désescalade. Le véritable problème est le suivant : ou on croit à une inflation à 2 %, et le niveau actuel des taux est trop élevé ; ou on table sur 3,5 % à 4 % l'an prochain, et les niveaux actuels sont convenables, ou même un peu bas.

En attendant, les marchés de New-York et de Chicago, véritables phares, ont bénéficié du retour des investisseurs japonais, de sorte que les adjudications du Trésor américain se sont effectués très facilement avec un retour aux rendements d'août, ce qui apaisait les craintes de ceux qui redoutaient une tension à l'occasion de prochains appels dudit Trésor : 29 milliards de dollars.

F. R.

Le Monde

L'enquête sur le meurtre d'un Algérien à Lyon

Un conseiller régional placé en garde à vue

Le secrétaire de la Fédération de l'Ain du Front national, élu en mars conseiller de la région Rhône-Alpes, M. Emmanuel Leroy, a été interpellé dans l'après-midi du jeudi 23 octobre, en compagnie de son épouse, par les policiers de la sûreté urbaine de Lyon agissant sur commission rogatoire de M. Jacques Baillet, juge d'instruction au tribunal de Lyon. Samedi, en fin de matinée, M. Leroy était toujours gardé à vue – avec deux autres personnes dont l'identité n'a pas été révélée – dans les locaux de l'hôtel de police, entendu par les fonctionnaires de la sûreté qui enquêtent sur le meurtre d'un Algérien survenu il y a un mois dans la cité rhodanienne. L'épouse de M. Leroy, elle, a été remise en liberté.

Pendant la nuit du 22 au 23 septembre, M. Bouzid Kacir, quarante-quatre ans, citoyen algérien travaillant en France, était victime d'une agression en pleine nuit place Colbert, dans le quatier de la Croix-Rousse. Des témoins ont expliqué qu'ayant entendu le bruit d'une course-poursuite ils avaient aperçu un individu s'engouffrer dans une voiture grise qui attendait non loin de là, rue Diderot, avec trois personnes à bord. La voiture disparue, on devait retrouver un peu plus loin M. Kacir appuyé contre un platane, un couteau dans le sternum. Transporté à l'hôpital, M. Kacir décédait des suites de ses blessures, victime selon toute apparence d'une agression à caractère raciste.

Il semble qu'un *témoin ait donné* de la voiture utilisée ce soir-là par les assassins présumés une description qui correspond au propre véhicule de M. Leroy. Ce dernier était en fait surveillé depuis plusieurs jours, quand les policiers ont reçu l'ordre de l'interpeller pour qu'il soit entendu comme témoin.

Une place vide...

LYON
de notre correspondant régional

Il y avait une place vide, le vendredi 24 octobre, dans les travées de droite du conseil régional à Charbonnières, siège de l'exécutif et de l'assemblée de la région Rhône-Alpes, réunie ce jour pour l'examen du prochain budget... M. Emmanuel Leroy *était absent, pour une raison « indépendante de sa volonté ».* Son *« éloignement » n'a pas ému* ses treize autres collègues, très mordants pour défendre leurs positions politiques, y compris face à la majorité de la droite « classique ».

M. Leroy est un homme jeune, mais un responsable politique déjà *« installé ».* Né le 22 novembre 1956 à Paris, il est secrétaire départemental du Front national de l'Ain. Une position récente, acquise après quelques heurts avec la base locale de l'extrême droite – hostile, comme dans d'autres départements, à la politique de « parachutage » menée alors par M. Jean-Marie Le Pen, – mais confirmée par son statut de permanent du Front depuis le mois d'avril dernier.

M. Leroy s'est installé à la tête de la fédération départementale après son succès, en mars dernier, aux élections régionales. La liste qu'il conduisait a obtenu 19 521 voix, soit 9,68 % des suffrages, score suffisant pour devenir conseiller régional après une tentative infructueuse au mois de mars 1985, dans le canton de Miribel, pour se voir attribuer, dans le même département de l'Ain, un siège de conseiller général.

L'épouse de M. Leroy – celui-ci est domicilié au hameau de la ferme des Roches, près de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain) – est agrégée de grammaire à l'université Jean-Moulin (Lyon-III), où enseigne également M. Bruno Gollnisch, doyen honoraire et professeur de japonais, « patron » incontesté du Front national de la région. M. Leroy, visiteur médical, au chômage depuis le mois de février dernier, est enregistré au conseil régional comme exerçant une fonction de *« cadre de l'industrie ».*

CLAUDE RÉGENT.

La CGC refuse de signer l'accord sur les procédures de licenciement

La discussion sur les procédures de licenciement est fertile en rebondissements. Alors que Force ouvrière, après la CFDT, a fini par signer l'accord avec le CNPF, après des débats internes très vifs, la CGC a finalement refusé sa signature, le vendredi 24 octobre. *Côté patronal,* la CGPME a décidé de réserver son avis jusqu'à lundi, et la Fédération nationale des travaux publics s'est exclue de l'accord.

On attendait Force ouvrière, ce fut la CGC. Les débats au sein de la *délégation* FO avaient laissé prévoir les difficultés constatées ensuite (*le Monde* des 23 et 24 octobre). La délégation CGC n'avait pas paru éprouver d'états d'âme particuliers. Son leader, M. Jean-Louis Mandinaud, *« habilité à négocier, mais non autorisé à conclure »*, selon ses propres termes, avait indiqué qu'à titre personnel, il jugeait l'accord *« acceptable »* et était partisan de la signature. Dans la négociation, la délégation CGC s'était plutôt tenue en retrait.

Mais le contenu de l'accord a été vigoureusement critiqué au sein du comité fédéral de la CGC, et a entraîné son refus par une très large majorité (les des deux tiers des voix), après un débat difficile. Parmi les principaux reproches : le fait que les délais qui s'écoulent entre l'annonce de la nécessité de licenciements et leur mise en œuvre *soient écourtés* (ramenés à trente jours) ; le fait que le contenu du *plan social ne soit plus vérifié mais* seulement son existence ; le rôle insuffisant accordé aux représentants du personnel (la délégation CGC avait souhaité renforcer leur rôle, en élargissant les responsabilités aux délégués syndicaux, là où il n'existe pas de comité d'entreprise ou de délégués du personnel).

L'opposition est venue de la fédération de la chimie, branche où les délais de consultation sont actuellement les plus longs (six mois), mais aussi d'autres grandes fédérations, *comme* la *métallurgie*, d'où est issu M. Paul Marchelli, président de la *CGC, les VRP, les assurances,* tandis que la banque, l'énergie, l'agro-alimentaire, *se montraient* plutôt favorables...

Outre le contenu de l'accord, sans doute a joué une sorte de désir de revanche sur la négociation de décembre 1984, certains à la CGC ayant pu avoir le sentiment d'avoir *été* lâchés par FO et surtout par la CFDT qui avait finalement refusé de *signer*. Ainsi, la CGC, accusée de toujours signer les accords, montrerait son esprit d'indépendance – *et* donnerait aussi un avertissement au CNPF qui n'avait pas assez tenu compte de ses demandes.

Auprès de cela les arguments en faveur de la signature (notamment les risques d'une absence de signature ou la possibilité d'obtenir des accords de branche apportant *d'éventuelles améliorations) n'ont* pas pesé lourd. La CGC a indiqué dans un communiqué que la décision a été prise *« compte tenu de l'engagement des grandes fédérations de lancer une action dans chacune de leurs branches professionnelles » :* en effet, M. Paul Marchelli avait souligné que le refus engageait les fédérations à une action...

Paradoxalement, la CGC a ainsi rejoint la CGT dans l'opposition.

Son attitude est-elle définitive ? Cela va dépendre pour beaucoup du contenu de la loi qui doit suivre l'accord entre les partenaires sociaux. Mais le refus de la CGC affaiblit en tout cas la portée de l'accord, *en montrant* l'absence de consensus entre les centrales syndicales. Il peut, en particulier, encourager la CGPME à ne pas signer l'accord.

Les représentants des PME hésitent en effet et ne se prononceront que lundi 27 octobre. Leur délégation n'a pas caché certaines de ses *réserves*, en particulier *sur* l'article 12 qui prévoit la nécessité de *dégager les moyens pour « la mise en œuvre de contrats de conversion »*, là où (comme dans les PME) un plan social n'est pas obligatoire. Les patrons de PME craignent que cela revienne à rendre nécessaire de fait ce plan social. Ce que souhaitent, en effet les syndicats de salariés. La CGPME va prendre contact avec le ministre des affaires sociales pour tirer au clair l'*« interprétation »* de l'article 12.

Par ailleurs la Fédération nationale des travaux publics a approuvé la décision de son président, M. Jean-Louis Giral, de *« l'exclure du champ de l'accord » :* la possibilité en est accordée par les statuts du CNPF lorsqu'une fédération fait connaître son opposition avant la *signature. C'est* ce qu'avait fait M. Giral en quittant la négociation durant la soirée du 20 octobre (*le Monde* du 22 octobre). Refus de la CGC, hésitations de la CGPME, retrait de la CGPME montrent que l'accord, de raison, a été acquis de justesse du côté patronal comme du côté des salariés.

GUY HERZLICH.

Le retour de l'ancien empereur en Centrafrique

En France, Bokassa n'était plus surveillé...

Comment Jean-Bedel Bokassa, ex-empereur de Centrafrique, a-t-il pu échapper à la surveillance des gendarmes et des policiers qui étaient postés devant les grilles de son château de Hardricourt (Yvelines) ? La réponse est simple : parce qu'il n'y avait ni gendarmes, ni policiers. Le service d'ordre *chargé de protéger et surtout de surveiller* ses allées et venues avait, en effet, été *levé dans la* première *quinzaine* du mois de septembre, au terme d'une longue suite d'incidents.

Si M. Bokassa ne supportait plus l'incessante surveillance policière dont il était l'objet, les policiers chargés de celle-ci ne supportaient plus M. Bokassa... Celui-ci, qui possédait des limousines puissantes, *prenait un malin plaisir* à *semer* les inspecteurs des Renseignements généraux – qui furent par la suite remplacés par des gendarmes et des policiers – qui, eux, n'avaient que de modestes véhicules. Lassé, de ce petit jeu du chat et de la souris, ils ont obtenu une voiture rapide – une 505 GTI. Le lendemain de cette acquisition, Bokassa, *voyant* que les « chasseurs » étaient encore à ses trousses, a emprunté l'autoroute à contre-sens. Quelques jours plus tard, le scénario se répète : « Bok » fonce sur les routes des Yvelines et puis, brusquement, il pile net. La voiture des policiers s'encastre dans la sienne : résultat, la 505 GTI toute neuve est bonne pour la ferraille !

Autre question : sur l'ordre de qui *ce dispositif a-t-il été supprimé ?* Là, il n'y a pas encore de réponse. Toujours est-il que le premier ministre, M. Jacques Chirac, est entré dans une vive colère contre la « bavure » des services de M. Pandraud, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Qui a financé le voyage à Bangui de M. Bokassa qui, selon ses dires, n'avait plus d'argent ? De source officieuse, on indique que des « barbouzes » *étaient présents dans* la capitale centrafricaine depuis quelques jours, et qu'il y avait bien un projet visant à restaurer l'ancien empereur.

Autre thèse, celle de M. Georges Bokassa : *« un mouvement ou parti français »* a organisé le retour de son père, dans le but de *« mettre le gouvernement français en difficulté ».* M. Bokassa junior, qui a du bon sens, a ajouté : *« Traduire mon père en justice créerait des ennuis, des difficultés à beaucoup de monde, y compris à la France. »*

L'avocat de l'ancien chef d'Etat, Me Viala, plaide, pour sa part, en faveur du passé de M. Bokassa : *« Il faut se souvenir de ce qu'a été Bokassa ; il a été un ami des Français, a combattu pour la France, c'était un officier* (1), *et aujourd'hui se pose un problème humain : peut-on laisser tomber un homme, se désintéresser de lui et ne pas exiger qu'il soit jugé conformément au droit ? »*

De son côté, M. Roger Holeindre, député du Front national, ami proche de l'ex-empereur, organisera la conférence de presse que la compagne de Bokassa, Augustine Assenat (qui est arrivée jeudi à Paris et a immédiatement été interrogée par les Renseignements généraux), tiendra à mardi 28 octobre.

L. Z.

(1) En fait, Jean-Bedel Bokassa était sous-officier.

Suppressions d'emplois chez ARNO...

Un plan de suppressions d'emplois qui pourrait porter sur la moitié de l'effectif de l'entreprise de réparation navale ARNO (Ateliers Réunis du Nord et de l'Ouest, *1800 salariés) serait mis en œuvre* au cours des prochaines semaines. Ce plan a été annoncé le vendredi 24 octobre au cours d'un comité central d'entreprise.

...chez Elf-Aquitaine...

La branche « exploration-production » de la société nationale Elf-Aquitaine va supprimer 964 emplois d'ici à la fin de 1988. Le groupe a déjà décidé d'un millier de *départs en préretraite.* La direction propose aux salariés concernés des *aides spéciales pour la création d'entreprises*, des congés sans solde, un travail à mi-temps.

... et à CDF Chimie

CDF-Chimie AZF, la division engrais du groupe chimique nationalisé prévoit la suppression de 450 emplois d'ici à la fin de 1987 sur un total de 4 900 salariés. Ces suppressions d'emplois *toucheront les* 18 sites français où est implanté le groupe, notamment Toulouse, Rouen, Bordeaux.

Le numéro du « Monde » daté 25 octobre 1986 a été tiré à 490 188 exemplaires

Le congrès du MRG

MM. Doubin et Crépeau s'affrontent

Les radicaux de gauche se réunissent le samedi 25 et le dimanche 26 octobre, en Avignon, en congrès extraordinaire pour définir leur stratégie. Les dernières semaines ont été marquées par un durcissement des positions respectives de M. François Doubin, actuel président, et de deux de ses prédécesseurs à la tête du parti : MM. Michel Crépeau et Roger-Gérard Schwartzenberg. Le premier prône l'autonomie, c'est-à-dire la séparation d'avec le PS, le second lui reproche une démarche « en zigzag », et souhaite, avec vigueur, maintenir l'ancrage à gauche du parti.

« Le MRG, c'est clair et net », proclament les nouvelles affiches du parti. *Incantation ? Ironie ?* La confusion qui a marqué le débat préparatoire au congrès ne plaide pas en faveur de ce slogan.

Accusé, citation à l'appui, de vouloir la disparition du MRG et de préparer une sorte de phagocytage par le PS, M. Crépeau assure ne vouloir que transformer le mouvement, pour le *rendre plus attractif*, et envisage un nouveau sigle, englobant radicalisme et social-démocratie.

Accusé de *« dérive droitière »*, avec pour preuve le rappel de déclarations favorables à un rapprochement avec les radicaux valoisiens et sa condamnation de tout accord électoral national avec le PS, M. Doubin se rebiffe et affirme son soutien à M. François Mitterrand, président ou candidat.

Que M. Crépeau et ses amis doutent de la régularité de la préparation du congrès, et par suite des votes qui y *interviendront*, et M. Doubin et ses amis y voient la preuve que leurs adversaires se sentent en minorité. Que M. Doubin soupçonne ses adversaires de faire un chantage à la scission, et M. Crépeau rétorque que son souci est de voir vivre le parti en tenant un discours novateur, et non de le rétrécir encore. Seul point d'accord entre les deux protagonistes : leur refus de voir le congrès se conclure par une motion « nègre blanc ». Chacun souhaite que l'explication ait lieu, même si beaucoup de radicaux de gauche, sentant leur parti menacé, attendent des protagonistes qu'ils limitent leur affrontement, et que le *clivage ne devienne pas fracture.* Leur formation n'y survivrait pas.

ANNE CHAUSSEBOURG.

● ***M. Flosse poursuit ses détracteurs en diffamation.*** – M. Gaston Flosse, président du Conseil de gouvernement de la Polynésie française, a annoncé, le vendredi 24 octobre, à Papeete, qu'il porte plainte pour diffamation contre deux conseillers territoriaux polynésiens, MM. Emile Vernaudon, maire de Mahina, et Quito Braun-Ortega. Les deux dirigeants du principal groupe d'opposition locale ont accusé, le 23 octobre à Paris, le secrétaire d'Etat chargé du Pacifique sud *« d'affairisme, d'ingérence, de détournement de pouvoirs, de corruption »* (*le Monde* du 25 octobre).

Liban

Les combats entre Palestiniens et chiites se sont étendus aux camps de Saïda

Saïda (Liban) *(AFP).* – De violents combats ont éclaté, vendredi soir, entre Palestiniens des camps de réfugiés des faubourgs de Saïda (Liban du Sud) et miliciens du mouvement chiite Amal. Ces combats sont les plus graves enregistrés jusqu'à présent entre les deux belligérants dans cette région, située à 45 *kilomètres* au *sud de* Beyrouth, où se trouvent quelque quatre-vingt *mille Palestiniens, qui constituent la* plus importante concentration du Liban.

Ils interviennent au moment où une très vive tension règne entre les deux parties à Tyr (83 kilomètres au sud de Beyrouth), où les hostilités, déclenchées le 30 septembre dernier, se poursuivent malgré un accord conclu une semaine plus tard à Damas, et après l'arrestation de plusieurs centaines de Palestiniens et l'expulsion de leurs familles vers Saïda.

Les combats, qui se déroulent à l'artillerie lourde et aux armes de moyen calibre, ont commencé sur l'axe opposant les Palestiniens du camp de Miyeh-Miyeh (à l'est de Saïda) aux *miliciens* d'Amal *postés* dans les villages chrétiens d'Aïn-Delb et de Qraiyé, qui font face à ce camp. Ils se sont rapidement étendus au sud du camp d'Aïn-Héloué, dominé par le village chrétien de Maghdouché, contrôlé par Amal. Le bruit des tirs de canon est entendu au cœur même de Saïda.

Le FMI accorde 512 millions de dollars de crédits aux Philippines

Le Fonds monétaire international (FMI) a approuvé l'ouverture de lignes de crédits pour les Philippines jusqu'à 422,1 millions de droits de tirage spéciaux (environ 512 millions de dollars). Ce montage financier comporte un arrangement « *stand-by* » sur dix-huit mois s'élevant à 198 millions de DTS (environ 242 millions de dollars) et le droit de tirer jusqu'à 224,1 millions de DTS (270 millions de dollars) dans le cadre des facilités compensatoires du Fonds.

La décision du FMI devrait permettre d'ouvrir la voie à des crédits de 300 millions de dollars environ de la Banque mondiale, ainsi qu'à des négociations avec les banques privées pour le rééchelonnement de quelque 8,5 milliards de dollars de crédits commerciaux. Sur une dette totale d'environ 26 milliards de dollars. – *(AFP.)*

M. PIERRE MÉHAIGNERIE

invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* » dimanche 26 octobre de 18 h 15 à 19 h 30.

Le président du Centre des démocrates sociaux, président du conseil général d'Ille-et-Vilaine, répondra aux questions d'André Passeron et de François Grosrichard, du *Monde*, et de Gilles Leclerc et de Dominique Pennequin, de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

A B C D E F G